



Le
Folklore
Brabançon

Le
Folklore Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

Notre couverture :

*Le cabaret L'Ange d'après une gravure de Jacques Neejs de 1659.
Il était situé au centre du village de Forest.*

(Photo Arch. Royaume, Cartes et Plans)

MARS 1965

N° 165

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Essai relatif à la recherche des tracés harmoniques, ayant pu servir de réseaux à la conception architecturale des principaux Monuments Historiques Bruxellois</i> par Jean Rombaux	5
<i>A la redécouverte du Vieux Forest</i> par Henri Herdies	43
<i>La statuette de Ste-Catherine et l'ancienne quarte-chapelle de St-Jean-Baptiste de Huppaye</i> par F. Lily Verbiest	69
<i>Vilvoorde et sa région</i> par Joseph Delmelle	124
<i>Bibliographie</i>	129
<i>Varia</i>	136

MARS

1965

N° 165

PRIX : 35 F.

Le Service de Recherches Historiques
et Folkloriques et de Relations Culturelles
et Publiques de la Province de Brabant
publie également une revue en néerlandais

« DE BRABANTSE FOLKLORE »

*Au sommaire du n° 165
de mars 1965 :*

- Ontdekkingsstocht in de verzameling kunststukken
van het Kasteel-museum van Gaasbeek,
par dr G. Renson et dr M. Casteels.
- Jan Alfons Van den Broeck, een vergeten folklorist
uit de Brabantse Kempen en het Hageland,
par R. Lambrechts.
- Marktzangersliederen uit het Brabantse,
par J. De Vuyst et H. Boonc.
- De « weerwolf » en de « barende vrouw »
in Zuid-West-Brabant,
par E. Eysenbosch.
- Een bakerkind van brood,
par G. Callebaut.
- Geschiedenis van Huizingen,
par G. Bal.

*Essai relatif à la recherche
des tracés harmoniques, ayant pu servir
de réseaux à la conception
architecturale des principaux
Monuments Historiques Bruxellois*

Une question particulièrement controversée, qui met à rude épreuve la sagacité de maints théoriciens de l'Architecture: est celle relative aux procédés employés au cours des âges, pour la mise en proportion des œuvres d'art.

Il nous a semblé intéressant de nous pencher sur ce délicat problème, pour ce qui regarde les monuments historiques importants de la ville de Bruxelles et de procéder à diverses recherches, dans le but de retrouver éventuellement les tracés harmoniques ayant pu servir de trame à la conception des diverses architectures considérées.

Sans vouloir retracer l'évolution détaillée de la « MYSTIQUE des NOMBRES », découverte par Pythagore au VI^e siècle avant notre ère, au travers des diverses civilisations méditerranéennes, pour être connue des bâtisseurs de Moyen-Age; il importe de souligner non seulement l'influence de la philosophie néo-platonicienne, mais aussi celle produite par l'esprit nordique européen, qui développa la formule classique des proportions, sans rien lui faire perdre de son acquis mathématique.

A l'époque carolingienne, l'évolution de l'architecture nécessita la création de véritables écoles dépendantes des abbayes bénédictines, institutions groupant maçons et tailleurs de pierre, dirigées par les moines.

Ce sont ces religieux, qui retrouvèrent le traité de Vitruve ainsi que les écrits de l'Antiquité, et qui purent de ce fait transmettre la mystique pythagoricienne des nombres, la géométrie des cinq solides platoniciens et de leurs rapports harmoniques; et cela grâce aux apports de savants mathématiciens tels que:

Nicomaque de Gerase (I^{er} siècle après J.C.);

Martianus Capella (V^e siècle);

Boèce et Cassidore (VI^e siècle);

Isidore de Séville (VII^e siècle); et du célèbre pape Sylvestre II (X^e siècle).

Les Croisades et aussi la reconquête de la péninsule ibérique sur les Arabes au XI^e siècle, donnèrent l'occasion aux moines-architectes et à leurs équipes, au cours de longs et lents déplacements, d'entrer en relation avec les constructeurs arabes et ainsi d'apprécier les procédés techniques et traditionnels des architectures hellénistiques, byzantine, irano-arabe et copte.

Par après, les architectes et artisans occidentaux se regroupèrent en sociétés secrètes purement laïques et fondèrent notamment dans le Saint Empire Germanique, la puissante « Bauhütte », sorte de fédération des loges des tailleurs de pierre; cette forme d'association corporative parut également en France, en Angleterre et ailleurs.

C'est au sein de ces groupements professionnels, que l'art des tracés fut transmis de génération en génération, d'une manière ésotérique et selon un rituel initiatique. Il importe de souligner que pour les maîtres-maçons et tailleurs de pierre du Moyen-Age, la géométrie appliquée constituait la base fondamentale de leur profession et il va sans dire que « l'Ars Sine Scientia Nihil » prononcé à Milan par le maître parisien Jean Vignot, n'était pas une clause de style.

A cette longue phase ésotérique de l'enseignement de l'architecture et grâce à l'invention de l'imprimerie, succède la période pythagorico-platonicienne officielle, qui applique la formule mathématique aux œuvres architecturales de la Première Renaissance italienne du XV^e siècle.

Puis, lors de l'effondrement de l'Ancien Régime, à la fin du XVIII^e siècle, cet ensemble de données si péniblement acquises tombèrent dans le plus profond oubli; les maîtres Palladio, Michel-Ange et Gabriel, semblent avoir été parmi les derniers à concevoir leurs œuvres sur la base de ces théories.

A la lumière de nombreuses recherches effectuées dans ce domaine, il appert que durant une très longue période, la mise en proportion des plans architecturaux, découlaient de procédés secrets, jalousement gardés et transmis confidentiellement par les familles d'architectes ainsi que par les corporations d'artisans; de la même manière que l'enseignement de la religion ou de la philosophie était dispensé dans l'Antiquité; c'est-à-dire sous une forme ésotérique et initiatique.

C'est sans doute, la raison pour laquelle certains passages du traité de Vitruve sont restés bien obscurs, vraisemblablement, afin de ne point divulguer certains procédés utilisés.

Il n'est pas sans intérêt, d'exposer très brièvement, les normes et principes découverts et proposés par ceux qui au cours des âges, s'illustrèrent dans l'étude et les recherches de tout ce qui touche aux problèmes des proportions et par voie de conséquence à la BEAUTE.

Tout d'abord, il convient d'attirer l'attention sur le terme « symétrie » employé par Platon et Vitruve, qui pour eux signifiait « proportion ».

PYTHAGORE. (592-572 à 510-480 avant J.C.)

Héraclide déclarait: « Pythagore situait le bonheur parfait dans la contemplation de l'harmonie des rythmes du cosmos, de la perfection des nombres, le nombre étant considéré comme rythme et proportion à la fois ».

Son enseignement groupait la religion, l'action morale et les sciences, reliées par des normes mathématiques. La mystique du NOMBRE est le point culminant où se réunissent la métaphysique de l'harmonie de l'univers, la théorie musicale et la combinaison harmonieuse des lignes et des mouvements.

PLATON. (429 à 347 avant J.C.)

Sa philosophie d'origine pythagoricienne, trouve son fondement dans la mystique des Nombres, la géométrie, la théorie des proportions et les rapports entre l'humain et le divin; toutes ces notions étant étroitement liées. Ses œuvres, Parménide, Théétète, Timée et les Lois procèdent d'une doctrine basée sur la métaphysique des Nombres.

VITRUVÉ. (88 à 26 avant J.C.)

La « symétrie » de Vitruve est réglée par le module, l'étalon de commune mesure. Lorsque chaque partie importante de l'édifice est parfaitement proportionnée de par l'accord entre la hauteur et la largeur, entre la largeur et la profondeur, et que toutes ces parties ont leur place dans la « symétrie totale de l'édifice » selon une combinaison harmonieuse de lignes, nous obtenons l'eurythmie.

Par ailleurs l'architecte romain, affirme :

« que les questions délicates se rapportant à la « symétrie » se résolvent par des rapports et des méthodes géométriques. » et, « que la « symétrie » consiste en l'accord de mesures entre les divers éléments de l'œuvre, comme entre ces éléments et l'ensemble. » enfin, que l'eurythmie est obtenue, dans le cas où toutes les parties se trouvent bien à leur place.

CAMPANUS de NOVARE. (XIII^e siècle)

Commentateur d'Euclide, rend hommage à la SECTION DOREE, comme étant la proportion qui, en une « symphonie irrationnelle » accorde de la manière la plus logique, les proportions des cinq solides platoniciens, à savoir :

- le tétraèdre régulier;
- le cube;
- l'octaèdre régulier;
- le dodécaèdre régulier, et
- l'icosaèdre régulier;

opinion qui fut reprise à la fin du xv^e siècle, par Piero della Francesca et Fra Luca Pacioli di Borgo.

PIERO della FRANCESCA. (1416 - 1492)

Fut l'un des plus éminents artisans de la recherche des lois esthétiques, et inspira « De Divina Proportione » de Fra Luca Pacioli di Borgo, traité dans lequel, la formule presque magique, mais calculable de la BEAUTE, est entrevue dans une proportion parfaite dénommée la « SECTION DOREE ».

FRA LUCA PACIOLI di BORGIO. (1445 - ?)

Se basant sur les données émises par Platon, Vitruve et Piero della Francesca, rédige son remarquable ouvrage « De Divina Proportion » en 1509, dans lequel paraît pour la première fois l'appellation de « SECTION DOREE ».

LEO BATTISTA ALBERTI. (1404 - 1472)

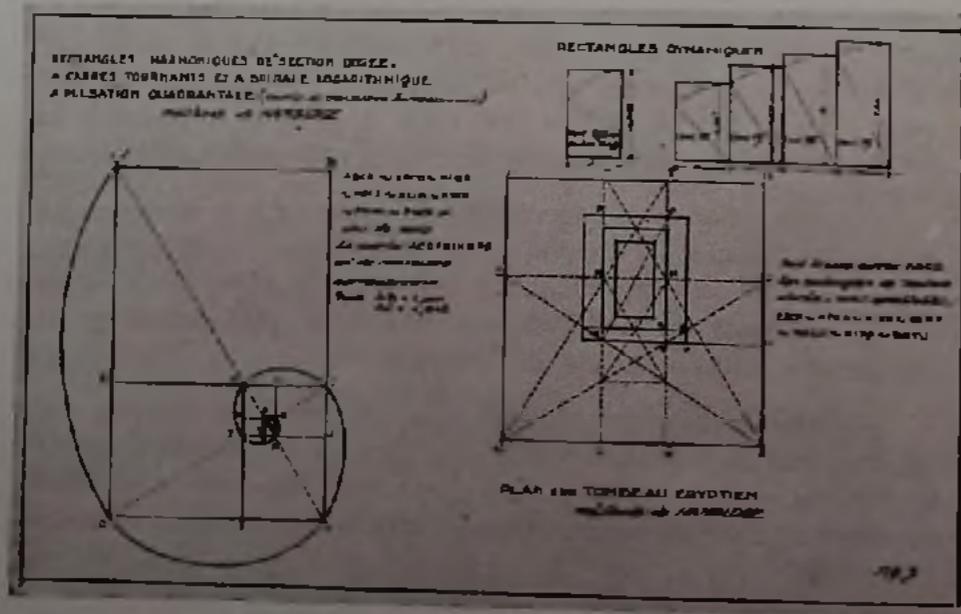
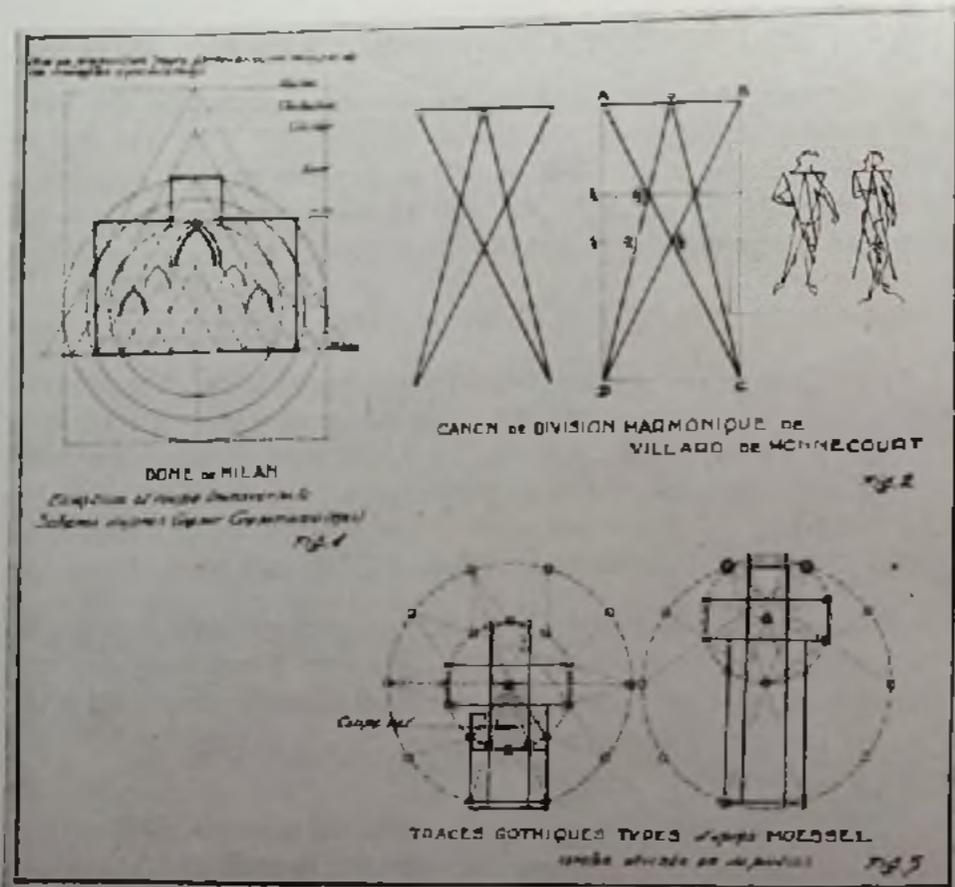
Génie universel de la Première Renaissance, s'emploie à ranimer la pensée antique entretenue par les Grecs de Byzance, et que les rapports existant entre cette dernière ville et la péninsule, permis à la pensée italienne d'être mise en relation avec la philosophie antique puisée aux sources.

C'est ainsi, que se trouvèrent ravivés les courants platoniciens et aristotéliens, qui causèrent une influence considérable.

Alberti, manifeste un vif attrait pour la contemplation de la Beauté infinie, doctrine qui veut attribuer l'UNITE à la DIVERSITE, par le moyen de l'harmonie; thèse qui le conduit à vouloir coordonner l'ensemble et ses parties, afin de déterminer les rapports réciproques, dans le but de réaliser une unité dominante qui postule la prééminence du cercle, la plus centrée des formes géométriques.

C'est la raison pour laquelle il sera demandé à la géométrie et aux mathématiques — comme on le fit en Grèce — de participer à la définition de cette BEAUTE idéale de la FORME; et c'est toujours à partir de la théorie des cinq corps platoniciens qu'on cherchera à extraire la clé du mystère.

L'éminent théoricien déclare, que les principes énoncés par lui, émanent de la philosophie et sont propres à régler et à définir les moyens et la méthode de l'Art, que, par ailleurs ils n'ont rien de commun avec les recettes d'atelier des anciens traités du moine Théophile.



Figures 1, 2, 5 et 3.

« L'harmonie » dit-il encore, « est un accord de plusieurs sons plaisants; quant à l'harmonie architecturale, elle consiste en l'utilisation judicieuse de surfaces simples en les faisant correspondre les unes aux autres par l'harmonie et la « symétrie ». Si, par exemple, l'on veut dresser des murailles autour d'une aire qui serait deux fois aussi longue que large, il conviendrait d'employer des consonances doubles et non triples ».

Au Moyen-Age, l'Art n'était la reproduction de la nature, que dans la limite de la perception de Dieu. Cette attitude, créait une tendance à l'abstraction, à la géométrie, à la « symétrie », qui domina l'Art de cette époque et cela dans la mesure de l'emploi de la symbolique des Nombres et des tracés directeurs, aux fins d'établir des proportions idéales basées sur la « SECTION DOREE » ou le double carré.

A ce sujet, il convient de rappeler, qu'à la fin du xiv^e siècle, la discussion relative aux ouvrages en cours au Dôme de Milan, visait principalement à prendre une décision, quant à la méthode de composition architecturale à utiliser pour la poursuite des travaux. Le choix devait porter sur l'un des deux systèmes couramment employés, le réseau à double-carré, « ad quadratum » préconisé par Jean Vignot de Paris, ou le réseau à triangles équilatéraux, « ad triangulum »; c'est ce dernier qui fut finalement adopté par la commission des experts. (fig. 1)

Focillon a mis en évidence deux normes auxquelles répond la sculpture romane;

- celle qui impose aux sujets traités de s'inscrire dans leur encadrement;
- celle qui oblige les personnages à épouser une forme géométrique décorative.

L'album bien connu de Villard de Honnecourt (fig. 2), fournit la preuve, que les artistes s'exerçaient d'après ces données.

L'architecte gothique, malgré sa tendance à vouloir résoudre en ingénieur, les problèmes pratiques de la stabilité, croit à la vertu théorique des nombres et des tracés géométriques. La mise en proportion de la cathédrale de Milan est effectuée « more germanico » au moyen de triangles équilatéraux et le plan d'une église cistercienne est établi sur la base du carré et du double carré, ou encore du rectangle dynamique $\sqrt{4}$, par Villard de Honnecourt.

Il est avéré, que nous aimons à considérer des formes géométriques simples, les bâtisseurs des diverses civilisations semblent avoir possédé des notions et moyens répondant à ce désir; hélas cet ensemble de connaissances si péniblement acquises, tomba dans le plus profond oubli, à la fin du XVIII^e siècle, lors de l'effondrement de l'Ancien Régime.

Aussi, convient-il de ne point s'étonner des efforts persévérants et laborieux prodigués par plusieurs théoriciens de l'Architecture, aux fins de retrouver et d'expliquer les méthodes utilisées dans le passé, pour la mise en proportion des édifices.

Se référant aux écrits qui nous sont parvenus, et aussi et surtout aux examens et analyses opérés sur les monuments eux-mêmes; les Viollet-le-Duc, Choisy et bien d'autres se penchèrent sur cet important problème.

Plus près de nous, les diverses hypothèses proposées par l'Américain Hambidge, le Norvégien Lund et l'Allemand Moessel, ainsi que les recherches de Matila C. Ghyka; nous incitent à reconsidérer très sérieusement une question dont la portée semble universelle.

De nombreux recoupements, donnent à penser, qu'assurément depuis l'Antiquité des méthodes à base mathématique, devaient présider à l'élaboration des œuvres d'art.

Au cours du XIX^e siècle, les architectes Viollet-le-Duc et Choisy décelaient l'emploi de tracés directeurs basés sur le triangle sacré 3-4-5, chez les Égyptiens; les triangles isocèles et équilatéraux, chez les Gothiques.

D'autres tracés directeurs, basés sur le cercle et les polygones réguliers furent également proposés par certains auteurs.

Dans ce domaine si particulier, les travaux de Hambidge, sont remarquables (fig. 3); il est l'auteur de la fameuse théorie des rectangles harmoniques à carrés tournants et des rectangles dynamiques

à relations incommensurables tels que: $\sqrt{\frac{2}{1}}$, $\sqrt{\frac{3}{1}}$, $\sqrt{\frac{5}{1}}$, $\sqrt{\frac{5}{2}}$,

et $\sqrt{\frac{5+1}{2}}$ ou SECTION DOREE; il convient aussi de souligner

les résultats impressionnants qu'il obtient dans l'étude des temples et vases grecs, dans laquelle les diagonales jouent un très grand rôle.

L'archéologue LUND, s'est penché sur les tracés gothiques et trouve sur un réseau formé de DOUBLES CARRES, des tracés rayonnants ayant pour pôle asymétrique le centre d'un pentagone étoilé ou pentagramme; ce pôle correspond généralement en plan, avec le centre du maître-autel et en élévation avec celui de la grande rosace.

L'importance du pentagone étoilé ou pentagramme réside dans le fait que dans cette dernière figure domine le rapport $\sqrt{\frac{5+1}{2}}$ ou SECTION DOREE (fig. 4).

L'architecte munichois Moessel, estime à très juste titre, qu'en architecture la proportion est chose primordiale, c'est pourquoi, tous ses diagrammes géométriques, tant pour les plans que pour les coupes et élévations, s'inscrivent dans un ou plusieurs cercles concentriques ou encore dans un ou plusieurs polygones réguliers.

Il a observé, que les tracés les plus nombreux (fig. 5), résultaient de la division du cercle en 5 ou 10 parties égales (pentagone, décagone) et cela aussi bien pour les tracés égyptiens que grecs.

Pour les tracés gothiques, il rencontre les plans rayonnants à polarité pentagonale de Lund. Dans certains cas, Moessel a remarqué l'existence de deux cercles directeurs concentriques, dont le plus grand circonscrit le périmètre extérieur de l'édifice considéré et est divisé en 8 ou 16 parties égales (symétrie à module $\sqrt{2}$); tandis que le second est relatif au noyau et divisé en 5 ou 10 parties égales (symétrie à module SECTION DOREE).

Le tracé vertical des élévations et des coupes de l'édifice, porté sur le même diagramme est alors régi, par le cercle intérieur, mais l'un de ses éléments linéaires est l'équivalence d'un élément livré par l'autre cercle, ce qui a pour effet de créer une liaison harmonique.

Par ailleurs, Moessel déclare:

« La composition des plans architecturaux depuis l'époque égyptienne, jusqu'à la fin du Moyen-Age est dans la grande majorité des cas, de nature non pas arithmétique mais géométrique. Elle

découle des segmentations angulaires régulières du cercle. Des différentes partitions du cercle dérivent des systèmes de rectangles, polygones convexes et étoilés, qui représentent des réseaux ayant la forme et le rôle de systèmes de coordonnées. Ces conformations géométriques sont les fondements des compositions architecturales, et cette géométrie qui se meut dans le plan peut être considérée comme la projection d'une géométrie dans l'espace.

Les partitions spécifiques du cercle et les rapports numériques qui les caractérisent paraissent dans les projections planes des corps réguliers inscrits dans la sphère, tétraèdre, cube, octaèdre, dodécaèdre et icosaèdre. Ces cinq solides platoniciens jouent dans toute la théorie et la pratique des méthodes utilisées dans l'Antiquité et au Moyen-Age, avec comme point de départ, des spéculations cosmogoniques, un rôle excessivement important. La division en 10 parties égales du cercle et ses dérivés paraissent être les systèmes les plus employés par les maîtres anciens.

Par la SECTION DOREE, qui est la conséquence de ces systèmes, les éléments des édifices sont accordés en chaînes croissantes ou décroissantes depuis les mesures des dimensions extrêmes du plan ou de l'élévation, jusqu'aux plus petites subdivisions des parties composantes et cela de la manière la plus simple.

Si le rythme, offrant un très grand intérêt en art peut se définir par « périodicité perçue » et consiste en des rappels d'éléments, de groupements, d'enchaînements des commensurabilités entre les différentes parties et entre ces dernières et l'ensemble; il importe de ne point perdre de vue que l'ARCHITECTURE est SCIENCE de l'ESPACE et qu'elle doit se concevoir suivant les trois dimensions, c'est dire, que nous sommes amenés à devoir considérer les éléments constitutifs d'un édifice sous l'aspect de volumes et non de surfaces. Cependant, dès qu'un ensemble architectural est conçu et concrétisé par des maquettes, les projections suffisent à l'architecte pour entrevoir sa construction, c'est pourquoi dans la pratique, les épures sont dressées en fonction de deux dimensions.

Avant toute exécution, le projet conçu « in abstracto » avec plans et maquettes requiert une dernière mise au point, relative aux corrections optiques.

En réalité, les images perçues par un observateur, ne correspondent point au géométral dessiné par l'architecte, par suite des

déformations « optico-physiologiques » provenant du fait que l'image n'impressionne point la rétine comme sur une pellicule photographique, c'est-à-dire d'un seul coup, mais bien par une suite successive d'excitations.

A mesure que l'œil de l'observateur parcourt une façade, par exemple, cette dernière ne se présente point comme le résultat de sa projection sur le plan vertical, mais bien comme une infinité de parties impressionnées sur une infinité de plans successifs perpendiculaires aux rayons visuels.

Une application concrète de ce fait, est l'emploi par Véronèse, de sept points de vue et de cinq lignes d'horizon, pour la réalisation de son œuvre « Les Noces de Cana ».

Cette ultime mise au point appelée « SCENOGRAPHIE » par Vitruve, constitue une science ayant pour but — le projet théorique établi — de pourvoir aux corrections optiques nécessaires, en vue de la parfaite réussite de l'œuvre.

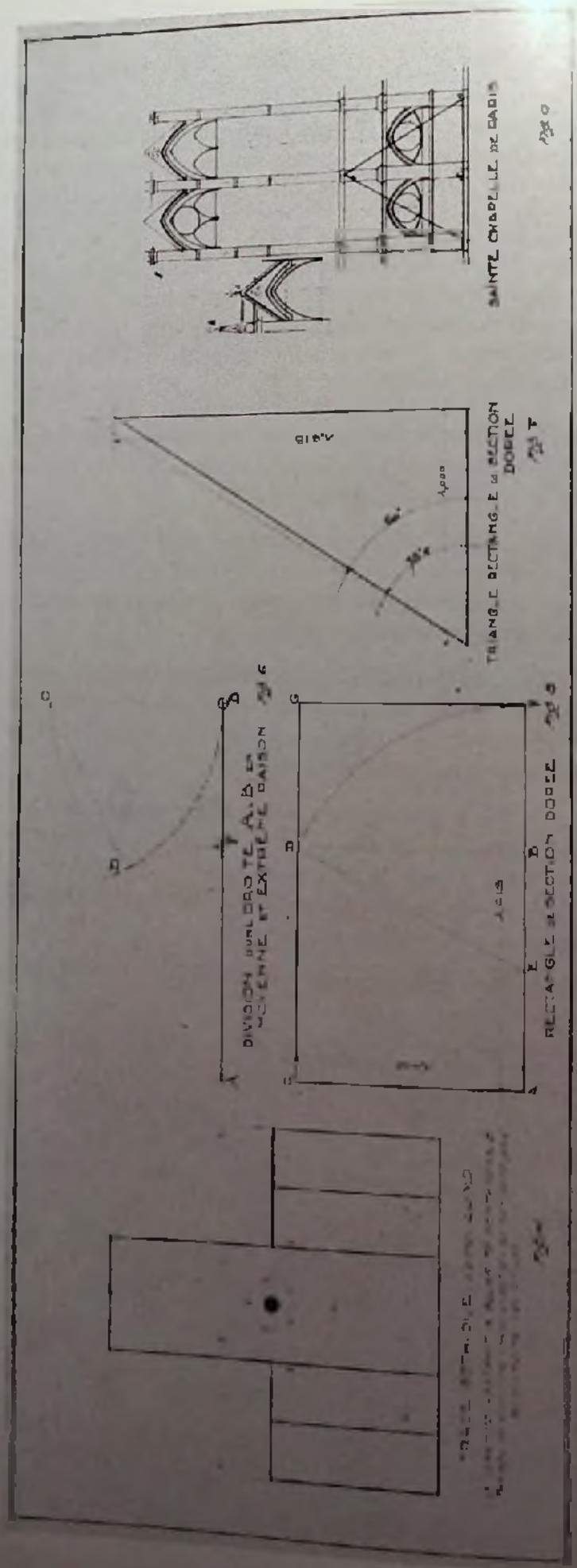
Dégageons maintenant les principes fondamentaux qui ont présidé à l'établissement des divers procédés préconisés, en vue de la mise en proportion des œuvres d'art et plus spécialement pour les réalisations architecturales.

Platon, qui fut le philosophe ayant étudié le plus profondément les problèmes relatifs à l'harmonie et aux proportions, affirme que les « NOMBRES » sont le plus haut degré de la « CONNAISSANCE »; et les Pythagoriciens déclarent que le « NOMBRE » est l'essence de la « FORME ».

Nicomaque de Gerasè, appelle « RAPPORT », la relation entre deux grandeurs.

Nous savons que la « PROPORTION » est l'équivalence de deux « RAPPORTS » et, que nous pouvons obtenir une « PROPORTION CONTINUE », en partant de deux grandeurs A et B; proportionnées suivant une « moyenne et extrême raison »; leur somme A + B constituant la troisième grandeur requise, ce qui

donne $\frac{A+B}{A} = \frac{A}{B}$, équation de la proportion continue la plus caractéristique.



Figures 4, 5, 6, 7, 8 et 9

Le rapport entre la somme des deux grandeurs $A + B$ et l'une d'entre elles A (la plus grande), est égal à cette dernière A et la plus petite des deux grandeurs B .

Cette dernière notion appliquée à des longueurs, donne pour une droite AC , divisée en deux parties AB et BC , par le choix

$$\frac{AC}{AB} = \frac{AB}{BC}$$

d'un point B , tel que :

au partage de ladite droite en « MOYENNE et EXTREME RAISON », qui constitue la division la plus logique à cause de ses propriétés mathématiques et esthétiques.

C'est ce rapport, qui fut dénommé par Fra Luca Pacioli di Borgo, la DIVINE PROPORTION, et qui par ailleurs est celui de la SECTION DOREE.

De plus, si a et b sont les deux segments linéaires dites « MOYENNE et EXTREME RAISON » ou « SECTION DOREE », d'une longueur déterminée, on a :

$$\frac{a + b}{a} = \frac{a}{b}$$

en formant l'équation $\left(\frac{a}{b}\right)^2 - \left(\frac{a}{b}\right) - 1 = 0$; et en prenant $\frac{a}{b}$

pour inconnue, on obtient $\frac{a}{b} = \frac{1 + \sqrt{5}}{2} = 1,618$

Ce rapport se retrouve dans les figures géométriques dérivées du pentagone régulier et plus spécialement dans le pentagone étoilé ou pentagramme.

Nous savons, qu'au XIII^e siècle, Villard de Honnecourt s'en servait comme tracé directeur du corps humain.

Le rôle primordial de la proportion des parties entre-elles et entre les parties et l'ensemble était bien connu de tous les mathématiciens et architectes qui étudièrent le traité de Vitruve, qu'il s'agisse de Caesar Caesariano, qui en 1521 choisit les plans de la cathédrale de Milan pour illustrer son texte, en se basant sur la théorie des

triangles équilatéraux *more germanico*» ou encore de Fra Luca Pacioli di Borgo, Alberti et Leonardo di Vinci.

La méthode géométrique qu'il convient d'employer pour la division d'une droite A B, en « MOYENNE et EXTREME RAISON » (fig. 6), c'est-à-dire, en deux parties telles, que la plus grande A F, soit moyenne proportionnelle entre la droite entière A B, et l'autre segment F B, est la suivante :

sur l'extrémité B de la droite considérée, nous élevons une perpendiculaire à A B, sur laquelle nous prenons une longueur B C, égale à la moitié de A B; du point C pris comme centre, nous traçons un arc de cercle de rayon C B, qui coupe la droite A C, en D; puis, prenant le point A comme centre, nous traçons un arc de cercle de rayon A D, qui coupe A B, en F; nous aurons ainsi déterminé les deux segments linéaires A F, et F B, qui constituent la « MOYENNE et EXTREME RAISON » de la droite A B.

De ce qui précède, on déduit qu'un rectangle de SECTION DOREE, sera celui dont les deux côtés auront respectivement 1,000 et 1,618 de longueur.

Un triangle rectangle de SECTION DOREE, aura pour base 1,000 et pour hauteur 1,618 de longueur; l'angle à la base aura $58^{\circ}4'$, soit un peu plus aigu que celui du triangle équilatéral (60°). (fig. 7)

Le tracé géométrique d'un rectangle de SECTION DOREE, s'obtient de la manière suivante: (fig. 8).

soit un carré A B C D, du point E milieu de A B pris comme centre, nous traçons un arc de cercle de rayon E D, qui coupe A D en F, par ce dernier point nous élevons une perpendiculaire F G à A F. La figure A F C G, est le rectangle recherché, dont le côté A C, vaut 1,000 et le côté A F 1,618.

Nous avons exposé ces quelques données mathématiques, afin de permettre une meilleure compréhension du sujet qui nous occupe.

L'énigmatique question relative aux tracés harmoniques, nous a tout naturellement conduit à rechercher ceux qui auraient pu, éventuellement être utilisés pour la conception des édifices historiques bruxellois.

Toute composition architecturale, ne peut en dernière analyse n'être que géométrique, mais d'une géométrie dynamique, vivante

et consciente; dérivant de segmentations linéaires, angulaires et régulières du cercle; à savoir: rectangles, triangles, et polygones qui sont à la base des divers réseaux directeurs, et qui constituent de réelles trames architecturales.

Que l'on ne s'y trompe cependant point, le plus savant réseau, sans l'apport de l'inspiration créatrice de l'artiste, ne peut suffire à donner naissance à une œuvre d'art; néanmoins l'architecte de talent pourrait, sans l'utilisation d'un tracé directeur, entacher son ouvrage d'imperfection due, par exemple, à une défectueuse mise en proportion de certains éléments.

D'une manière générale, et à la suite des multiples recherches que nous avons effectuées sur les monuments bruxellois, il appert que ceux érigés pendant la période gothique, furent conçus sur la base de réseaux formés de triangles équilatéraux, alors que les édifices de style italo-flamand le furent d'après des trames à triangles de SECTION DOREE.

Il appartient de considérer, que la différence entre le triangle équilatéral, dont l'angle à la base vaut 60° ; et le triangle de SECTION DOREE, dont l'angle à la base vaut $58^{\circ}4'$, est relativement minime; et aussi que ce moyen de mise en proportion ne fût pas toujours utilisé avec le même virtuosité. (fig. 7)

Certains auteurs de projet employèrent les tracés directeurs pour la détermination des grandes masses, alors que d'autres poussèrent le scrupule à vouloir définir les moindres détails; pour être convaincu du bien-fondé de cette opinion, il suffit de souligner le souci apporté par Pierre de Montreuil, dans l'élaboration des plans de la Sainte-Chapelle à Paris. (fig. 9)

I — CATHÉDRALE SAINT-MICHEL

La façade occidentale de l'édifice religieux fut construite au cours du xv^e siècle. La mise en proportion semble avoir été effectuée selon un réseau harmonique à mailles formées de triangles équilatéraux (*more germanico*).

Dans son ensemble, la façade s'inscrit dans deux grands triangles équilatéraux égaux C E D et F E G, opposés par le sommet E, qui par ailleurs se trouve au niveau d'une moulure sise à la base du gâble.

La base C D du triangle équilatéral directeur C E D, est subdivisée en 5 parties égales, A; dont les parties extrêmes donnent les axes des portails latéraux. En outre, par chacun des points 8, 10, 26, 12, 27, et 14, des triangles équilatéraux égaux voient leurs sommets 9, 18, et 13 se situer au niveau de la première moulure horizontale.

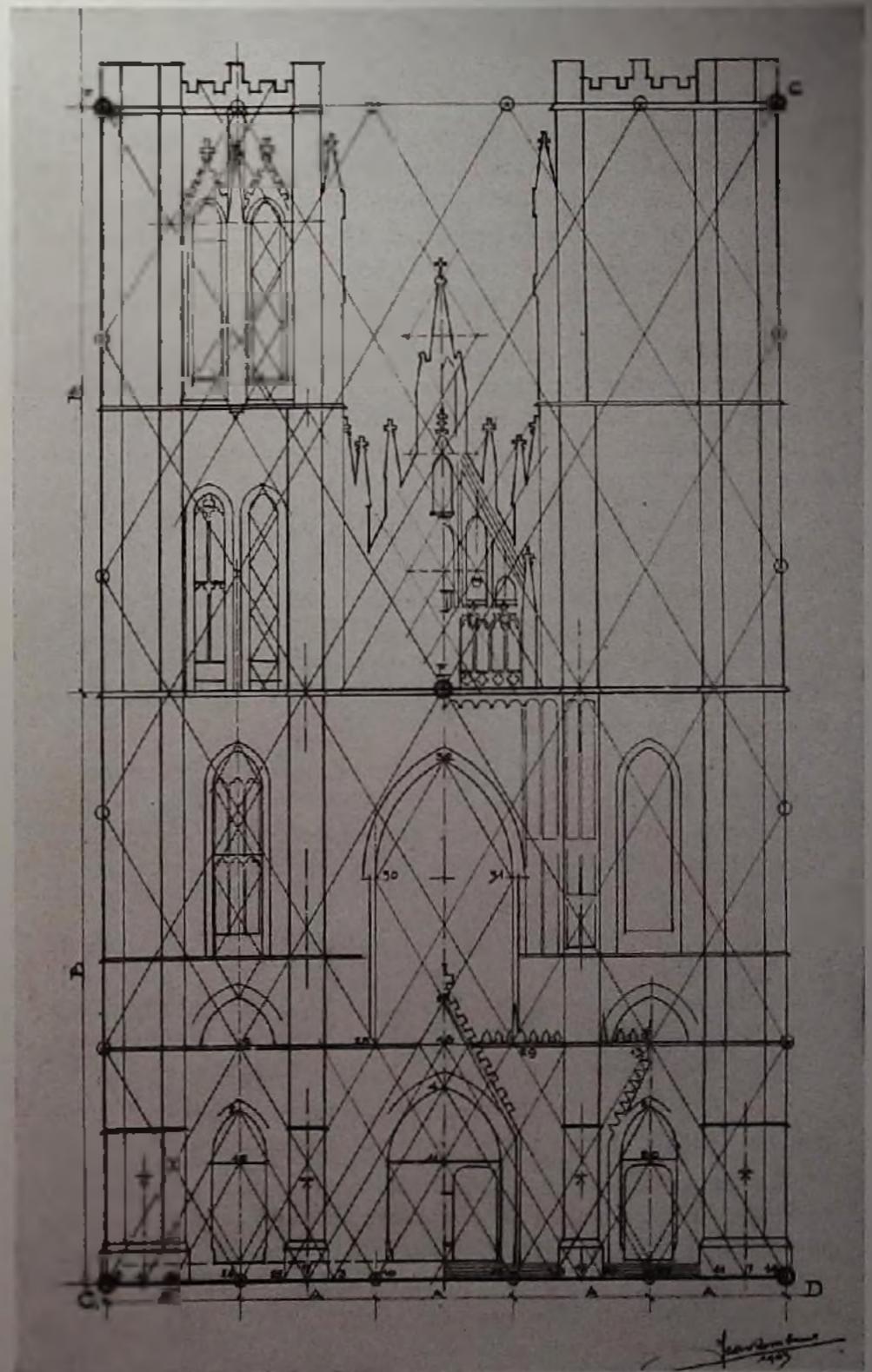
Les intersections des côtés 9-10; 26-28; et 27-29; 12-13 donnent les axes des deux contreforts intérieurs.

Les triangles équilatéraux 1-2-3; 3-4-5 et 5-6-7 donnent les sommets des arcs ogifs des trois portails.

Les triangles équilatéraux 15-16-17 et 19-20-21 situent le niveau des linteaux des portails latéraux.

Le triangle équilatéral 10-11-12, donne la largeur de l'arcature du portail central et son linteau en 11.

La triangle équilatéral 22-23-24 et ses côtés prolongés en 30, 31, déterminent la largeur de la verrière centrale, ainsi que le sommet 32 de l'arc ogif de ladite baie; par ailleurs les deux sommets 28 et 29 des deux triangles équilatéraux 26-28-12 et 10-29-27, précisent également la largeur de la verrière. On peut observer aisément que toute l'architecture est rythmée sur cette trame harmonique, quelques menues libertés au point de vue de l'inclinaison du gâble central et des frontons terminaux des fenêtres hautes des deux tours, sont prises par rapport à l'inclinaison à 60° des côtés du triangle équilatéral, mais dans l'ensemble la situation des éléments architectoniques importants semble bien avoir été déterminée d'après un tracé harmonique.



Façade de la cathédrale Saint-Michel.

2. — HOTEL DE VILLE

L'édifice gothique du xv^e siècle, présente à front de la Grand-Place, trois parties :

tout d'abord, l'aile primitive ou gauche, érigée en 1402, sous la direction probable du maître-maçon Jacques Van Thienen;

puis, l'aile droite, commencée en 1444, dont l'architecte nous est inconnu;

enfin, la tour élevée de 1449 à 1454, par Jean Van Ruysbroeck.

C'est dire qu'il est normal que le tracé harmonique de l'ensemble, puisse présenter une certaine ambiguïté, cependant nous constatons que grâce à une très habile conjonction, les auteurs des diverses parties du monument sont parvenus à relier les différentes parties suivant un rythme uniforme.

La mise en proportion est effectuée au moyen de triangles équilatéraux (*more germanico*).

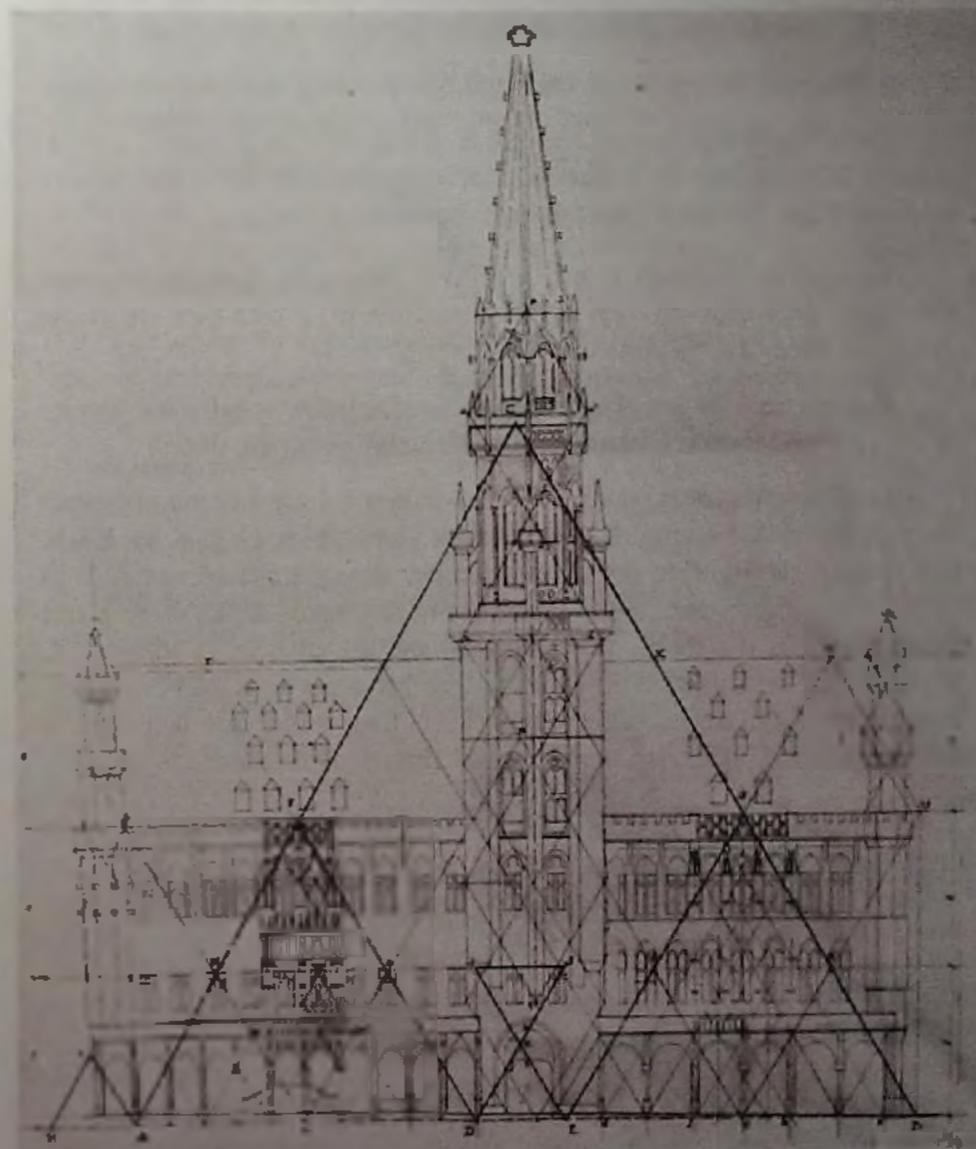
Le triangle équilatéral A B C, a pour base A B, correspondant au niveau actuel du sol (côté rue de la Tête d'Or) et s'étendant de l'alignement de la tourelle d'angle (vers rue Charles Buis), jusqu'en dehors de la façade de l'aile droite; le sommet C se situe au niveau du second balcon de la tour.

Les côtés A C et C B de ce triangle directeur, coupent deux balustrades respectivement en F et G, qui par ailleurs, sont les deux sommets des axes des deux façades latérales. C'est ainsi que 2 triangles équilatéraux semblables A F D et E G B constituent les bases de la trame harmonique.

Pour la façade de l'aile gauche, le triangle A F D subdivisé, donne les triangles équilatéraux égaux A M N, M O N; N O D, O M F, et les triangles équilatéraux égaux S M F et S T F, dont la base M O correspond aux linteaux des fenêtres du premier étage; et le sommet T approximativement au faite de la toiture.

La base A D du triangle directeur A F D, est divisée en 5 parties égales c, chacune de ces parties equivaut à une double travée.

Le triangle équilatéral semblable, dont la base correspond à 3 travées voit son sommet W se trouver au niveau de la base de la balustrade du balcon. Si nous poursuivons l'analyse, nous constatons que les triangles équilatéraux semblables, donnent la situation de divers éléments de détail.



Façade de l'hôtel de ville.

Pour la façade de l'aile droite, le triangle E G B, subdivisé donne les triangles équilatéraux égaux E P Q, P Q R, Q R B, P R G et les triangles équilatéraux semblables et égaux G U R, G U V, G U X, dont la base X V. correspond au faite de la toiture.

La base P R situe les linteaux des fenêtres du premier étage.

Le triangle équilatéral semblable d e f, dont la base d e correspond à la longueur de ladite façade, voit son sommet f déterminer le niveau des linteaux des fenêtres du second étage.

Le triangle équilatéral g h i, dont la base g h, égale la longueur des deux arcatures du rez, a pour sommet i (à très peu de chose près), la base du balcon.

Par ailleurs, le jeu des triangles équilatéraux subdivisés, donne la situation de divers éléments architectoniques de détail.

La partie la plus éloquente de ce tracé harmonique, consiste dans le jeu des 2 triangles équilatéraux semblables D E K et I J K qui forment la jonction entre les triangles directeurs latéraux A F D et E G B; d'une part, nous remarquons les côtés D K et K J qui déterminent la courbure de la baie du portail en j, et le sommet k, de l'arc ogif intérieur; d'autre part, que les côtés E K et K I déterminent l'axe du linteau dudit portail en l, et enfin que la base I J correspond aux linteaux des fenêtres du premier étage de la tour.

Le tracé harmonique de la tour n'est pas moins troublant, nous constatons à nouveau, que malgré la différence des trois parties de la façade principale, les architectes médiévaux sont parvenus à créer une parfaite harmonie.

En effet, les côtés N O et Q R prolongés des triangles latéraux se coupent en un point m, niveau souligné par une moulure. Si nous prolongeons le côté Q R m, jusqu'à son intersection avec la limite extérieure de la tour en n, et que de là, nous poursuivons le tracé, nous voyons qu'en passant par o et o', en atteint exactement la base de la flèche en p.

Si nous étendons le tracé vers le bas, nous remarquons que le point de départ de ce dernier se situe en q, base du cul-de-lampe du contrefort central. Les tourelles d'angle s'inscrivent pareillement dans un jeu de triangles équilatéraux semblables, dérivant des triangles directeurs de base de tout le tracé.

3. — EGLISE N.D. des VICTOIRES au SABLON

La façade Sud, à front de la rue des Sablons, fut érigée au cours de la première moitié du XVI^e siècle.

La mise en proportion est effectuée (*more germanico*), au moyen de triangles équilatéraux. (*voir cliché page 41*)

Le triangle équilatéral directeur A B C, a pour base A B, qui correspond au niveau du seuil, et dont les extrémités A et B déterminent les axes des contreforts latéraux, le sommet C situe l'intrados de la voussure du portail.

Les sommets E et F des triangles équilatéraux A D E et D B F, situent le niveau des seuils des baies latérales en même temps que la largeur intérieure du portail.

La hauteur D G, de la façade équivaut à 4 triangles A B C superposés, dont la base H I du triangle supérieur H I G, détermine la ligne de naissance des arcatures latérales du gable.

Le triangle J C K, détermine le niveau de la modénature des contrefort latéraux et aussi, celui de la balustrade, à peu de chose près; mais, à ce sujet il importe de considérer, que cette dernière fut réalisée lors de la restauration du début du présent siècle, et qu'il se pourrait que la hauteur de la balustrade actuelle, ne soit pas absolument la même que la primitive disparue.

La largeur L M de la façade comprenant les deux contreforts extrêmes, est divisée en trois parties égales, dont la centrale donne naissance au triangle équilatéral directeur A B C.

Le triangle équilatéral voit ses côtés, déterminer les points P et Q, alignements des retours des contreforts latéraux; les points R et S, axes et bases des pyramides des pinacles.

Pour le reste, les triangles équilatéraux subdivisés du triangle équilatéral directeur et qui constituent la trame harmonique, déterminent d'autres éléments architectoniques, tels que le remplage de la grande verrière, l'ampleur du fleuron terminal du gable, les sommets des tourelles latérales, le tympan du portail, etc.

4 — EGLISE N.D. de la Chapelle.

La façade principale fut construite entre les années 1505 et 1508; la baie qui éclaire la partie inférieure de la tour est une création du XIX^e siècle.

La mise en proportion est effectuée *more germanico* au moyen de triangles équilatéraux.

Le triangle équilatéral directeur A B C a pour base A B, une ligne dont la longueur, est égale à la distance séparant les axes des deux contreforts latéraux, et dont le niveau se trouve à 1,60 m. sous le seuil du portail, le sommet C détermine le niveau de la moulure surmontant le portail.

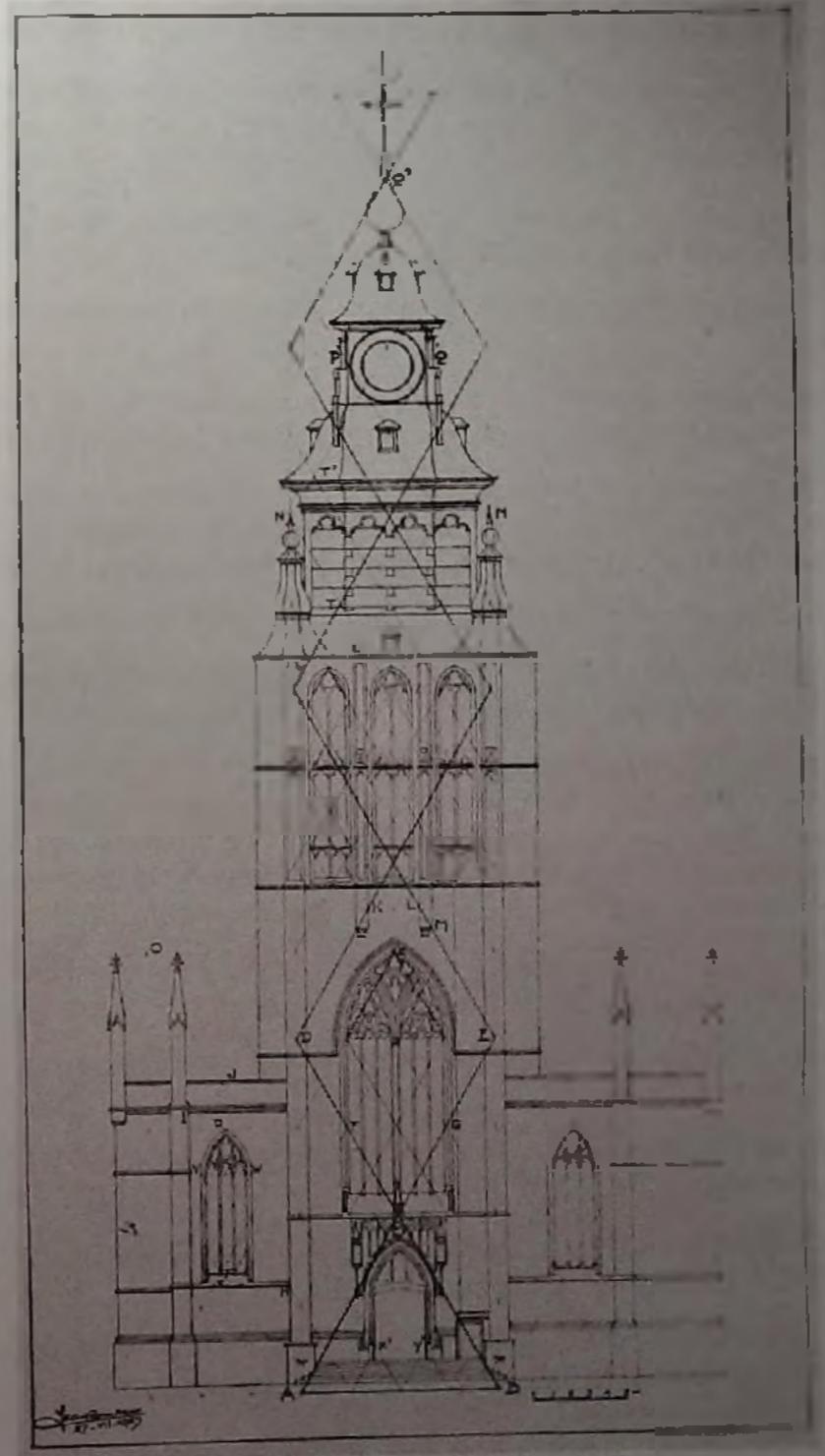
Le triangle équilatéral semblable opposé D E C, fixe la naissance de l'arc ogif de la baie, ainsi que la largeur de cette dernière F G.

Le triangle équilatéral directeur, subdivisé en triangles équilatéraux semblables déterminent :

l'ouverture X' Y' du portail; les points H et I donnant la largeur du collatéral entre les contreforts; le sommet R de l'encadrement de la baie et — à très peu de chose près — le niveau J de la balustrade ainsi que le niveau O du sommet des pinacles des contreforts latéraux.

Un léger glissement de la trame fixe les diverses proportions de la verrière dudit collatéral, à savoir: la largeur V W et le seuil Y.

Le sommet très caractéristique de la tour, ne peut être pris en considération, du fait qu'il s'agit d'un élément ajouté à la fin du XVII^e siècle, toutefois, les divers éléments qui le composent s'inscrivent relativement bien dans le tracé harmonique de base; par exemple, les sommets N des quatre clochetons d'angle, le niveau U de la toiture, la base T des ouïes; à peu de chose près — le niveau T' de la corniche surmontant les ouïes; la largeur P Q limitant la partie occupée par les cadrans d'horloge; le sommet S de la lucarne supérieure et enfin la circonscription du bulbe terminal par la trame en Q'.



Façade de l'église N-D. de la Chapelle.

5. — EGLISE de SAINT-JEAN-BAPTISTE au BÉGUINAGE

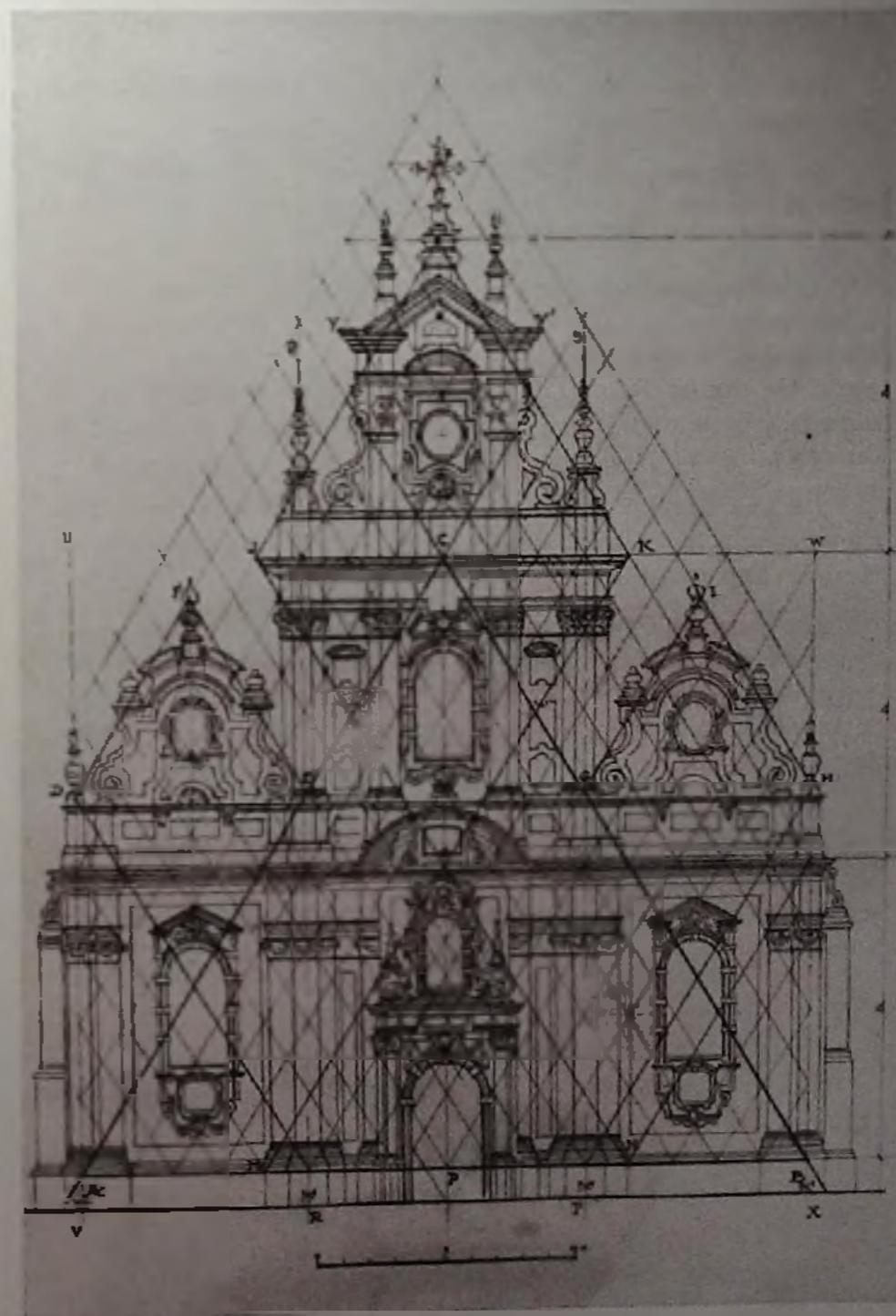
Type remarquable d'édifice en style Renaissance Italo-Flamande. (pose de la première pierre, le 15 juin 1657), érigé par l'architecte P. P. Mercx († 1685).

La mise en proportion est effectuée, au moyen de triangles isocèles basés sur la « SECTION DOREE »

Lorsque nous analysons la façade principale, nous constatons que:

- a) le triangle directeur, dont la base A B, correspond au niveau du soubassement, a son sommet en C, niveau de la base du gâble.
- b) les 2 côtés A C et B C, coupent les 2 axes des pilastres et colonnes en E et G; et que ces 2 points d'intersection des triangles isocèles semblables E D F et G H I circonscrivent les gâbles latéraux.
- c) le triangle isocèle semblable J K L, circonscrit le gâble central.
- d) les hauteurs O P et O C sont égales, et que les triangles isocèles M N O et O J K sont égaux.
- e) la base A B du triangle directeur, subdivisée en 16 parties égales, donne naissance à un réseau harmonique, au départ duquel, nous constatons que 6 de ces parties donnent l'écartement des deux axes Q R et S T, et que les deux axes extrêmes V U et W X sont respectivement à 5 parties des 2 axes précités.
- f) les points N O J et M O K se trouvent sur les mêmes trajectoires, ainsi que D F Y Z et H I' Y' Z.
- g) l'occulus central du gâble est parfaitement circonscrit par un des losanges de la trame.
- h) le portail et sa niche supérieure s'inscrivent dans le triangle isocèle M N O.
- i) de nombreux détails architectoniques sont déterminés par le tracé harmonique.

Du présent examen, il appert que les tracés harmoniques, permettent dans certains cas, une liberté relative quant à la situation d'éléments secondaires.



Façade de l'église de Saint-Jean-Baptiste, au Béguinage.

6. — TOUR de l'ancienne EGLISE SAINTE-CATHERINE

La tour fut édifée dans le courant du xvii^e siècle, en style Renaissance Italo-Flamande.

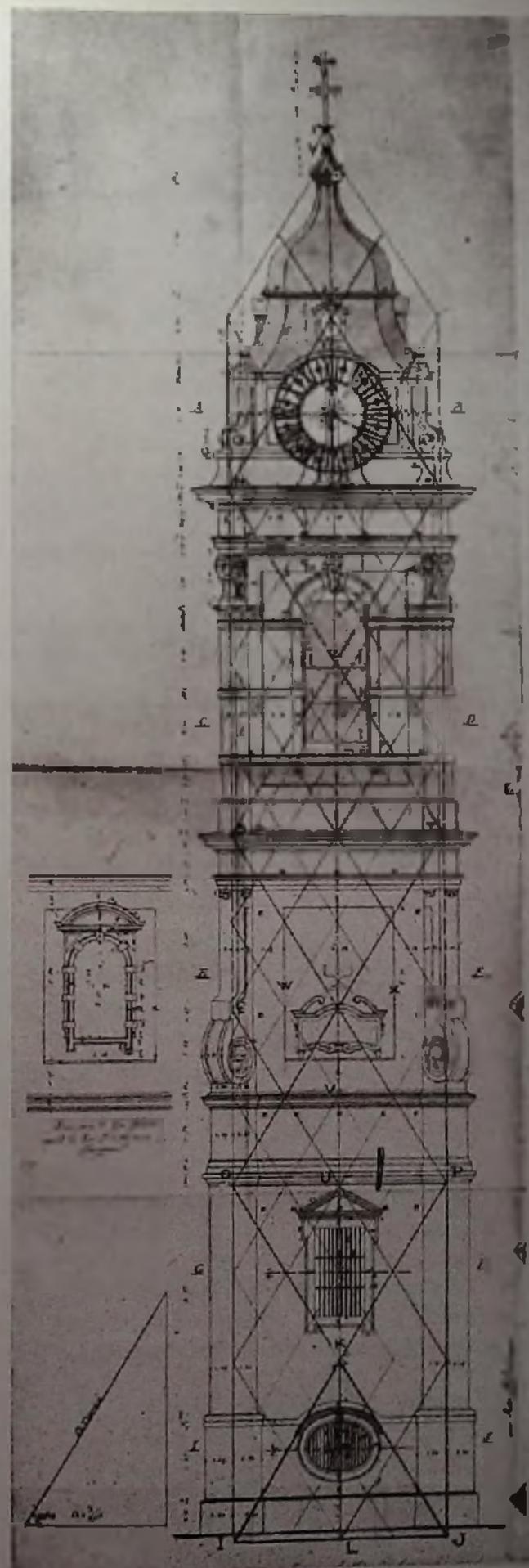
Si nous analysons l'architecture de cette construction, nous nous apercevons que les proportions furent établies, en fonction de la « SECTION DOREE ».

Le triangle isocèle directeur I J K, dont la demi-base par rapport à la hauteur est de 1,000 à 1,618, a pour base I J, la largeur de la tour, et dont le niveau se trouve à ± 30 cms environ, sous le niveau actuel du trottoir. L'œil de bœuf, s'inscrit dans le triangle isocèle dont l'axe horizontal correspond avec la mi-hauteur L M du triangle directeur.

La hauteur totale L Y de la tour équivaut à 8 triangles isocèles superposés, dont les bases O P, Q R, S T, et N Z déterminent les éléments importants de la composition.

La trame harmonique, dérivant du triangle isocèle directeur, détermine ainsi les proportions de la fenêtre rectangulaire, sise au-dessus de l'œil de bœuf; la hauteur U V du soubassement des volutes de base des contreforts d'angle; la largeur W X de l'encadrement du motif héraldique; etc.

Par ailleurs, l'inclinaison du côté du triangle isocèle, formant avec l'horizontale un angle aigu de $58^{\circ}4$ environ, constitue une ligne directrice des tracés secondaires, c'est ainsi qu'au droit des ouïes, nous constatons que les points a, b, c, et d, se trouvent sur la même trajectoire.



Façade
de la tour
de l'ancienne
église
Sainte-Catherine.

7. — EGLISE des BRIGITTINES

Edifice de style Renaissance Italo-Flamande, consacré le 13 mars 1672, œuvre de l'architecte Léon Van Heil (1603-1669?).

PREMIERE HYPOTHESE

La trame harmonique est basée sur le triangle équilatéral *more germanico*, dont le triangle directeur D E F a pour base D E dont la longueur est égale à la largeur de la façade, au droit du soubassement de pilastres; base sise immédiatement au-dessus de la plinthe, le sommet F, situe le niveau de la moulure sise sous la grande baie centrale.

La base D E divisée en 3 parties égales A, donne naissance à des triangles équilatéraux formant la trame harmonique.

C'est ainsi que les sommets G H I, donnent les 3 axes qui constituent l'armature de la composition.

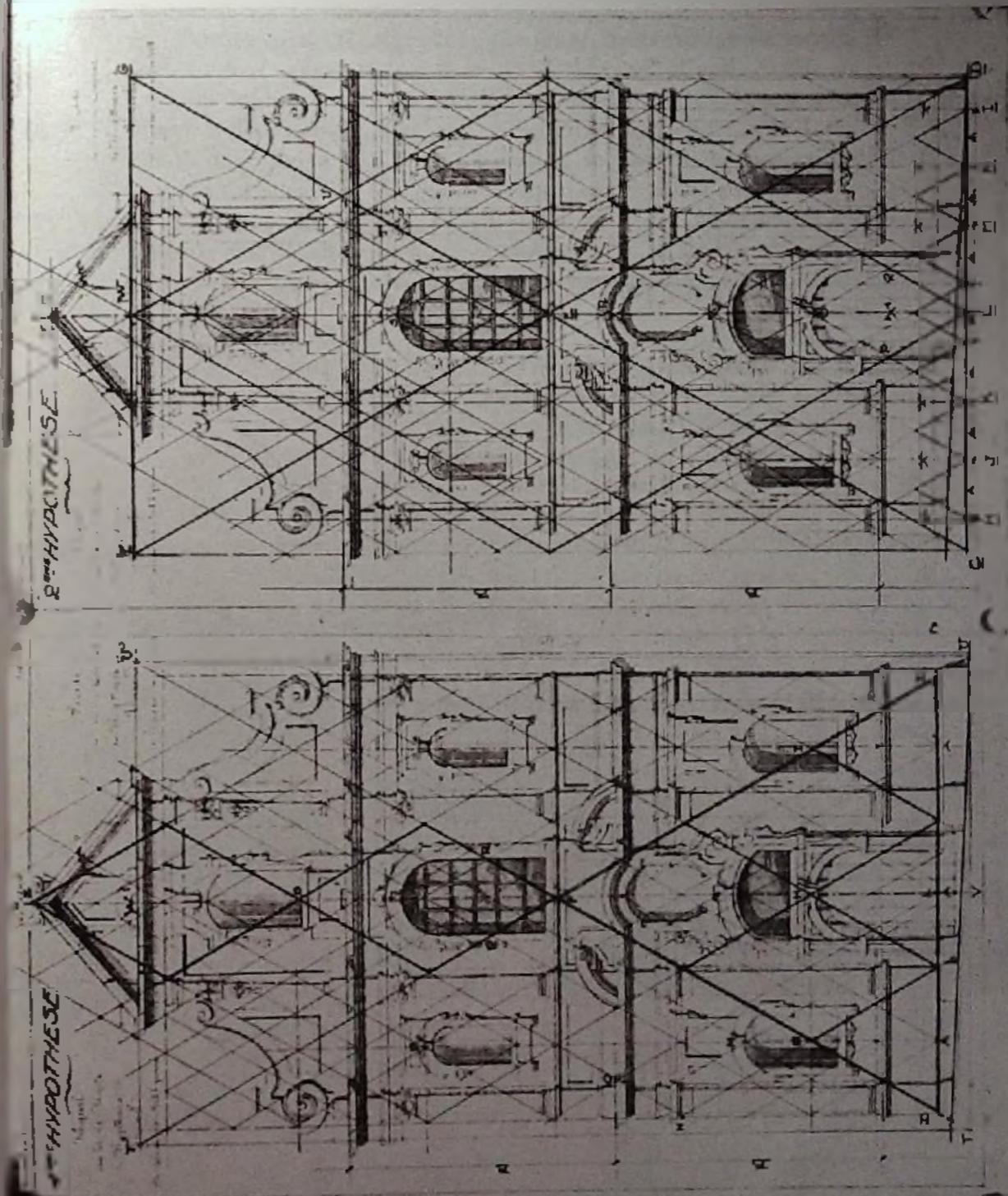
La hauteur totale de la façade L Z, équivaut à 7 triangles équilatéraux de hauteur H L.

La subdivision régulière du triangle équilatéral directeur donne le sommet M des arcs des baies latérales, la base N des chapiteaux doriques, le niveau supérieur O du premier entablement; le sommet P des arcs des niches latérales; la largeur Q R de la fenêtre centrale; le seuil S de la niche supérieure, etc.

Nous remarquons, que les côtés F D et F E prolongés jusqu'en T et U (niveau trottoir), forment un triangle équilatéral T U F, dont la base T U, correspond à la largeur totale de la façade et dont la hauteur F V égale F W; W se situant au niveau de la base du fronton, etc.

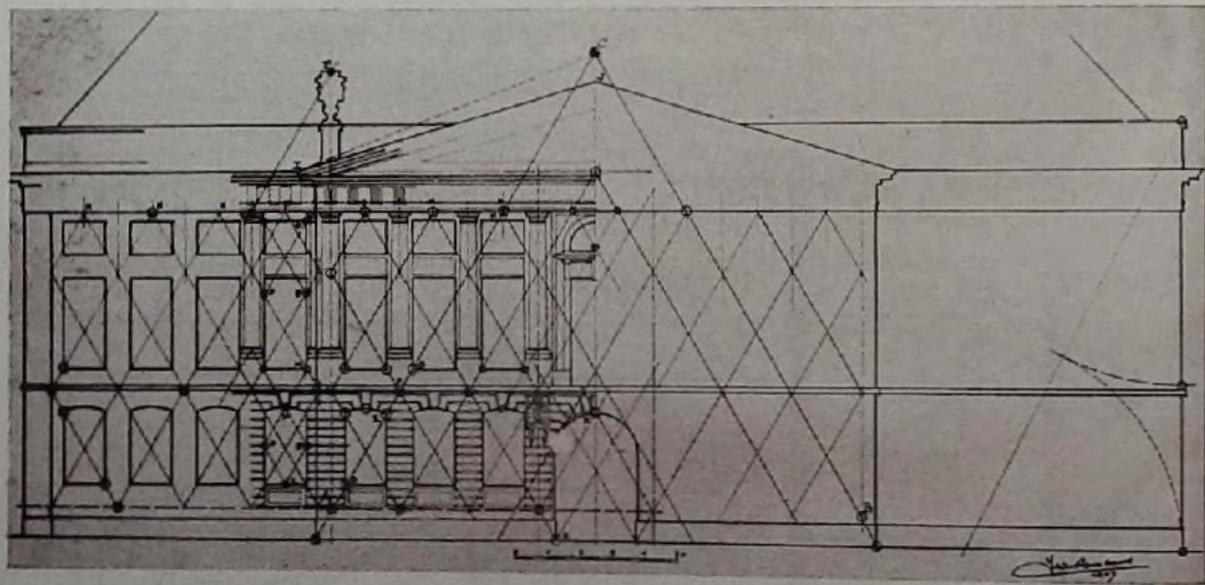
DEUXIEME HYPOTHESE

Une autre trame harmonique basée sur des triangles isocèles, dont l'angle aigu à la base est légèrement supérieur à 60° , est établie sur 2 triangles isocèles égaux opposés par le sommet C D E et F G E, dont les bases C D et F G, correspondent à la largeur de la façade, et la somme des 2 hauteurs L E et E W, équivaut à la hauteur de la façade, depuis le niveau du sol, jusqu'à la base du fronton. Le point



Façade de l'église des Brigidines.

E détermine le niveau de la moulure, sise sous la baie centrale. Si nous subdivisons la longueur C D, en 8 parties égales A, nous constatons que 7 de ces parties donnent la distance séparant les axes H et I des 2 pilastres extrêmes et que, par ailleurs chaque partie situe les axes principaux de la composition. Cette subdivision donne naissance à une trame harmonique, sur laquelle se précise les proportions dominantes; ainsi les points P Q O du portail; le sommet R du triangle isocèle H R I, qui situe le dessous du larmier courbe; le point S de l'arc de la baie centrale; le niveau U de l'entablement supérieur.



Façade de la place des Martyrs.

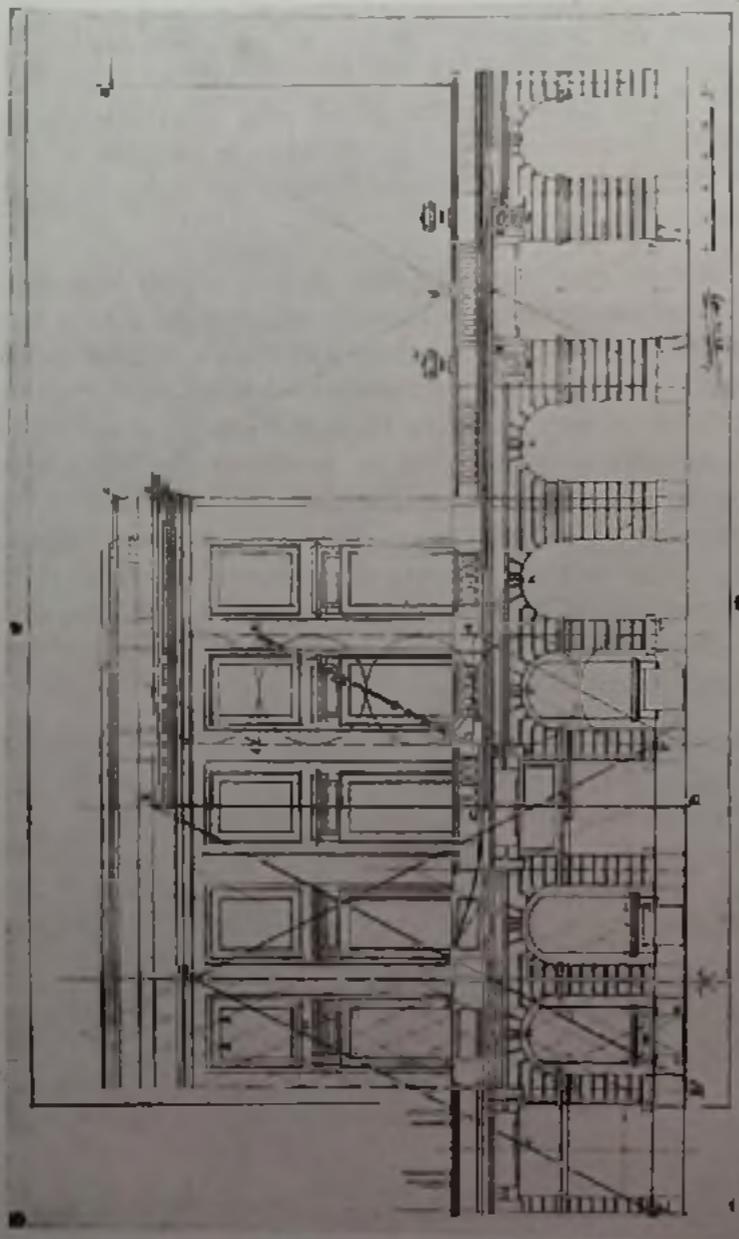
8. — FAÇADES BORDANT LA PLACE DES MARTYRS

Ensemble de style néo-classique, datant de 1775 et œuvre de l'architecte Fisco.

L'étude des proportions permet de constater que si l'emploi du rapport de « MOYENNE ET EXTREME RAISON » ou de la « SECTION DOREE » fut utilisé pour déterminer la hauteur du bandeau surmontant le rez-de-chaussée, le reste de la composition fut établie d'après une trame harmonique basée sur le triangle équilatéral (more germanico).

Le triangle équilatéral directeur A B C a pour base une ligne dont la longueur constitue la distance séparant les 2 axes extrêmes des pilastres; le niveau de cette base se trouve à 0,95 m. de hauteur par rapport au trottoir. Nous remarquons que les côtés de ce triangle directeur, déterminent les points D, E, F, G et H; et que le sommet C de ce triangle se situe à 0,90 m. au-dessus de l'angle supérieur du fronton. A ce sujet, nous constatons que l'inclinaison du rampant du fronton est nettement trop faible, et que la composition aurait beaucoup gagné si l'angle supérieur du fronton J s'était rapproché de C; notons que les frontons de style romain avaient leurs rampants inclinés dans le rapport de 1 à 2 1/2 soit une inclinaison épousant la ligne pointillée I C.

Le triangle équilatéral directeur A B C subdivisé régulièrement donne une trame harmonique, qui permet de déterminer de nombreuses proportions, par exemple: les axes des baies K; les seuils L M; les linteaux N et O; les largeurs des baies P Q; le sommet R de l'arc en plein cintre de la porte; la base S du piedroit de ladite porte, la partie supérieure T des vases flanquant le fronton, etc.



Façade de la place Royale

9. — FAÇADES BORDANT LA PLACE ROYALE

Érigées à la fin du XVIII^e siècle, de style néo-classique.

D'une part le rapport de la « MOYENNE et EXTREME RAISON » détermine avec précision le niveau supérieur de l'entablement surmontant le rez-de-chaussée: d'autre part, le tracé harmonique est basé sur le rectangle dynamique $\sqrt{4}$, ou du double carré.

En effet, si nous procédons à l'analyse de la façade, nous constatons que sa hauteur A B, vaut cinq fois la largeur F F' d'une travée, soit cinq carrés superposés ou encore deux rectangles et demi de proportion $\sqrt{4}$ — rectangle dynamique 1, 2, 3, 4, dont la diagonale présente la même inclinaison par rapport à la verticale, que la ligne de construction B' A utilisée pour la détermination de la « MOYENNE et EXTREME RAISON ».

Par ailleurs, en prenant le niveau supérieur de la plinthe comme base du tracé harmonique, afin d'établir un triangle isocèle E F G, sur l'axe de la façade — triangle dont les côtés sont parallèles aux diagonales d'un rectangle dynamique $\sqrt{4}$ — dont le sommet G correspond à la base de l'entablement terminale, et les angles E et F aux axes des trumeaux flanquant les deux portes, et que nous le subdivisons en triangles isocèles semblables; nous remarquons que de nombreux points de la composition architecturale sont déterminés par cette trame. Tout d'abord, se trouvent sur les mêmes trajectoires les points I, J, K, O et L ainsi que U, M, N, et G; ensuite les écartements J J, L L et M M.

Les dimensions des baies sises sous les fenêtres du rez-de-chaussée, circonscrivent parfaitement un triangle isocèle semblable; de plus, la trame détermine des points tels que T et V, W, X.

Comme nous le faisons constater dans l'analyse de la place Royale, le vide surmontant les portiques d'angle, constitue un triangle équilatéral Z, Z', Y.

10. — La GRAND-PLACE

De forme quasi rectangulaire, elle a une longueur moyenne de 109 mètres et une largeur maximum de 65,50 mètres; dimensions qui répondent, à peu de chose près, aux normes pythagoriciennes, c'est-à-dire à la formule de la « MOYENNE et EXTREME RAISON » ou encore à la SECTION DORÉE.

En effet, pour que la forme de la place réponde parfaitement audit rapport, ses dimensions devraient être:

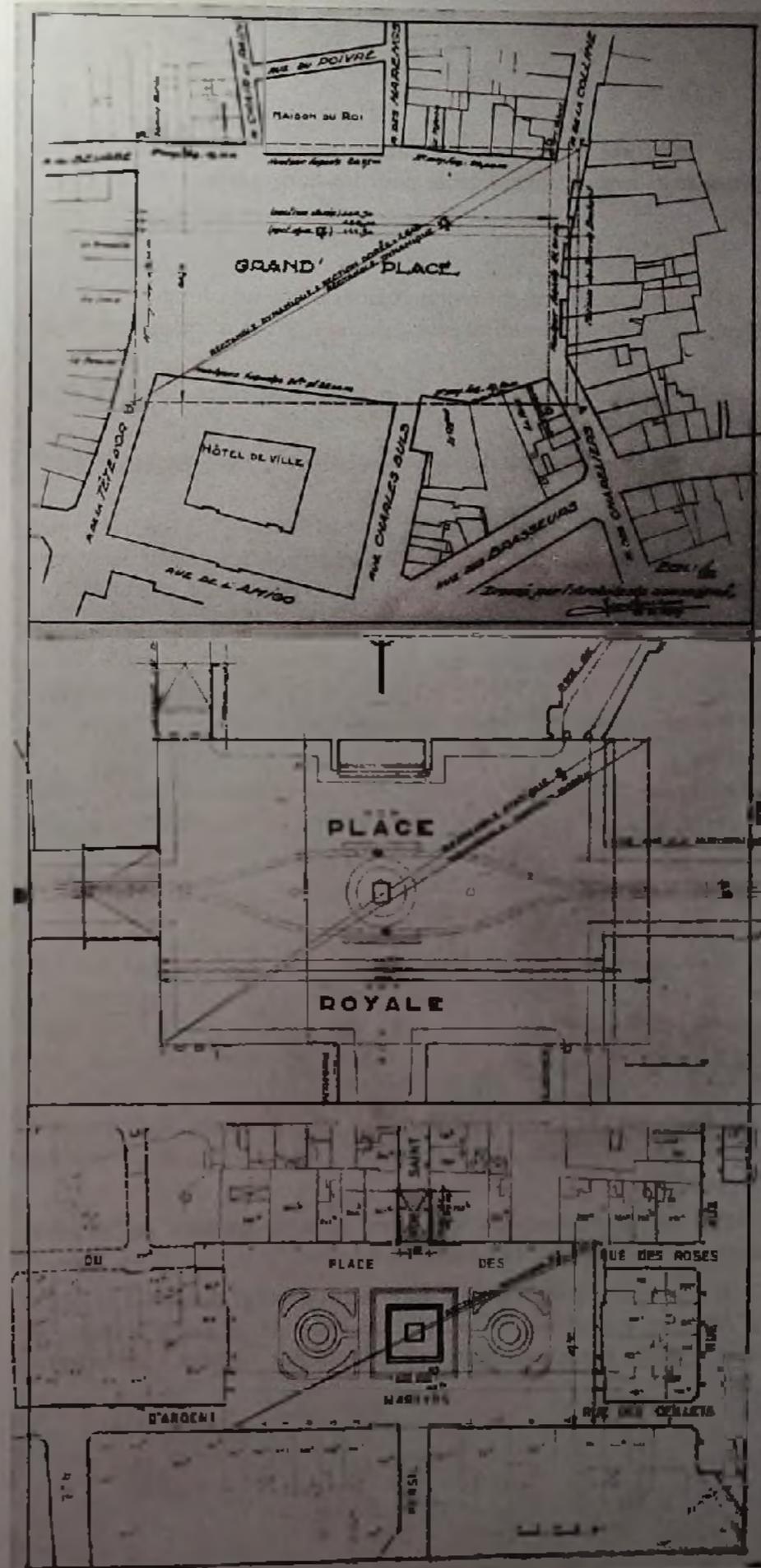
104,50 mètres de longueur sur 64,50 mètres de largeur; au lieu de 109,00 mètres sur 64,50 mètres, soit une différence en plus de 4,50 mètres.

Si nous poursuivons notre examen, nous constatons que la forme de la place se rapproche plus du rectangle dynamique $\sqrt{3}$ — de Hambidge, la différence en moins n'étant plus que de 2,50 mètres.

C'est sur les mêmes données proportionnelles, que les masses de constructions entourant la Grand-Place allaient être établies — compte tenu — des silhouettes des gables et toitures. La coupe transversale (parallèle à la largeur de la place) démontre que le niveau supérieur des balustrades couronnant les façades de l'Hôtel de Ville et de la Maison du Roi se trouvent respectivement à 22 et 21 mètres de hauteur par rapport au niveau du sol, alors que la hauteur théorique devrait être 23,50 mètres.

En coupe longitudinale et par rapport au centre de la place, le résultat est identique; par ailleurs, nous observons que les hauteurs des façades élevées autour de la Grand-Place, exception faite, bien sûr de la flèche de l'Hôtel de Ville ainsi que de la tourelle de la Maison du Roi, varient entre 19,00 et 23,00 mètres.

Il convient aussi de souligner l'heureuse disposition des rues aboutissant à notre *Nedermercht* et dénommée par Charles Buls « en turbine » conception qui offre le grand avantage d'éviter au spectateur débouchant sur la place, d'apercevoir devant lui le vide d'une rue opposée, mais bien au contraire, de lui présenter un fond de décor faisant partie du prestigieux ensemble. Cette formule



Plans de la Grand-Place, de la place Royale et de la place des Martyrs.

accroît une sorte d'intimité très particulière fortement ressentie par chacun, mais restant inexplicable pour les non-initiés.

11. — PLACE ROYALE

De forme parfaitement rectangulaire, elle a une longueur de 113 mètres sur 77 mètres de largeur; dimensions qui répondent à un rectangle statique de $\frac{3}{2}$ à 2,50 mètres près. Les vides des rues de la

Régence, de la Montagne de la Cour et Royale axés sur la place ont la même largeur.

Les bâtiments entourant la place, hormis l'église Saint-Jacques sur Coudenberg, ont une hauteur de 19,10 mètres depuis le niveau du sol, jusqu'à la partie supérieure de la balustrade terminale.

La coupe longitudinale sur la place démontre que la hauteur des façades par rapport à son centre répond à la formule de la MOYENNE et EXTREME RAISON, alors qu'en coupe transversale ladite hauteur des façades équivaut au quart de la largeur de la place.

En outre, les trouées des vides sises au-dessus des quatre portiques, par rapport aux façades qui les encadrent, constituent des triangles équilatéraux parfaits.

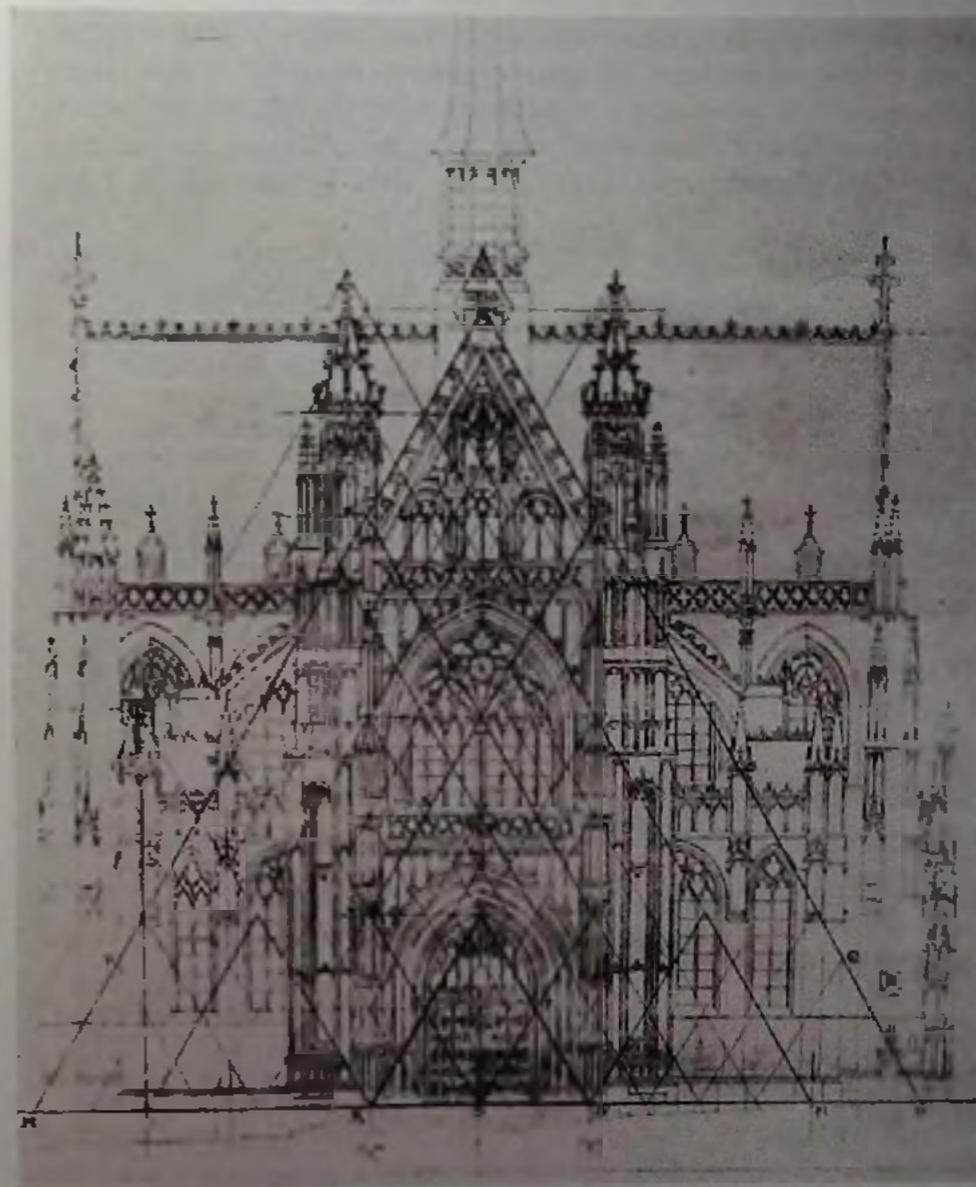
13. — PLACE des MARTYRS

De forme parfaitement rectangulaire, elle a une longueur de 97,50 mètres sur 47,50 mètres de largeur; dimensions qui répondent au rectangle dynamique $\frac{\sqrt{4}}{1}$ à 2,50 mètres près. Les vides des rues

Saint-Michel et du Persil de 7,50 m. de largeur valent deux triangles équilatéraux superposés; les vides des autres rues sont à 2,00 mètres près, semblables.

Par ailleurs, à moins d'un mètre près, la hauteur des façades correspond au quart de la largeur de la place.

Il convient de reconnaître, que la proportion donnée à la place des Martyrs est moins heureuse que celle de la place Royale, sa longueur étant manifestement trop grande par rapport à sa largeur.



Façade de l'église N.-D. des Victoires, au Sablon

CONCLUSION.

Si pour certains, le présent essai, basé en grande partie sur les théories antiques peut présenter un réel intérêt; et pour d'autres, un exposé impliquant les plus expresses réserves; il conviendra cependant de prendre en considération les troublantes hypothèses proposées par d'éminents théoriciens, afin d'essayer de recueillir quelque réflexion, voire quelque leçon utile à l'exercice de l'Art.

ROMBAUX, Jean
Architecte Principal
de la Ville de Bruxelles;
Membre Correspondant
de la Commission Royale
des Monuments et des Sites.

BIBLIOGRAPHIE

- VIOLLET-LE-DUC — *Dictionnaire de l'Architecture.*
CHOISY, A — *Histoire de l'Architecture.* Paris 1903.
GROMORT, G. — *Essai sur la théorie de l'Architecture.*
DU COLOMBIER, P. — *Les Chantiers des Cathédrales.* Paris.
Editions A. et J. Picard et C^{ie}. 1953.
MATILA C. GHYKA — *L'Esthétique des Proportions dans la Nature et dans les Arts.* Gallimard.
MATILA C. GHYKA — *Le Nombre d'Or.* Gallimard.

A la redécouverte du Vieux Forest

par

Henri HERDIES

Rechercher à la source et trouver des renseignements peu ou pas connus relatifs à l'histoire et au folklore d'un lieu déterminé est certainement aussi passionnant que la lecture même de l'histoire déjà publiée de ce lieu, car constamment on peut compléter ou... modifier ce qu'on en connaît déjà.

C'est ce qu'il nous fut possible de constater au cours de nos investigations aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles.

Publions donc le résultat de quelques unes de ces recherches pour ce qui concerne Forest, notre commune natale.

I. LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-AUX-NEIGES

Une jolie légende nous apprend que l'érection d'une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie commença dans la neige en plein été. La chose se passa à Forest, le 5 août 1604.

La dénomination « Notre-Dame-aux-Neiges » était néanmoins déjà connue beaucoup plus tôt à Bruxelles. Les historiens Henne et Wauters relatent en effet qu'il existait en 1558 une chapelle de ce nom à l'extrémité du vieux chemin de Schaerbeek (la rue de Schaerbeek actuelle): « Op den aerde wech achter Sinter Goelen, achter Onze-Lieve-Vrouw-ter-Sneeuw ». Sur le chemin de terre,

derrière Ste-Gudule, derrière Notre-Dame-aux-Neiges (*Hist. Bruxelles* T. III, p. 578). Cette chapelle fut démolie en 1796 (*Ibid*) (1)

On a une idée de la précarité de toutes choses lorsqu'on pense qu'à Forest il n'est pas seulement resté de statuette ou d'objet de souvenir, pas même de dessin de la chapelle. Jusqu'à présent, rien n'a non plus été publié au sujet de ce petit oratoire forestois.

Des noms de lieux en rappellent néanmoins le souvenir.

Aux Archives du Royaume (arch. écl. dossier n° 7152) la carte « figurative » de 1638 des biens de l'Abbaye de Forest, dressée par le géomètre De Dyn, contient en effet les toponymes « Cappellevelt » (champ de la Chapelle); « Capellekensbosch (Bois de la Petite Chapelle) « contigu au Champ de la Chapelle »; Hemelsbosch (Bois du Ciel) touchant à la chapelle ». Deux siècles plus tard (en 1836) l'atlas Vander Maelen (A.G.R.B. Cartes & Plans) indique toujours les dénominations de « Kappekensveld. Kappelkensbosch, de même que « Kappelckensstraat » la Rue de la Petite Chapelle, qui était le chemin d'accès vers le petit oratoire (2).

La dernière mention figure sur un plan de 1858 conservé aux archives de la Commune de Forest.

Quant à Kapellestraat la mention en est encore relatée au Plan parcellaire Popp, datant de 1875 environ.

Aux Archives du Royaume à Bruxelles repose un intéressant document ayant trait à notre petit édifice. Il est intitulé: « Memorieboecxken van stichting van de Cappelle van Onser Lieve Vrouwe ter Smeuwe in de Wereltsboschstrate tot Vorst » c'est-à-dire: Livret-mémoire de la fondation de la chapelle de Notre-Dame-aux-Neiges, dans la Rue du Bois Séculier (3) à Forest (arch. écl. dossier 7700)

(1) *Le Folklore Brabançon* n° 151 de septembre 1961 reproduit à la page 523 une information de M.W. Van Billoen d'où il résulterait que la Chapelle-de-N.D.-aux-Neiges du Vieux chemin de Schaerbeek, fut construite en 1621. Ceci ne concorde donc pas avec Henne et Wauters.

(2) La situation de la Kappelckenstraat correspond à peu près à la partie inférieure de l'actuelle Avenue Victor Rousseau (voir cliché).

(3) Était la dénomination primitive de la Rue de la Petite Chapelle dont il a été question ci-dessus.



Carte figurative de 1638 des biens de l'Abbaye.
L'emplacement de la chapelle de N.-D. aux Neiges y est entourée
d'un cercle blanc.
Le chemin transversal à gauche est la « Kwade Straat » devenue partiellement
rue J.-B. Van Pé.

On y relève la relation de la pose de la première pierre par les autorités locales, texte dont voici la traduction:

« Cette chapelle a été fondée le 5 août 1604 à la gloire du Seigneur » et de sa bienheureuse Mère et Vierge-Marie. Le même jour la » Révérende Dame en Dieu, Madame Adrienne du Petit Cambray, » abbesse de l'Abbaye de Forest, en a posé la première pierre en » présence de Dame Marie de Bregilles supérieure, Dame Marie » Tave boursière et Dame Marie de Rivieren, chapelainc, également » en présence du sieur et Maître Jean Vrancx, abbé baccalauréat » de la Sainte Divinité, confesseur et Rogier Heuze, prévôt, respectifs » de l'Abbaye précitée et de Philippe de Vleeschoudere maire » du village en question ».

Le pourquoi de la dénomination de Notre-Dame-aux-Neiges est expliqué au texte suivant, figurant sur une banderolle tendue à l'intérieur de la chapelle, plus que probablement au-dessus de la porte d'entrée:

In perpetuum Rei memoriam

» Audi qui hac transis, si quaeras forte viator — Cur locus hic
» Mariæ de Nive nomen habet.

» Ad nivem ut Augusto rediit lux sacra Mariæ — Primus in exili
» hac ponitur æde lapis.

» Hinc nomen. Tu hic fac Mariæ pia vota fugatis — Febribus et
» culpis fis. Nive candidior.

Ce qui peut se traduire comme suit: Ecoute, toi qui passes par
ici, voyageur, si peut-être tu te demandes pourquoi ce lieu dédié
à Marie a le nom de la neige.

C'est que la première pierre de cet édifice fut posée dans la
neige durant l'exil (4) alors que reparaissait, en août, la lumière
sacrée de Marie.

D'où le nom. Quant à toi, adresse ici à Marie de pieuses prières,
et, ta fièvre étant chassée ainsi que tes péchés, sois plus blanc que
la neige.

Ce texte d'époque apporte ainsi des éléments pour l'histoire
de N. D. des Neiges.

Notons que l'événement météorologique dont il est question
dans la relation ci-dessus a eu lieu à Forest le 5 août, une date
constituant encore actuellement la fête calendrier de Notre-Dame-
aux-Neiges. Cette date était déjà anciennement à Bruxelles la fête
de la Vierge des Neiges puisque, d'après M. W. Van Billoen les
dentellières venaient la veille de ce jour prier à la chapelle bruxelloise
pour que leur ouvrage pût conserver sa blancheur. (5)

Il n'y a sans doute pas de relation entre la date de la fête ci-dessus
de la patronne des dentellières bruxelloises et la date de l'événement
météorologique survenu le 5 août 1604 à Forest, d'autant moins
qu'il existe, selon M. W. Van Billoen, une légende très ancienne
voulant que sous le pontificat du Pape Libère (352-366) on construise
une église sur le Mont Esquilin à Rome et dont le vœu avait été
exprimé également un 5 août, qui est plus que probablement à
l'origine de la fête de la Vierge des Neiges.

(4) Durant les troubles de religion des 2 dernières décades du XVI^e
siècle et début du XVII^e, les bénédictines s'étaient retirées dans leur
refuge de la rue d'Or à Bruxelles (note de l'auteur).

(5) *Folklore Brabançon* n° 151 cité au renvoi 1 ci-dessus.

A propos de notre chapelle forestoise on peut se demander
pour quelles raisons et à la suite de quelles circonstances on prit
la résolution de construire une chapelle en un lieu si écarté à l'orée
du Bois du Ciel.

Était-ce pour rappeler un événement survenu à cet endroit
ou par pure piété de nos villageois? Le livret-mémoire indique que
la recette destinée à la fondation fut constituée par des aumônes de
« bons gens », d'une participation des sœurs bénédictines et
d'un don de deux personnes de la bourgeoisie: Dame Margueritte
de Rebbes, Veuve de Claude de Witthem, seigneur de Ruysbroeck,
gouverneur et capitaine général du Duché de Limbourg et autres
pays d'Outre-Meuse, et le sieur Alexander marquis de Malaspina,
qui épousa la veuve précitée.

Si on considère les dépenses de construction ci-après on peut
se représenter quelque peu l'aspect que devait avoir la chapelle:
Creusement des fondations et maçonnerie 24 fl. Rhin; travaux de
charpenterie 53 fl. R.; travaux de ferronnerie, moulures, serrurerie,
garniture du tronc 6 fl. R., y compris une croix en fer de 20 livres
+ 3 ancras et 2 crochets; ardoisiers: main-d'œuvre du patron (Guill.
de Guisnoy) + 2 ouvriers et un aide, chacun 4 journées: 8 fl. R.;
5000 clous d'ardoise: 2 fl. R. 10 d.; 19 faitières 1 fl. R. 18 d.; peinture
4 fl. R.; ornements divers (2 vases de mai, meipotten) 11 deniers.
Total 103 fl. R. 2 deniers. A noter que l'Abbaye fournissait gratuite-
ment les briques et la chaux. Elle donna lors de la pose de la première
pierre 3 fl. R. 6 d. à titre d'arrhes ou de pourboire (Goidspenning).

On ignore à quel moment la chapelle disparut. Ce fut proba-
blement dans la seconde moitié du siècle dernier après qu'elle eut
été incorporée en 1858, avec son chemin d'accès, dans la propriété du
sieur Joseph-Emmanuel Zaman et de son épouse la comtesse Cécile
Dumonceau de Hergendael.

En effet, après la dispersion des biens de l'Abbaye de Forest
en 1796 une partie de terres située au Sud du Kruisbos (Parc Duden)
était devenue propriété du Chevalier Wijns de Raucour, qui y érigea
le château formant sa résidence contre la vieille « Heerbaan » de
Stalle à Bruxelles. Les petits bois Kapellekensbosch et Schoen-
lappersbosch, contigus, furent englobés dans sa propriété. Joseph
Emmanuel Zaman lui succéda puis Vimenet.

Le sieur Zaman, bourgeois fortuné, parvint à étendre sans
cesse son domaine. Ayant pu intervenir auprès du Collège Echevinal

de l'époque comme prêteur d'argent et aussi parce qu'à plusieurs reprises il s'était porté garant pour l'exécution de travaux et de fournitures il put compter sur la compréhension des mandataires communaux lorsqu'il s'est agi de supprimer certains chemins en vue d'en incorporer l'assiette dans son domaine (voir à ce sujet L. Verniers, *Hist. Forest*, p. 195).



L'ancienne propriété Zuman avant son lotissement en 1918. Vue prise depuis la rue du Mystère. Le château disparut en 1948. La partie déboisée devant le château (plus bas à droite sur le cliché) correspond approximativement à l'emplacement de la chapelle de N.-D.-aux-Neiges.

Dessin de Gilbert Degroeve.

Ceci signifia sans doute la fin du petit oratoire car sur diverses cartes des dernières décades du siècle précédent, que nous consultâmes à l'Administration Communale de Forest, il n'est plus fait mention de la chapelle de Notre-Dame-aux-Neiges.

II° UN COIN DISPARU. LE VIEUX CABARET L'ANGE.

Essayer de retracer l'histoire d'un de nos plus vieux cabarets n'est-ce pas évoquer le folklore même de Forest-village, ce folklore qui tend de plus en plus à disparaître dans notre trépidante vie actuelle.



Le cabaret L'ANGE d'après une gravure de Jacques Neefs de 1659.

(Photo Arch. Royaume, Cartes et Plans).

Le cabaret dont nous nous proposons de vous parler était situé à l'angle de la « Kwade straat » (rue J.R. Van Pé) et du Chemin de Forest à Bruxelles (l'actuelle chaussée de Bruxelles) c'est-à-dire au centre même du village.

La mention la plus ancienne connue, dans les manuscrits de l'Abbaye des Bénédictines de Forest, date de 1480 (A.G.R.B. Arch. cccl. n° 7006). Mais il est fort probable que L'Ange existait déjà dès les premiers temps de cette institution religieuse. Il ne se trouvait, en effet, qu'à quelques pas de la grande porte d'entrée du Monastère

« où les serfs et les maîtres-fermiers (pachteneeren) de l'Abbaye qui apportaient leur fermage ou leur argent ainsi que toutes personnes allaient et venaient pour affaires » (oirboor) à l'Abbaye. (Arch. eccl. n° 7086).

C'était aussi la halte désirée pour les villageois se rendant à l'église et pour les pèlerins venant invoquer Sainte Alène. La situation au début de la « Kwade straat » (6) n'était pas non plus le fait du hasard car les attelages pouvaient pendant un moment reprendre leur souffle avant d'entamer la rude montée vers le haut du village.

1) La brasserie et son équipement.

Suivant un vieil usage de nos régions le tenancier d'un débit de boissons brassait lui-même la bière qui était consommée dans son établissement. C'était du moins le cas en l'occurrence pour la période allant de 1480 à 1628. Les écritures de l'Abbaye et les annotations des registres des Greffes Scabinaux de cette époque font mention d'un « bien immobilier avec outillage de brasserie dénommé l'Ange (eener hofstadt metten camgerecke gcheeten den Ingele) Arch. eccl. n° 7006 et 7104, aussi Greff. Scab. dossier 3318.

Il est prudent toutefois de ne pas se faire une idée trop importante de cette installation: une chaudière (généralement en cuivre) une cuve réfrigérative, quelques outils (pelles de brasserie, fourches, crochets etc.) une série de seaux en bois, les bacs au malt et les fûts nécessaires, ainsi qu'évidemment une place où le malt est séché. On le voit l'installation primitive n'avait rien de comparable à celle de nos puissantes brasseries actuelles. Les bâtiments n'étaient d'ailleurs construits jadis qu'en matériaux provisoires où le bois et l'argile dominaient. Au début du siècle dernier on rencontrait encore maintes maisonnettes de ce genre dans la « Kwadestraat ».

(6) Kwadestraat signifie « rue Mauvaise » parce qu'à cause de sa grande déclivité elle était, au moment des fortes pluies, impraticable et ravinée au point que l'abbesse devait en 1434 la faire bêcher avant d'autoriser « par grâce » la circulation « Dat die van d'Abdye van Vorst van in den jaere 1434 om de groote slaghegens plagen te doen opgraven de Quaestraete ende de straete aen den Cruysbosch van den bergh affe komende ende niet geopent en wiert dan bij ordonnantie (van) Mevr. de Abdisse, dat uyt gratie, niet van rechte. (A.G.R.B. arch. eccl. dossier 7008 inventaires p. 40)

Une des conditions d'existence pour une brasserie était de pouvoir disposer de suffisamment d'eau claire pour ses opérations de brassage. Mais ici aucun problème ne se posait pour le patron de l'Ange Le Geleytsbeck (de Glets — ou Gladbeek, le ruisseau aux eaux claires) coulait devant sa porte et il n'avait qu'à y puiser largement, du moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle, lorsque les eaux de ce ruisseau n'étaient pas encore polluées par les établissements industriels de plus en plus nombreux qui s'installèrent le long de ses rives dans la suite.

En 1581 l'exploitation semble prospère. Deux maisons sont transformées en une seule, vraisemblablement pour donner de l'extension à l'affaire, de telle sorte que l'Ange est mentionné dans les écritures comme étant *une belle auberge, deux maisons sous un seul toit* (Greff. Scab. n° 3314). Un siècle plus tard, c'est-à-dire en 1651, il est question d'un « bien immobilier comprenant une *nouvelle maison avec tour, granges et étables, qui y sont érigées, appelé communément l'Ange* (Greff. Scab. n° 3343). Le bâtiment avait donc été reconstruit.

Que notre débit de boissons ait été détruit plus d'une fois dans des périodes troublées c'était là une des conséquences de sa situation centrale « bij de plaerse » près de la Place du village.

Les 3 novembre et 1 décembre 1582 notamment, lorsque les calvinistes venant de Bruxelles « tant civils que militaires » vinrent saccager et réduire en cendres les 39 maisons formant le centre du village, l'Ange fut détruit de fond en comble (Greff. Scab. rég. 3314, p. 53). On se fera une idée des ravages que subit Forest à ce moment lorsqu'on saura que 7 ans après ces événements le cabaret n'était toujours pas reconstruit. Ceci est attesté par une visite que, par leurs fonctions, les échevins Devadder et Aerts firent le 10 juillet 1589 à « un bien immobilier incendié, dénommé l'Ange (Greff. Scab. rég. 3314).

Nous ne pouvons résister à relater une des scènes de sauvagerie telle qu'elle se trouve décrite dans leur consternante réalité dans un des registres du Banc Echevinal. En voici la traduction:

« Le samedi avant le grand Bartelemi (nuit du 13 février 1581) » entre XI heures et minuit a été pillé lamentablement le couvent » de Forest, qui par suite des temps incertains n'était occupé que » par les gens de maison et cela par ceux de Hal, qui, en dehors » du vol d'animaux et de blé ainsi que de l'incendie qu'ils allu-

» mèrent, à savoir de la porte d'entrée, de la maison du portier, des
» écuries, d'une grande grange avec les bergeries, du vieux grélier
» avec les trous à porcs, qui était en cours de réfection (die in estimatie
» was) ont ensuite lâchement assassiné (deerlijk vermoord) Adrien
» Van den nocker, le curé paroissial de Forest, et le nomme Jan
» Arents, échevin, étant le fermier du « binnen coeren molen »,
le moulin à grains situé à l'intérieur de l'Abbaye.

Il a été question ci-dessus d'un cabaret comprenant une tour,
une grange et des étables.

La tour donnait un certain cachet au bâtiment. Elle figure sur
une carte de 1638 (Arch. éccl. A.G.R. n° 7152), aussi dans un acte
de 1662 du Banc Echevinal local (Greff. Scab. 3343). Mais elle n'est
cependant plus indiquée à la gravure dessinée en 1659 par Jacob
Neeffs (A.G.R. Cartes & Plans) voir cliché.

2) Le cabaret l'Ange dans la vie du village.

La grange et les étables indiquées en 1651 dénotent le caractère
rural du cabaret. Elles sont dès lors mentionnées dans tous les baux
ultérieurs. C'est principalement dans les communes de la périphérie
de Bruxelles que l'on rencontre ce genre de cabarets, parce qu'ils
permettent une adaptation des occupations journalières du tenancier
et de son épouse et qu'avec les produits de la ferme il est possible
de satisfaire une plus ample clientèle.

Et ceci nous donne une idée du train journalier, à ce moment,
des affaires du cabaret: étancher sa soif, échanger des réflexions
ou prendre quelque nourriture, c'était l'occasion de se réunir et de
donner son avis au sujet des événements et des choses et pour un
moment d'oublier ses déboires familiaux.

L'ambiance de ce temps au cabaret peut se représenter en
fonction de plusieurs coutumes caractérisant l'époque: Défense de
donner à boire durant les services religieux, repos obligé de tous
les travailleurs le dimanche, sanctionné par des amendes élevées;
séances publiques de l'Autorité locale (genechten) dans un cabaret,
scènes souvent brutales entre villageois ivres, surtout au 17^e siècle
etc. Le soir heure obligée de fermeture (en été 9 h., l'hiver 10 heures)
annoncée par son de cloche une demi-heure avant la fermeture.

Citons quelques exemples à l'appui de ce qui précède.

Le premier dimanche de carême (le 3-3-1596) un villageois du
nom de de Boesscher avait mis en ras des mottes de gazon d'une
rigole ouverte dans sa prairie en face du moulin de Quakenbeek
à Forest. Accusé d'avoir violé le « Saint dimanche » on lui infligea
une amende de 3 florins + 10 deniers pour frais de contravention
et 10 deniers pour participation « int gelach » c'est-à-dire pour
paiement de la consommation collective des échevins dans une
séance de cabaret. Car nos édiles communaux, eux aussi, avaient
compris la magie d'un verre de bière rafraîchissant lorsqu'il s'agissait
de mener à bien certaines affaires nécessitant un peu de publicité.

Pour l'aubergiste c'était une faveur et une source de recettes
de pouvoir tenir ces séances dans son établissement. Les membres
du Banc Echevinal tenaient toutefois également des séances dans
leur local de réunion à l'intérieur de l'enclos du Couvent. (in huerlie-
den genechtcamere binnen den hijvange van den Goidshuyse. (Greff.
Scab. rég. 3314, année 1563).

Qu'un bon verre de bière stimule la bonne humeur, nous le
savons encore maintenant. Cependant pour une bagatelle, des collisions
se produisaient entre consommateurs.

Après une altercation entre gens de kermesse (kermisgasten)
de Drogenbos et de Forest où peu de temps auparavant ils avaient
assisté à une kermesse aux oies (en 1766) et où la querelle avait
commencé, ceux de Forest allèrent prendre leur revanche à Drogenbos.
On frappa avec des gourdins, des fers de foyer, provenant d'un feu
ouvert du cabaret, des briques et des gros boulons. Le chirurgien
Michel Vander Elst constata que le plus maltraité avait une blessure
au front d'une longueur d'environ 3 pouces (\pm 8 centimètres) péné-
trant jusqu'au « péricranium ». Il dut le soigner pendant 3 semaines
(C. Theys, *Hist. Drogenbos*, p. 69).

Mais parlons plutôt de choses plus positives.

Quelles furent les bières qui eurent la faveur de nos villageois?
A l'origine le choix ne semble pas avoir été très grand. Dans les
archives de l'Abbaye des xv^e et xvi^e siècles on fait état principale-
ment de bière houblonnée (hoppebier, Arch. éccl. 7086, 7104 et
7326); parfois aussi de bière ordinaire et de « cuyte » qui, d'après
Schucrmans (*Vlaamse Idioticon*) représente une bière légère (dun
bier). Ces bières furent sans doute celles que l'on débitait également
à l'époque dans les cabarets, en dehors bien entendu de quelques

vins de cru et de leurs mélanges appelés verjus, bâtard, *muscade* et autres, tels qu'il sont cités encore en 1501 dans les comptes de l'Abbaye de Forest (Arch. éocl. n° 7485).

Le meunier du moulin à grains, dans l'enclos de l'Abbaye, recevait en 1435 du Couvent, toutes les semaines IV « gelten » de bière de houblon pour la mouture du malt. En 1556 il recevait pour cette prestation de la bière commune « *gewoenlyck bier* ». On distribuait une fois la semaine dans la maison du St Esprit (*gasthuis*) de la bière houblonnée (Arch. éocl. n° 7326). Les bénédictines recevaient toujours suffisamment de bière de houblon « *kregen altoes hoppe genoech* ».

Soit dit en passant, le houblon était cultivé à Forest même :

« 1593, den hoplochten met den ast dacrop staende aen de Welfstracte » signifiant : Le jardin au houblon avec son four à sécher situé à la Welfstracte (actuelle Av. Général Dumonceau).

« 1668, huis metten boomgaerden dat eens deels des cloosters hoplochthouck plach te zijn... op de beke (ch. Neerstalle); la maison avec verger qui était autrefois une partie du jardin au houblon du couvent

Mais à mesure que les brasseurs de chez nous acquièrent plus d'expérience et que la bière indigène se consommât davantage il y eut plus de diversité et plus de qualité dans nos bières locales. Aux XVII^e et XVIII^e siècles on buvait en ordre principal dans nos régions : de la petite bière au « *cuyte* » de la « *braspennigh* » du nom d'une monnaie de l'époque, de la bière blanche, blonde ou brune ainsi que leurs améliorations, sans autre spécification. Le faro et la gueuze-lambic ne datent que du début du siècle dernier.

3) Les familles de cabareters et de propriétaires de l'Ange.

En raison de l'influence que les débits de boissons pouvaient exercer sur la moralité de la population les autorités civiles et religieuses se sont jadis fort préoccupées de ces établissements. L'exploitant devait être un bourgeois honorable et pour pouvoir ouvrir un cabaret il était nécessaire d'être de conduite irréprochable et de se conformer aux exigences des ordonnances édictées. Le placard de 1663, par exemple exigeait une attestation du curé ou du magistrat de l'endroit en ce qui concerne sa vie, ses mœurs, sa religion et... sa capacité.

Ci-après un aperçu chronologique au sujet de ces gens, dans la mesure bien entendu que nous ayons pu les découvrir dans les archives et avec la réserve que quelquefois le propriétaire n'exploitait pas lui-même le débit. Certaines familles forestoises actuelles y reconnaîtront sans doute des ancêtres.

Avant 1521 le cabaret était la propriété de Osten Beerselman et de son épouse Yda Rombouts, appelée Hoze. Le prénommé n'avait apparemment pas fait de trop bonnes affaires car lorsqu'il décéda en l'année ci-dessus sa veuve (agissant pour elle et ses enfants Pierre, Aert et Nicolas) se trouva dans l'obligation de vendre la moitié de la brasserie avec ses appartenances et dépendances, afin de payer les dettes et les charges contractées par feu son mari (Greff. Scab. n° 3326). Lorsqu'en 1582 la maison fut incendiée elle appartenait à Gilles Hermans (Greff. Scab. n° 3314). Bien sûr il n'était pas question en ces temps là, de dédommagement pour faits de guerre.

En 1605 le propriétaire était le fermier Paul Temmerman, échevin de Forest de 1598 à 1608. D'après le Registre des Pauvres il avait cédé l'usufruit de la maison aux indigents de la paroisse (Arch. éocl. n° 7688).

Jacques van Saverson et son épouse, propriétaires en 1620, avaient donné le bien en caution moyennant paiement d'une rente annuelle de 25 florins, mais la maison leur fut retirée en raison de 3 années d'arriérés de rente, de sorte que les créanciers François Van Bemell, la veuve Van Hamme et Josse Cuyermans en devinrent propriétaires.

En mars 1651 l'Ange appartenait à Jérôme Donckerwolk et en juillet de la même année à Jean Van Boxhem et à son épouse Nicole Schoup (Greff. Scab. 3343).

Les acquéreurs furent ensuite successivement : en 1662 Augustin Vande putte et son épouse Catherine Van Boxuns; après eux Pierre Servaes, échevin de Forest (1667-1682), fermier du moulin de Quakenbeek, qui avait pris pour épouse Nicole Schoup prénommée, veuve de Jean van Boxhem. Au 16-2-1696 le cabaret était la propriété collective de Guillaume et de Jean van Boxem (nous respectons les différentes orthographes du nom, figurant dans les archives) (Greff. Scab. rég. 3353).

Le tenancier était en 1700 Martin de Koster (Arch. éocl. n° 7211, bail du 4-10-1700.)

L'Ange passa ensuite à Martin Van Boeckem, maître notaire et à Pierre Van B., probablement son frère car après la mort de celui-ci sa veuve, née Catherine Devos et ses enfants Maria-Françoise et Guillaume, mineurs et Catherine-Josephe majeure, de même que Martin Van Boeckem vendirent la maison à André De Boogher et à son épouse Jacquemine Vander Veecken (acq. du 10-1-1738, notaire Eg. Herdies).

René Goossens, célibataire acheta le bien « par décret de la chambre de l'Amman de Bruxelles en suite de la lettre d'acquisition du 1-10-1751, passée devant les échevins de Bruxelles, mais décéda peu après. Ses héritiers: Marie-Anne Goossens veuve de Gillis Taelmans; Elisabeth Goossens, célibataire, ainsi que les héritiers de feu Jacques Goossens et de feu son épouse Catherine de Wees, c'est-à-dire leurs enfants majeurs: René, Elisabeth et Jean Goossens et les enfants mineurs Maria et Jean-Baptiste, vendirent le cabaret le 10-12-1751 à Guillaume Blampain qui le céda le 17-9-1769 à J.B. Steenberghe et son épouse Marie-Anne de Langhe. Ce que cachent ces ventes multiples on ne peut que chercher à le deviner: événements de famille, déboires personnels, temps incertains?

J.B. Steenberghe et son épouse conservèrent le bien pendant 20 ans pour le céder ensuite au sieur Nicolas de Braet ayant épousé Elisabeth Steenberghe, originaires de la commune voisine de Drogenbos (acq. 17-2-1789, notaire J.B. Limbourg). Dans l'acte de vente il est stipulé que le cabaret appelé précédemment l'Ange est dénommé actuellement Saint Antoine.

L'exploitant de ce moment Antoine Dejonghe ne semble pas avoir fait de brillantes affaires car au moment de la vente il restait redevable d'un an de loyer.

Pierre Boes « célibataire d'âge compétent habitant la seigneurie (le document indique borghgraefschappe ou vicomté) de Stalle » le même qui sera nommé par après maire de Forest, par les Autorités Républicaines Françaises, devient propriétaire du cabaret St-Antoine le 5-1-1793 (Greff. Scab. n° 3376). Il se marie encore la même année avec Clara Annet, également originaire d'Uccle-Stalle et vient se fixer à Forest, très probablement dans le bien qu'il venait d'acquérir (7)

(7) Selon L. VERNIERS, *Hist. Forest*, p. 147, Pierre Boes était Forestois, né en 1763. Ceci n'est pas exact. Il est né à Uccle le 18-2-1756, fils de Lambert Boes et de Marguerite Keyaerts, décéda à Forest, ainsi que son épouse, respectivement les 24-10-1825 et 7-7-1832. Son épouse Clara Annet, fille de Jean et de Jeanne Vrancken, lui donna les enfants ci-après, tous nés à Forest: Jeanne-Catherine, baptisée 3-3-1794; André bapt. 9-1-1796 et Jeanne 2-8-1797. L'acte de décès de Pierre Boes porte qu'il était boulanger de son état.

Entretiens notre pays est entraîné dans des événements d'une importance décisive. Après la bataille de Fleurus les Français s'emparent de la Belgique en 1794. Nos provinces sont annexées le 1-10-1795 à la République Française. L'Ammanie et la Cuve de Bruxelles sont supprimées et Forest fait partie du Canton d'Uccle.

Pierre Boes devient le premier représentant local (agent municipal) de l'Autorité Française. Il y consomme le premier mariage civil le 12 Floréal de l'an vi (1 mai 1798) et est nommé maire de Forest le 13 Floréal an viii (3-5-1800).

Pierre s'était donc rallié au nouveau régime peut-être bien à contre-cœur comme ceux de ses concitoyens qui avaient adopté la même attitude. Car on peut admettre semble-t-il que la plupart de nos villageois étaient hostiles à un envahisseur qui non seulement était venu s'emparer de leurs biens, mais qui après quelque temps, principalement sous le Régime de Napoléon venait enrôler leurs fils pour aller combattre dans des pays lointains. Et on sait quelle sanction exemplaire attendait les récalcitrants.

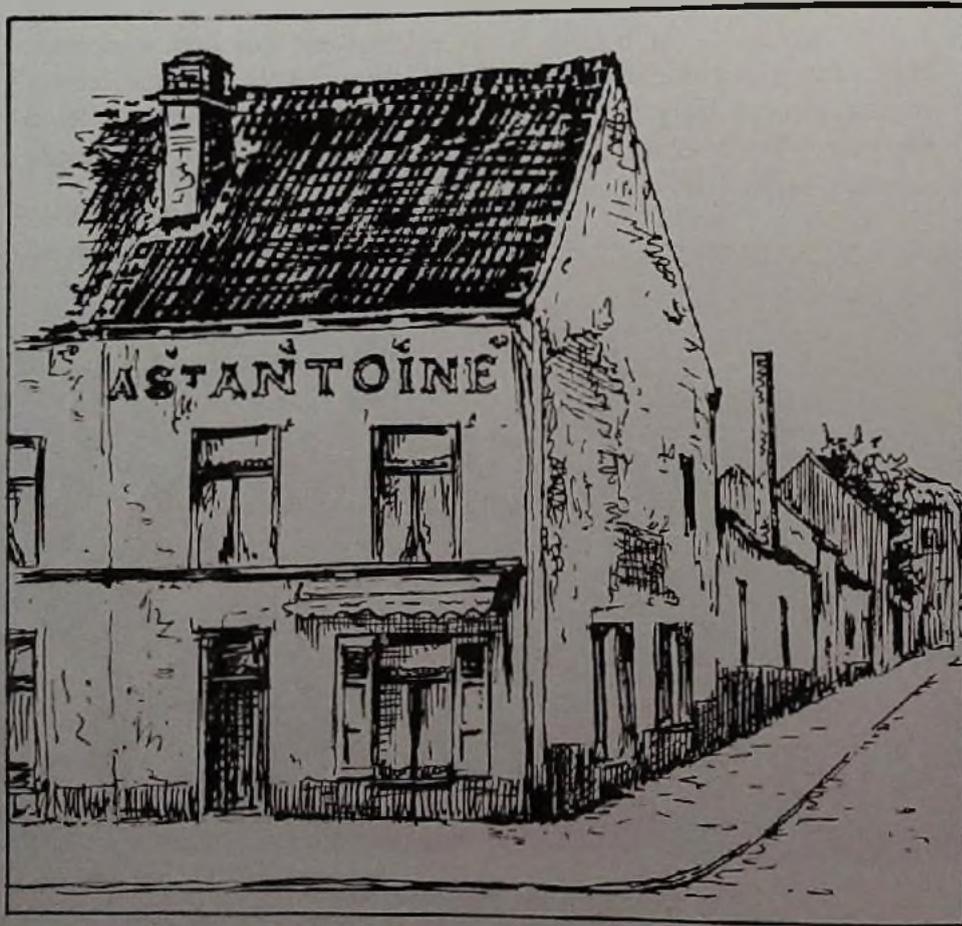


L'exécution de Nele sous Napoléon.
Le poteau porte l'inscription: Nele is ter dood veroordeeld.
Dessin anonyme de l'époque.

C'est au cours de ces années qu'on exécuta devant le cabaret un habitant de Forest du nom de Nele (Cornille) qui avait été condamné à mort (voir cliché).

Le cabaret St-Antoine (enseigne: In Sint Antonius) figure à gauche sur le cliché mais l'image ne nous paraît pas très nette.

Dans les premières décades du XIX^e siècle le débit de boissons ainsi que tout le complexe de bâtiments qui l'entourait dans la « Kwade straat » appartenait au sieur Philippe Van Haelen et à son épouse Anne Van Obberghen. Philippe y avait érigé une brasserie qu'il porta à un certain degré de prospérité. Les écuries, voisinant avec de petites maisons ouvrières sans étage, étaient situées dans la Kwade straat (voir cliché).



Le cabaret St Antoine vers 1900 et la « Kwade straat ».

Dessin de Gilbert Degroeve.

Après le décès de Philippe Van Haelen le 6-3-1875 et de son épouse le 30-12-1882, l'affaire passa à leurs fils Egide et Guillaume. Ce dernier fut nommé entre-temps bourgmestre du village (1876-1886).

Il acquit la part de son frère Egide dans la communauté et devint propriétaire de la brasserie et du Café St-Antoine (acte du 6-12-1886 Notaire Serstevens à Uccle).

Ce fut Philippe Slinckx, surnommé « de Kozze » (le cousin), un de ses représentants pour la vente de bières, qui prit le débit de boissons en location un peu avant la première guerre mondiale.

En cette période si riche au point de vue folklorique avec ses kermesses de quartier rivalisant d'entrain, ses nombreuses sociétés de musique et ses fêtes publiques organisées par la Commune, fêtes au cours desquelles on put assister à toute la série des jeux populaires: Mât de cocagne, course de chevaux-postiches, courses dans les sacs etc., etc... un cabaret était un lieu de ralliement du divertissement populaire.

Comme dans la plupart des « estaminets » il y avait chez de Kozze une caisse d'épargne « de Ware Vrienden » les vrais amis, créée uniquement pour payer en fin d'année un dîner à ses membres. A cet effet ils déposaient leurs fonds tout au cours de l'année dans une enveloppe glissée dans une caisse-tirelire accrochée au mur du café. Ce dîner était l'occasion unique de s'empiffrer une fois convenablement et de boire tout son soûl.

Il existait aussi à St-Antoine une association velocipédique (mais oui) dont le but consistait à organiser à la bonne saison une excursion de deux jours, par train, combinée avec une partie de vélo. Nous en avons connu encore certains membres: Weckes, Bère et Susse Signoor, les frères Van Gompel.

Le fils Slinckx Philippe exerçait dans le cabaret le métier de coiffeur. C'était le bon vieux temps, lorsque Forest n'était encore qu'un village rural.

De Kozze fut le dernier patron de St-Antoine. Le bâtiment fut démoli en 1929 et peu après la Société Coopérative La Maison du Peuple de Bruxelles, devint acquéreur du terrain acheté à la succession de Guillaume Van Haelen, pour y établir son actuel Grand Magasin M.P. (acte du 31-12-1930, notaire Vander Elst).

Et Ph. Slinckx ouvrit un peu plus loin sur la Place du village un nouveau « Café St-Antoine » qui subsiste encore actuellement.

III. LE VIEUX CHEMIN DE HAL.

Le chemin de Hal, tel qu'il apparaît depuis plusieurs siècles dans l'histoire du village et que dans le présent travail nous appellerons : le Vieux chemin de Hal, était un chemin de terre pour piétons

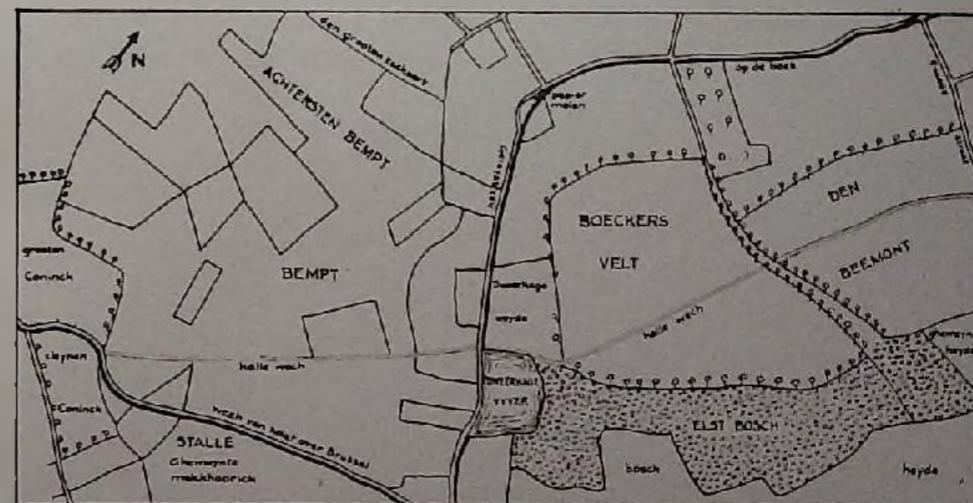


Le vieux chemin de Hal reliant le noyau du village de Forest à la grande chaussée vers Hal. Forest dans le fond.

(Photo personnelle, 1948).

(voetweg) qui reliait à travers les prairies forestoises le noyau du village à la grande chaussée vers Hal, à l'endroit précis appelé Les Trois Rois, pour passer ensuite au-dessus de la Senne au Pont de la Mastelle.

La partie pavée près du centre du village est actuellement la rue de Hal. De temps immémoriaux il était interdit de passer avec des chariots dans la partie traversant les prairies du Bempt Forestois (8) interdiction qui était déjà, d'après Alphonse Wauters, confirmée dans un diplôme du 11-9-1510 à l'Abbaye des Bénédictines de Forest (*Hist. Env. Brux.*, T. III, p. 581). Par un remarquable concours de circonstances cette interdiction existe toujours à l'heure actuelle.

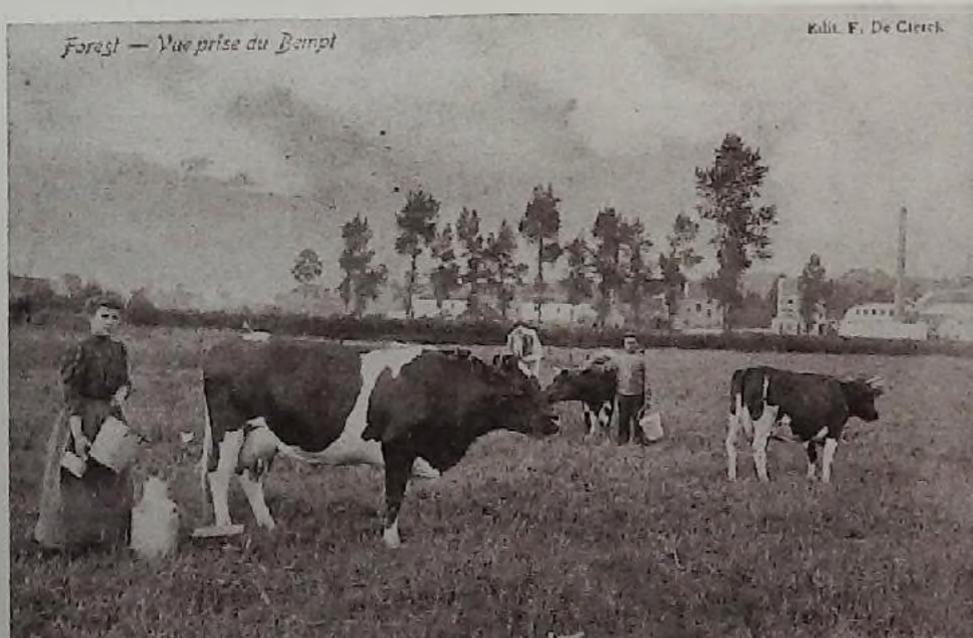


Le chemin de Hal n° II, tel qu'il figure sur la carte de 1638 du géomètre De Dyn.
Dessin de Gilbert Degroeve.

Il est curieux cependant de constater qu'au XVII^e siècle il existait à Forest un autre « Halleweg » aussi appelé Hallevoetpad, (chemin de terre pour piétons) entièrement indépendant de celui partant de la place du village. Nous le désignerons ici par Chemin de Hal n° II. Il figure sur la carte « figurative » dressée en 1638 par le géomètre

(8) Bempt signifie en Moyen Néerlandais : prairie basse, humide ou pouvant être inondée.

De Dyn à la demande de la Supérieure du Couvent des Dames Bénédictines. Voir carte. Ce chemin partait au bas du Heukenberg de la petite rue de la Chapelle (± partie inférieure de l'actuelle Avenue Victor Rousseau) traversait les champs du Bee- ou Beelmont et Boeckersveld (le quartier des actuelles Avenues Denayer, Keisbeek Fléron) « aen tvelt geheeten den Beelmont dair den wech van Halle tot Bruessel weert op leet » (Arch. éccl. Eglise St-Denis 24-8-1503) pour enjamber ensuite au Sud-Ouest du « Dweerhagevijver » (quartier du Foyer Forestois actuel) le Geleytsbeek et le Zandbeek en direction de Ruisbroek via le Pont de la Mastelle déjà cité.



*Forest-Village en 1910.
Dans le fond la chaussée de Neerstalle et la tannerie Momm, disparue.
Vue prise du Bempt.*

La désaffectation progressive de ce chemin de terre et sa suppression entre les années 1638 et 1673 semble être en relation avec la disparition (en 1582) de la vieille ferme « te Slotsenberg » située à la Place de l'Altitude 100, dont très probablement il était un chemin par où on conduisait le bétail en pâture vers les prairies du Bempt Forestois, prairies que le fermier de Slotsenberg tenait en location de l'Abbaye. A diverses reprises il est question, dans les baux de

cette ferme, de dégâts occasionnés, par le bétail longeant les champs du Beelmont et Boeckersveld, à ce moment exploités par la ferme aux bestiaux (het Veehof) de l'Abbaye. (8bis).

En ce qui concerne la suppression du dernier tronçon de ce chemin, reproduisons un passage de l'arrangement pris le 17-6-1673 entre le Prévôt de l'Abbaye, Arnould Van der Vinne et le sieur Jean Alexandre du Bois de Fiennes, Seigneur de Drogenbos, consacrant la disparition complète du chemin.

L'Abbaye de Forest s'était engagée à construire et à entretenir à perpétuité à ses frais exclusifs un pont sur le « Santbeeke » appartenant au Seigneur de Drogenbos, premier contractant, « et ceci afin de supprimer un certain chemin pour piétons qui traversait la prairie Grooten Coninck venant de Ruisbroek vers la Grand Route allant vers Bruxelles » (Arch. Générales Royaume, Notaire J. Lanné protocole 6224, acte du 17-6-1673) (8ter).



*Exploitation maraîchère aujourd'hui désaffectée et en voie de disparition,
à l'entrée du Vieux Chemin de Hal, près de la rue du Katanga.
(Photo personnelle, 1948).*

(8bis) Pour plus de détails au sujet de cette ferme voir notre livre Pages Forestoises p. 33 et suiv.

(8ter) Ende dat om daermede 't ontgaen sekere voetwech den welcken was loopende door sekere weyde genoemt den Grooten Coninck commende van Ruysbroeck ter herstraete werts, loopende naar Brusselc.

Quant au Vieux Chemin de Hal existant encore dans le Hempt et qui rappelle si intimement le Vieux Forest rural, avec toute sa série d'exploitations maraîchères disparues l'une après l'autre, son existence paisible au milieu de prés verdoyants est depuis peu gravement mise en péril par des projets d'urbanisation comportant le tracé de plusieurs voies de communication, dont le pont construit par l'Etat au-dessus du Chemin de fer à hauteur de la rue Emile Pathé, constitue d'ailleurs un commencement d'exécution.

IV. LES ECHEVINS DE FOREST JUSQU'A LA FIN DU REGIME HOLLANDAIS.

Les représentants de l'autorité locale c'est-à-dire de Madame l'Abbesse, Seigneur du village, étaient le maire assisté de ses échevins (9). Le pouvoir du maire s'étendait à tous les domaines de la vie locale. La fonction des échevins était principalement d'ordre judiciaire: Application des lois et règles fixées par le droit d'Uccle, amendes sur les infractions à ces lois, passation de contrats divers de vente, de caution, d'hypothèque, de transfert de biens, de location etc.

Les maires et échevins appartenaient en général aux meilleures familles du village. Pour l'histoire de ces familles il semble dès lors intéressant de rechercher comment maire et échevins se sont succédé au cours des temps, jusqu'à la fin de l'Ancien-Régime et du Régime Hollandais.

Pour dresser la liste des échevins (10) nous n'avons eu d'autre ressource que de les annoter au fur et à mesure d'après les actes du Banc Echevinal de Forest et les archives de l'Abbaye des Bénédictines. Cette liste est donc forcément incomplète. Elle mentionne les échevins ayant exercé leur fonction à Forest bien qu'*exceptionnellement* ils aient pu siéger dans d'autres communes (Watermael, Woluwe, Etterbeek etc.) où l'Abbaye de Forest avait un Banc Echevinal.

Les dates sont les extrêmes de celles que mentionnent les actes revêtus de la signature des échevins, sans considérer si la fonction a été interrompue ou non durant la période indiquée, car le mandat était annuel.

(9) Le banc échevinal de Forest existait déjà en 1186, d'après Alph. Wauters (Hist. Env. Brux. T III, p. 561 et suivantes).

(10) Celle concernant les maires de 1418 à 1830 a été publiée ailleurs par nos soins (Cf. Eigen Schoon en De Brabander 1963 n° 7 et 8, pages 335 à 341).

La plupart de ces personnes sont ou bien natifs de Forest ou bien immigrés depuis longtemps. Pour des raisons généalogiques les échevins sont mentionnés, pour autant que faire se peut, avec leur épouse, éventuellement avec leur ascendant et si possible avec la profession ou les autres fonctions qu'ils exerçaient au village:

1414	GODENOYE
1418	PLUKAERTS Gielys
1418	VAN PANHIEDEL Jean appelé Wagemans
1434	BROEMAN René
1483	MATHYS Pierre
1503	TEESTAERT Guillaume
1503	COLYNS Jean (aussi « preter » ou garde champêtre)
1514-1524	VAN CUTSEM Josse (fermier de Slotsenberg)
1521-1527	VAN HAEREN Jean
1521-1559	VAN BERTHEM Jean (11)
1521-	VAN HAELST Gillis
1521	PYNOCK Grégoire
1521-1524	DE CAUTER Jean × Barbe Van Cutsem
1521-1527	VAN CUTSEM Jean fils de Guillaume (12)
1521-1533	INGELANT Jean
1523-1524	VAN HALLE Gillis
1523	VAN CAUTER Jean
1523-1540	VAN DER SCHUEREN Adrien (13)
1527-1572	VAN DER STRAETEN Henri (14)
1527-1581	ARENTS Jean dénommé DE BAECK (15)
1529	COOMAN Pierre
1523	BAECK Jacques
1553	VAN DER HAGEN Pierre négociant en tissus de soie

(11) Receveur de la Pitance à l'Abbaye de Forest 1554-1556, maire en 1559.

(12) Les Van Cutsem étaient les fermiers de la ferme de Slotsenberg (Forest) de 1434 à 1538.

(13) Fermier - meunier de Quokenbeek (voir n/ouvrage Pages Forestoises p. 45 à 66).

(14) Plusieurs Henri Vanderstrueten, le vieux † avant 1566, le jeune était prévôt de l'abbaye. En 1605 un Henri V.d.str. × Isabelle Van Axele.

(15) Fermier de Slotsenberg puis meunier du « binnenmolen » voir supra; assassiné par les calvinistes le 13-3-1581, était maître d'église en 1579.

- 1553-1566 VAN LANGEVELT Henri fils de Gillis, \times Jacquemine Van der Schuceren, meunier de Quakenbeke
 1553 GALLANT Thomas potier à Bruxelles
 1564-1565 DEGREVE Guillaume
 1565-1581 DE GERSMEURTRE Jean
 1565-1579 BEERSELMANS Pierre
 1567- DEMUNTERE Louis, maître des Pauvres en 1561
 1571-1597 VANDENBERGE Jean (16)
 1572-1574 DE BLARE David † octobre 1574
 1572 WOUVERMANS Severin
 1574-1608 DE VADDER Guillaume
 1578-1579 ESTERDOREN Josse
 1585-1586 AERTS Am. maître des Pauvres 2-10-1579
 1585-1608 BROMAN Charles † avant 1621 (17)
 1592- DE LEEUW Josse
 1593 DE GEERSMUTERE Robert
 1593 MACHARIS Josse (18)
 1595-1608 DELEENERE Josse (19)
 1595-1608 VERHEYLEWEGHEN Henri
 1595-1608 JONCKBOUWENS Pierre
 1597-1642 VAN ROSSEM André fermier du Roetaert 1624-1670
 1597 GAILLARD Philippe aussi greffier
 1598 DE VOS Jean
 1598-1608 TEMMERMAN Paul (20)
 1625 DEGERSMEUTERE N.
 1626-1642 DE VLEESCHOUDERE Mathieu
 1657-1682 SERVAES Pierre meunier de Quakenbeke (21)

(16) Receveur Maison St-Esprit (huisarmen) en 1595. Greffier en 1597

(17) Très ancienne famille forestoise (voir René B. échevin en 1434).
 Était l'appellation d'un verger en 1675 au sud de l'Abbaye.

(18) Un bois Macharis, probl. propriété de cet échevin, existait en 1638 à l'est du Kruisbos (Parc Duden).

(19) Plusieurs Josse dans cette vieille famille forestoise. Un Josse était fermier à Slutsenberg 1552-1582. Maître des Pauvres en 1585-1607.

(20) A. épousé Cathérine Galmaert, tenait la ferme den Roetaert (1597-1615).

(21) Exploite le moulin de 1657 à 1709. Se maria à Scheps Nicole 1657. Était doyen et syndie ou maître d'amendes des nations de la ville de Bruxelles. En 1702 fermier percepteur des dîmes à Forest. † 24-7-1709, enterré à l'église de Forest, pierre tombale encore existante sous la tour.

- 1665-1685 VAN DEN PERRE Gérard
 1666-1671 VAN DEN EYNDE François
 1666-1719 DELEENERE Josse (19)
 1669-1671 VERHEYLEWEGEN Winant
 1670 PEETERS Jean
 1671-1689 TOUSSAINT Nicolas (22)
 1671-1675 VERHEYLEWEGEN Jean
 1675-1680 SAINCSANNE Jean-Pierre \times Marie 't Serracs
 1685-1702 SOPHIE Pierre (23)
 1685 DE ROYDT Michel, fermier au Roetaert
 1688-1703 VAN DUSSEL OU VAN DUFFEL
 (24)
 1691-1722 VERHEYLEWEGEN Henri fils de François (25)
 1710 SERVAES François fils de Pierre (26)
 1716-1718 DE CLERCK Pierre
 1716-1756 HERINCKX Jean, ensuite receveur de l'Abbaye
 1720-1721 SAGERS OU DE SAGHERS Egide (27)
 1720-1722 DE BLYE Charles Henri, docteur en droit
 1724-1744 DE BOECK Gillis
 1726 SCHOONJANS Pierre
 1726 DE BOECK Jean-Bapt.
 1726-1752 DE RAYMAECKER Antoine, fermier du Roetaert
 1728-1734 VAN DEN HEUVEL Josse, fermier Veehof de l'Abbaye
 1728 VIRON Paul
 1735-1784 DECLERCK Jean Bapt. fermier Veehof Echevin-Président

(22) Habitant « op de beek » où il fut enlevé dans la nuit du 20-11-1689 par des soldats français et amené à Maubeuge comme otage pendant 8 jours. Il ne fut relâché que lorsque la contribution exigée de Forest eût été payée intégralement, Hist. Forest p. 127, était aussi Maître d'église et des Pauvres.

(23) Siégeait également aux bancs d'Anderlecht et de Watermael.

(24) Fermier de la « Neerhof » la ferme dans l'enclos de l'Abbaye. A épousé Vanderelst Madeleine.

(25) Fermier - meunier de Quakenbeke de 1795 à 1797, voir Pages Forestoises p. 60.

(26) Meunier de Quakenbeke de 1709 à 1713. Bourgmestre des Nations à Bruxelles puis receveur en cette ville. \times Cath Van den Daelen, Pour ses 5 enfants voir Pages Forest. p. 59.

(27) Echevin, docteur en droit. Siégea aussi aux bancs de Watermael. Etterbeek, Wesembeek et Woluwe St-Etienne.

1752 VAN DER MEREN Lucas
 1752-1760 VAN DER MEULEN Lucas
 1755-1771 HERINCX Henri (28)
 1756-1788 LEYMANS Pierre fermier du Roetaert
 1778-1784 VERHEYLEWEGEN François meunier de Quakenbeke
 1788-1791 WITTEBOL François
 1819-1829 LETEN Jean-Nicolas (29) fils de Stéphane échevin Etat-Civil puis ff. bourgmestre jusqu'au 1-5-1830 dernière réunion avant la révolution belge.

*La statuette dite de Sainte-Catherine
 et l'ancienne quarte-chapelle de
 Saint-Jean-Baptiste de Huppaye ⁽¹⁾*

par

F. Lily VERBIEST

*Là est le bien que tout esprit désire,
 Là le repos où tout le monde aspire,
 Là est l'amour, là le plaisir encore :*

*Là, ô mon âme, au plus haut ciel guidée,
 Tu y pourras reconnaitre l'idée
 De la beauté qu'en ce monde j'adore.*

Joachim du Bellay.
 L'idéal (1550).

Cette charmante figure de plein relief mesure quarante centimètres de haut. Elle fut conservée en assez bon état dans la sacristie de l'église Saint-Jean-Baptiste à Huppaye, mais gîte à présent dans le presbytère de cette localité. Malheureusement des larves la rongent et le support isolé auquel elle est attachée au moyen d'une cheville en fer présente des symptômes encore plus désolants.

(1) Huppaye, Brabant Wallon, 5 km de Jodoigne.

(28) Meunier de Quakenbeke 1^o × Pepermans Maria, 2^o × Jeanne Van Heffen.

(29) Marié en 1803 avec Cathérine Vligen.

Cette statuette en bois de tilleul nous apparaît élancée, fine et élégante. En effet, la hauteur du corps mesure ~~plus~~ de six fois celle de la tête. Celle-ci, légèrement inclinée et tournée vers la droite, est coiffée de longs et souples cheveux foncés, partagés par une raie médiane. Contournant le tendre visage, ils découvrent un large front délicatement bombé. Les prolongements des lignes verticales du nez dessinent les arcades sourcilières qui surplombent des paupières quelque peu alourdies couvrant des yeux saillants taillés en amande. Le regard s'abaisse vers la droite. Des narines peu aristocratiques, parce que trop puissantes, déparent le visage ovale, malgré une bouche bien conformée et un menton potelé tendrement arrondi.

Cette délicieuse personne est habillée d'une robe fort simple, soulignée au cou par une lisière. Le corsage allongé suggère une taille abaissée probablement ceinte par une cordelière ou une lanière de cuir. Les manches collantes sont bordées au poignet et l'ample jupe tombe en plis souples le long d'un corps légèrement déhanché. Le bas de la robe découvre la fine pointe d'une chaussure à la poulaine et enveloppe un pied posé légèrement en retrait.

Le dos et les épaules sont couverts d'une pièce d'étoffe rectangulaire formant un large manteau. Il retombe sur l'avant-bras droit tendu vers la poitrine et se drape en une espèce de large manche, dont les plis se roulent et se terminent en forme de tuyau d'orgue. Les extrémités du manteau sont rassemblées et, nous présumons, rejetées sur son avant-bras gauche. L'étoffe qui la vêt donne naissance à des plis et replis suggérant un drap souple. De sa main gauche elle soulève un livre ouvert. Le polychromeur eut l'adresse et le soin de teinter le côté intérieur du manteau en une couleur plus claire, de telle manière qu'il nous semble doublé. Remarquons que ce dernier polychromage de la statuette ne paraît guère ancien.

Qui représente cette statuette ?

Elle figure une jeune fille ou une toute jeune femme portant un livre. Il se peut que jadis elle ceignit une couronne. Sur le support de la statuette nous observons un léger anneau en fer qui servait à fixer un attribut. Lorsque nous interrogeons les Huppaytois, ils insistent qu'il s'agit d'une Sainte-Catherine d'Alexandrie, et certains ajoutent qu'une roue, aujourd'hui perdue, était accrochée au petit anneau en fer.



La statuette dite de Sainte-Catherine de Huppaye. Elle figura à l'exposition des Trésors d'art du Brahan (1954) sous le n° 157.



Eglise Saint-Jean-Baptiste à Huppaya,
monofoné avec chœur érigée en 1766-1767 par l'ordre de Malte.

Cette affirmation est-elle plausible ?

Sainte Catherine d'Alexandrie vécut à la fin du III^e et au début du IV^e siècle après J.-C. Lors des Croisades son culte se propagea rapidement en Europe. Pendant le Moyen-Âge les fidèles lui vouèrent une vénération toute spéciale qui atteignit son point culminant au XV^e siècle (1).

Avec sainte Barbe et sainte Madeleine, elle forme le groupe dit « des trois saintes » qui personnifient l'espérance, la foi et la charité.

(1) LEAU, L., *Iconographie de l'art chrétien*, t. III, p. 262. On ne peut pas parler d'une histoire de sainte Catherine. Sa vie fut racontée pour la première fois au X^e siècle dans le *Ménologe de Basile* et popularisée par la *Légende dorée*. Son nom ne figure dans aucun texte liturgique ou littéraire de l'antiquité chrétienne. Native d'Alexandrie, on en fit une sorte de Pallas chrétienne.

DE VORAGINE, J., *La Légende dorée*, t. III, p. 64, 25 novembre.

- L'iconographie du Moyen-Âge lui reconnaît divers attributs (2) :
- le port d'une couronne, car elle était de sang royal.
 - une épée, l'arme par laquelle elle fut exécutée.
 - un livre, puisque son instruction et son éloquence triomphèrent des réfutations avancées par des théologiens païens et les convainquirent si bien qu'ils se convertirent.
 - le *comput digitalis*, elle compte sur ses doigts les arguments vainqueurs de l'ignorance et du paganisme.
 - l'empereur Maxence ou Maximien ou divers théologiens qu'elle foule aux pieds. Dans ce cas, la sainte tient en général un livre.
 - un anneau ou l'alliance de son mariage mystique avec le Christ.
 - une roue munie de chevilles ou dents en fer. Elle est placée devant ou à côté de la sainte. Toutefois sa biographie nous apprend qu'elle aurait été martyrisée au moyen de quatre roues à chevilles et dents tranchantes.
 - une branche de palmier, le symbole des martyrs.

Ces attributs se présentent tantôt mélangés ou partiellement omis. Néanmoins l'artiste créateur, qu'il soit imagier, sculpteur, peintre ou orfèvre, s'inspire toujours de son jeune âge. Ses « dix-huit ans », sa beauté, son intelligence et son instruction constituent quatre caractéristiques ou le noyau de la large, profonde et pieuse vénération dont elle jouit.

D'après le chanoine Van de Velde, plus de trente cinq églises de notre pays lui sont dédiées.

Estimée la plus célèbre et la plus sainte des vierges après Marie, et choisie par le Christ pour fiancée mystique, les conventuelles et les jeunes filles (catherinettes) l'éluèrent pour patronne. De plus, tous les métiers qui usitent la roue, comme les meuniers, potiers etc..., ainsi que certaines chambres de rhétorique et associations de poètes, la vénèrent comme patronne.

Le 25 novembre, jour de la fête de sainte Catherine, est en bien des endroits (surtout en France) considéré et chômé comme

(2) TIMMERS, J.J.M., *Symbolen en iconographie*, n° 2132.

VAN DE VELDE, Kan. V., « Feesten van het kerkelijk jaar en hun volksgebruiken », *H. Katharina*, pp. 142-147.

jour férié (1). En outre, on implore la protection de la sainte contre l'herpès, une éruption dermatologique vésiculaire qui se produit en forme de cercles ou roues.

Nous avons mentionné que la statuette dite de Sainte-Catherine fut longtemps conservée dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste à Huppaye.

Origine de cette statuette

Cette église bâtie en 1766-1767 par les soins du comte Louis-Gabriel de Froullay de Thessé (1694-1766), bailli de l'ordre de Malte, commandeur des commanderies de Nantes, Chantraine, Nancy, Sommereux, ambassadeur de l'ordre de Malte à Paris (1741-1766), remplaçait une ancienne quarte-chapelle signalée par les comptes d'un registre de taxation 1457-1462 (2). Le pouillé de 1497 de l'ancien diocèse de Liège la cite comme possédant deux autels, celui de Sainte-Catherine et celui de Saint-Jean-Baptiste (3).

Le « Livre vert » (1373) de l'ordre de Malte, conservé aux Archives Nationales à Paris, fait état des commanderies du Grand-Prieuré de France (4). Il mentionne pour Huppaye: « La maison de Chante Regne a chapelle, chief de baillie, hospital ancien, en laquelle a chapelle » (5). Cette maison de Chantraine, grosse cense avec dépendances, s'élevait à Huppaye. Elle était arrosée par le ru Saint-Jean et bordée par un chemin qui se dirigeait vers Bomal. Ce complexe de bâtiments subsiste encore. Comme couvent des Hospitaliers ou de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Rhodes et plus tard de Malte, il comprenait une chapelle conventuelle dédiée à saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre. C'est cette chapelle qui est citée par le Livre vert.

(1) SCARNIERE, L., « A Gilly le 25 novembre, le jour de Sainte-Catherine ». *Folklore Brabançon*, 1937, n° 17, p. 100.

(2) HANON DE LOUVET, abbé R., *Histoire de la ville de Jodoigne*, t. II, p. 850.

(3) PAQUAY, J., *Pouillé de l'ancien diocèse de Liège*, 1497, p. 96.

(4) Les commanderies belges dépendaient du Grand-Prieuré de France, division administrative de la langue de France. Le Grand-Prieuré de France, après l'entrée en jouissance des biens de l'ordre du Temple (mai 1312), établit son chef-lieu ou centre administratif au Temple à Paris.

(5) Arch. Nat. Paris, *Fonds de l'ordre de Malte*, série S. 5543. Livre vert, fol. IIII**.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, jouissant de la dime de Huppaye, était obligé de pourvoir aux nécessités du culte dans cette localité.

Huppaye, dépendance de Jodoigne, était desservi par l'église paroissiale Saint-Médard à Jodoigne. Mais lorsque Chantraine était habitée par les chevaliers, frères de Saint-Jean, un chapelain de l'ordre et plus tard un religieux ou prêtre séculier exerçait les fonctions du culte. D'ailleurs, même après le départ des religieux, cette chapelle resta chargée jusqu'aux environs de la fin de l'Ancien Régime de quatre messes par semaine aux frais du locataire de la cense de Chantraine, d'après les clauses de son bail. Une visite priorale de la commanderie datant du 28 août 1783 nous apprend que « cette chapelle ne sert plus depuis dix ans... et que les messes qui s'acquittaient autrefois à la dite chapelle à raison de quatre la semaine s'ac-



Vue latérale de la cense de Chantraine et d'une partie de l'ancienne chapelle conventuelle.

quittent à Gembloux moyennant soixante et douze florins « seize sols de Brabant » (1) ... « et comme la chapelle est profanée de fait qu'elle devient inutile pour le voisinage d'une église toute neuve et que le défaut de prêtres empêche d'y acquitter les messes, nous sommes d'avis que Monsieur le Commandeur peut et doit recourir aux supérieurs en couvent pour obtenir la profanation légale... » (2). Cette chapelle servait de grange au censier en 1787 et, par après, fut aménagée en étable (3).



Entrée de la ville de Chantraine, chef-lieu de l'ancienne commanderie de Chantraine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

(1) *Ibid.*, série S. 5568, Ch. 8. Procès-verbal visite 28-8-1783.

(2) *IDEM*, mais page suivante, non numérotée.

(3) HANON DE LOUVET, abbé R., *op. cit.*, pp. 575-576.

Sans aucun doute, cette ancienne chapelle conventuelle, datant du dernier quart du XII^e siècle, servit assez longtemps d'annexe paroissiale à l'église Saint-Médard à Jodoigne (1). Cependant des intérêts supérieurs imposaient à l'ordre de Saint-Jean la maison de Louvain, le château César, comme nouveau chef-lieu du bailliage d'Avalterre. De plus, vu l'accroissement de la population, la chapelle conventuelle s'avérait trop petite. Le bailli d'Avalterre, dont Chantraine dépendait, obtint l'approbation du Chapitre général de l'ordre siégeant à Rhodes et l'acquiescement du Chapitre provincial siégeant au Temple à Paris de construire une chapelle plus spacieuse destinée aux fidèles de Huppaye. Cette nouvelle chapelle fut donc jusque ± 1765 une annexe paroissiale de l'église Saint-Médard à Jodoigne (2).

Aussi n'y avait-il pas de cimetière à Huppaye. Les Huppaytois enterraient leurs morts au cimetière de Jodoigne dépendant de l'église Saint-Médard. Mais, par contre, il y eut bien quelques religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui furent enterrés dans la petite chapelle conventuelle du complexe de Chantraine.

La chapelle destinée au public fut donc construite entre 1373, date du manuscrit le Livre vert qui ne la mentionne pas, et 1497, date du pouillé du diocèse de Liège qui la cite. Toutefois, certains documents d'archives la concernent et peuvent indirectement nous informer à son sujet et à celui de la statuette d'Huppaye.

Une copie de « la taxation de l'avallue de la Commanderie d'avalterre faite par les sieurs Commissaires adce depputez par le chapitre provincial célébré a paris le 12^e jour de juillet (1446) cestasavoir Messires lez Commandeur de beaumont, frere jehan de fay, daustre frere pierre de celsoy du temple en douay, frere guillaume caoursin et de servuieteur (?) frere jehan perin...Premier pour faire le service de dieu en la chapelle de Chantrayn et pour les vivres necessitez de deux freres de la religion residens en la dite maison pour chacun frere 31 1/2 et ung quart florins de chappitre vallent... 62 fl. 8 st. » (3).

(1) Cette église appartenait également à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, collateur exclusif.

(2) Nous supposons que cette chapelle fut démolie vers 1765-1766, et que l'église actuelle de Saint-Jean-Baptiste fut construite sur son emplacement. Nous nous proposons bientôt une étude concernant la commanderie de Chantraine.

(3) Florins de chapitre = argent de l'ordre de Saint-Jean (?)

On y élevait à ce moment des chieus pour le duc de Brabant (1).

Si ce document mentionne la chapelle conventuelle de Chantraine, il ne traite ni de chapelains, ni de chevaliers. Chantraine était donc occupé par deux frères servants et une partie de la cense et de ses dépendances par un fermier qui s'occupait de l'exploitation de la ferme et des terres.

Les auteurs E. MANNIER et E. DANSAERT communiquent que la cense « Chantraine fut incendiée au xv^e siècle et reconstruite en 1466 par les soins du commandeur Sarcus; elle cessa d'être habitée par les commandeurs, qui jugèrent préférable de résider dans la maison de Louvain » (2).

D'après ce que nous avons pu constater sur place, la chapelle et la maison d'habitation des commandeurs ne semblent guère en avoir beaucoup souffert. Il s'agissait probablement de granges ou d'étables qui devinrent la proie des flammes. La majorité des toitures étaient construites en chaume. Aussi doutons-nous que les dégâts causés par un incendie partiel auraient été réparés tardivement; car la cense de Chantraine se qualifia toujours par son excellent rendement. Nous sommes convaincus que l'incendie ne peut être retenu comme la cause du départ des chevaliers de Chantraine.

Une ordonnance arbitrale de 1487 et le recensement de la population de Jodoigne de 1526 confirment que les religieux de l'ordre de Saint-Jean n'habitaient plus leurs biens à Huppaye-Jodoigne (3).

Après la suppression de l'ordre des Templiers en 1312 la majorité de ses biens échurent aux Hospitaliers.

A Louvain, les Templiers possédaient le château-forteresse « Kesselstein » avec chapelle et dépendances, siège de leur chef-lieu administratif du Brabant. En 1330, ces biens furent échangés par l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem contre un manoir avec chapelle

(1) Arch. nat. Paris, *Fonds de l'ordre de Malte*, série S. 5040, liasse 2, n° 3.

(2) MANNIER, E., *Les commanderies du Grand-Prieuré de France*, p. 740.

DANSAERT, E., *Histoire de l'Ordre souverain et militaire de Saint-Jean de Jérusalem...*, p. 115.

(3) HANON DE LOUVET, R., *op. cit.*, pp. 570-571.

sis au Mont César proche du château ducal. Ce manoir avec chapelle (1140) fut dédié à saint Jean-Baptiste. La chapelle lors de l'occupation par les Hospitaliers était vouée à saint Nicolas (1).

Une lettre chirographe du 13 décembre 1379 du Grand Lyénard de Molembais Saint-Pierre, concernant un bois dépendant de la justice de Jauche, nous apprend que le commandeur de Chantraine, frère Thomas Follebarbe, était muni de la procuration du maître de Chantraine, frère Henri de Saint-Trond ou Saint-Trond, absent. Ce dernier religieux est parfois qualifié de commandeur d'Avalterre, d'autres fois de bailli d'Avalterre (2).

Deux quittances originales sur parchemin, datées du 8 janvier 1381 (n. st.), émanant de frère Henri de Saint-Trond de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le qualifient tantôt de commandeur de Chantraine, tantôt de maître de Chantraine. Elles reconnaissent au duc et à la duchesse de Brabant l'acquittement de leur dette envers la commanderie de Chantraine et de toute indemnisation, frais et dommages supportés à Baeswilre par lui-même et ses hommes (3). Le maître de Chantraine commandait une rote de chevaliers et servants de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans les armées du duc de Brabant lors de ses conflits.

Le 17 août 1384, Robert Boulhé et Hesselin d'Avernas, échevins de Jodoigne, délivrent, à la requête de Jean Menart, frère de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Chantraine, un vidimus de la charte de la duchesse Jeanne de Brabant, datée de Bruxelles 13 août 1384, en présence dudit commandeur (4). Qualifier frère Henri

(1) PIOT, G.J.Ch., *Histoire de Louvain*, p. 40.
VAN EVEN, E., *Louvain dans le passé et dans le présent*, pp. 479-480.
Actes scabinaux de Louvain, Templiers 1338-1360.

LEFEBVRE, B., *Une visite priorale de la commanderie des chevaliers de Malte à Vaillamont*, 1682, pp. 25, 30, 61-63.

(2) Arch. de l'Etat à Liège, *Fonds ordre de Malte*, Reg. 3, f° 222 v°.

(3) Baeswilre, Bäsweiler en Allemagne, Prusse, nord-est d'Aix-la-Chapelle. Le combat de Bäsweiler fut livré le 22 août 1371 entre Wenzel du Brabant et les ducs de Gueldre et de Juliers, qui furent vainqueurs.

VERKOOREN, Alph., *Inv. des chartes et cart. des duchés de Brabant, de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse*, 1^{re} part., t. VIII, n° 5735 et 5736.

(4) GACHEY, Em., *Essai sur le bailliage d'Avalterre*, p. 35.
VERKOOREN, Alph., *op. cit.*, III^e part., t. I (1386-1396), n° 6113.
Cf. Cart. LXIII f° 112 v°.

de Saint-Trond de commandeur de Chantraine est une erreur, car il était bailli, maître de Chantraine et le commandeur de Chantraine lui était subordonné.

Il subsiste d'autres chartes émanant du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne concernant Chantraine et le bailli d'Avalterre, toutefois elles ne s'avèrent pas indispensables à notre exposé.

Le 18 décembre 1384, frère Henri de Saint-Trond, commandeur de la baillie d'Avalterre, ratifie la location de la maison et « Court du Temple » à Visé, à Messire Waltier de la Sauz et à Madame Marie sa femme (1).

Henri de Saint-Trond meurt en 1385 (2).

En 1386, frère Amel Parfontrieu ou Parfondrieu, qualifié de maître de Chantraine nouvellement élu, relève le fief de Bisut près du Stockoit dans la paroisse de Huppaye (3).

Le 13 février 1386 (n. st.), un acte fut passé par-devant les échevins de Jodoigne. Par celui-ci Gérars li Familheuz, écuyer, et damoiselle Jehanne sa femme reconnaissent avoir vendu à frère Jehan Menart, commandeur de Chantraine, un pré situé à Romal (4).

Le 2 décembre 1406, frère Jehan de Bomale, vesty (recteur, curé) de Dongelbert, procureur de frère Jehan de Parfondrieu, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, rend la maison de Bertronsart, membre de la susdite commanderie (d'Avalterre), à Giliam, marquis d'Ahières (5).

Le 17 décembre 1407, Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant de Limbourg, marquise du Saint-Empire octroie

(1) Mss. VAN DEN BERCH 188 C. et 1694, 1696, 1697 et 1698, Bibl. Univ. de Liège.

(2) Il est encore cité dans les comptes et fiefs du duché de Brabant de 1385; GACHET, Em., *op. cit.*, p. 36.

(3) GACHET, Em., *op. cit.*, p. 36.

Mss. 1696 et 1697, Bibl. Univ. de Liège.

(4) DEVILLERS, L., *Inv. anl. des archives des com. belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 141, n° 735.

(5) Mss. VAN DEN BERCH 188 C. et 1696, 1697, Bibl. Univ. de Liège. GACHET, Em., *op. cit.*, p. 37.

L'ordre de Malte était collateur de l'église de Dongelbert, près de Jodoigne.

à son conseiller Messire Amel de Parfontrieu, maître de Chantraine, le droit de chasse sur l'héritage de la Religion de Saint-Jean de Jérusalem en Brabant en se réservant toutefois de pouvoir, comme princesse, y faire « pertriser, cachier et forester » (1).

En 1408-1409, frère Jehan de Parfontrieu ou Parfondrieu, titulaire du bailliage d'Avalterre depuis 1408 (?), réclame d'Antoine, duc de Brabant, une exemption de paiement de soixante corvées, auxquelles le maître de Chantraine et les frères de la baillie (bailliage) de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avaient été taxés précédemment, sur la cour et appartenances de Vaillemont, Villercoux, Mont-Saint-Jean et Walsbergen. Il avait exposé les pertes éprouvées par les religieux lors du combat de Baeswilre où la plupart des membres de l'ordre y participant avaient été tués ou faits prisonniers. Le duc Antoine fit droit à sa requête le 28 janvier 1409. Dans ce document, Jean de Parfondrieu est appelé « commandeur et maître des maisons de la commanderie de Chantraine assis en Brabant ». D'après cette qualification, il cumulait donc la fonction de commandeur de Chantraine et celle de bailli d'Avalterre, maître de Chantraine (2).

Le procès-verbal d'une visite d'inspection du bailliage d'Avalterre effectuée en 1503 par les commissaires députés par le grand-maître d'Aubusson, seigneur issu de la lignée des anciens vicomtes de la Marche, et le chapitre général de l'ordre à Rhodes, suite au décret de l'ordre de 1466, ordonnant le dénombrement du bailliage d'Avalterre en deux commanderies, l'une appelée la commanderie de Liège, l'autre de Brabant, mentionne: « La maison de Saint-Jehan de Louvain, en laquelle le commandeur se tient, y a une fort belle cappelle fondée de Saint-Jehan-Baptiste, que fit faire Monseigneur le Ospitalier sir Hémon de Emmechenche avecq tous les logis... » (3). Nous croyons qu'il s'agit de Edmond d'Emmechove et non d'un Hémon d'Everchenche. L'orthographe défectueuse du document d'archive endommagé fut reprise par E. Mannier, qui mentionne un commandeur de Chantraine du nom de Hémon Everchenche vers 1487 que nous n'avons pas retrouvé jusqu'à présent (4).

(1) DEVILLERS, L., *op. cit.*, p. 142, n° 738.

(2) GACHET, Em., *op. cit.*, pp. 37-38.

(3) Arch. nat. Paris, *Fonds ordre de Malte*, série S. 5254, liasse 1 n° 2. VERBIEST, F.L., *La commanderie de Villers-le-Temple*, pp. 45-46.

(4) MANNIER, E., *op. cit.*, pp. 742-744 et p. 746.

E. Van Even, jadis archiviste de la ville de Louvain, nous apprend qu'en 1454, le bailli d'Avalterre, Edmond d'Emmechove (1430-29-6-1468) résida certainement, dès 1442 de façon permanente à la maison de Saint-Jehan de Louvain. A partir de 1454, il fit reconstruire la chapelle du manoir (et logis) sis au Mont César. La chapelle et ses trois autels furent consacrés le 28 juillet 1457 par Jean, évêque d'Arras, et dédiée à saint Jean-Baptiste et saint Nicolas. Mais bien avant cette date l'ancienne chapelle avait accueilli la grande affluence des fidèles comme lieu de pèlerinage à Jean le Pleureur. Le monument funéraire du bailli d'Edmond d'Emmechove fut élevé devant l'autel principal de la chapelle. Le sanctuaire fut détruit en 1799.

Cependant, cette église ne fut pas la seule chapelle à pèlerinage de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans les provinces méridionales des Pays-Bas. Celle de Notre-Dame des Hirondelles, sise dans l'enceinte du Tempelhof à Gand, semble avoir recueilli autant de preuves de ferveur. Quant à la dénomination « César », mont « César », château « César » (château ducal), elle devrait son origine à une ordonnance (1531) de l'empereur Charles-Quint, lors de la reconstruction et la modernisation du château. Toutefois, depuis l'accession de Charles-Quint au trône impérial on appelait ce donjon « Burg ons Heeren des keisers » (1).

Les Hospitaliers dénommèrent leur manoir avec chapelle « Château César », on ne peut les confondre avec les bâtiments du château ducal.

Comme la cour du duc de Brabant se tint pendant une grande partie du XIV^e siècle à Louvain, et que, même au XV^e siècle, le château ducal ne fut pas totalement délaissé, il est évident que le bailli d'Avalterre, conseiller du duc de Brabant, fut obligé de séjourner fréquemment en cette ville où l'ordre possédait en outre des biens. Il semble donc, que dès le premier quart du XV^e siècle, la maison de Louvain ait surplanté celle de Chantraine à Huppaye. En effet, la résidence fixe du bailli Edmond d'Emmechove à Louvain date certainement

(1) GACHET, Em., *op. cit.*, pp. 38-39.

VAN EVEN, E., *op. cit.*, pp. 243, 479, vignettes et reproduction d'après gravure du Lovanium de Gramaye 1606, (éd. 1708, p. 1), pp. 30, 245, 248-249 et 480.

LEFEBVRE, B., *op. cit.*, idem, spéc. p. 61.

de 1442 d'après E. Van Even et les comptes de 1446, mentionnés ci-dessus, communiquent l'acensement partiel de la maison de Chantraine. Celui-ci était réalisé depuis quelques années, d'après ce que nous avons pu conclure, et précédait l'acensement complet (fin XV^e siècle).

Jusqu'en 1385, date de la mort du bailli Henri de Saint-Trond et même pendant les premières années qui la suivent, lorsque frère Menait bénéficiait de la commanderie de Chantraine, nous croyons que la maison de Chantraine à Huppaye était toujours considérée comme chef-lieu du bailliage d'Avalterre (1).

Sous Amel de Parfondrieu, bailli d'Avalterre, originaire de la maison de Flémalle (probablement le membre le plus ancien du bailliage d'Avalterre († 1140), s'écoulent des années dont peu de documents subsistent. Nous devons attendre 1408-1409 ou l'administration du bailli Jean de Parfondrieu pour découvrir une qualification d'un cumul possible des fonctions de bailli d'Avalterre et de commandeur de Chantraine, titres que conserveront les baillis d'Avalterre après lui, bien que le siège du bailliage d'Avalterre et, après 1503, celui de la commanderie de Brabant ou de Chantraine seront officiellement établis à Louvain, au XVII^e siècle, au château de Vaillampont à Thines près de Nivelles et, en 1773, à Louvain (2).

Il se pourrait donc que dès le début du XV^e siècle la maison de Chantraine ait été partiellement délaissée et acensée.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, percevant la dime complète de Huppaye, était chargé des possibilités de la pratique du culte de la petite communauté de fidèles de Huppaye. Vu l'accroissement lent mais constant de la population, l'ordre aurait fait ériger, avant l'acensement partiel de la maison de Chantraine, une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, annexe de l'église paroissiale Saint-

(1) Frère Henri de Saint-Trond était aussi commandeur de la commanderie du Hainaut (Piéton) et Trésorier de l'ordre à Rhodes (1364), où il séjourna à plusieurs reprises.

Frère Thomas Follebarbe était commandeur des maisons de Gaspandoren et de Mont Saint-Jean avec dépendances (1366) avant d'accéder à la maison de Chantraine.

DEVILLERS, L., *op. cit.*, p. XIII.

(2) Le monument funéraire d'Amel et Jean Parfondrieu s'élevait dans la chapelle de la commanderie de Flémalle. Commanderie qu'ils administrèrent avant d'accéder aux titres et fonctions de bailli d'Avalterre.

Médard à Jodoigne. Tandis que dans la chapelle conventuelle de Chantraine, comprise dès la fin du xv^e siècle dans la partie acensée, on ne célébrera plus que trois messes hebdomadaires à charge du censier.

La chapelle de Huppaye destinée aux fidèles du village est citée par le pouillé de Liège de 1559, publié par J. Daris dans sa Circonscription (1). Les archives du diocèse de Namur, bien que plus tardives, puisque l'évêché ne date que de 1559, nous apprennent qu'elle était desservie par un recteur-curé ou vicaire dès 1548, et que vers le milieu du xvii^e siècle elle possédait toujours un autel dédié à sainte Catherine et à saint Jean-Baptiste (2).

Son origine demeure néanmoins inconnue, car le répertoire général de l'évêché de Namur mentionné, la cite comme « érigée de temps immémorial sous l'invocation de la Bien-Heureuse Vierge Marie et conférée par le commandeur de Chantraine ». Cette église de rang quarte-chapelle, dès le début du xvii^e siècle, jouissait de deux bénéfices, celui de Sainte-Catherine et celui de Saint-Jean-Baptiste, dont disposait le commandeur de Chantraine, collateur unique (3). Le répertoire général du diocèse de Namur nous signale aussi Me J. Benoît (2-8-1601) comme premier (?) recteur ou vicaire de la chapelle. Vers le milieu du xvii^e siècle le recteur de l'autel Sainte-Catherine est Me Jean Maloteau (4).

Le procès-verbal des visites pastorales des 17 mai 1666, 16 juin 1666 insiste sur l'établissement de fonts baptismaux et une meilleure

(1) *Histoire du diocèse de la principauté de Liège, des origines au XIII^e siècle*, avec croquis de l'ancien diocèse de Liège avant 1559. Liège, L. DEMARTEAU, 1890, in 8^o. Comme suppl. la Circonscription du diocèse de Liège, a. v. Huppaye.

Un pouillé de Namur du xviii^e siècle dans : *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège de 1724-1852*. Liège, V^e VERHOVEN-DEBEUR, t. 1, 1868, in 8^o, pp. 6-33, a.v. Huppaye.

(2) Arch. dioc. Namur, Rép. gén., reg. 39, f^o 285 r^o.

Pouillé xvii^e siècle dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*. Louvain, t. XXIX, 1901, p. 456.

(3) Arch. dioc. Namur, *Ibid.*, reg. 39, f^o 285 r^o.

Arch. dioc. Namur, *Actorum visitationem*, n^o 9, f^o 53-54 r^o.

(4) Pouillé du xvii^e siècle du dioc. de Namur, reg. 8 aux arch. eccl. de l'Etat à Namur. *Analectes pour servir à l'histoire eccl.* ... Louvain, t. XXIX, 1901, p. 456. Mention fautive : collateur de la chapelle, chapitre Bien-Heureuse Vierge Marie.

ornementation de l'autel de Sainte-Catherine, auquel était annexé le bénéfice du même nom. Le 17 mai 1666, l'évêque de Namur ordonne également de convoquer le recteur de la chapelle de Huppaye au concile de Jodoigne, comme ses autres confrères (1). Toutefois, ces fonts baptismaux ne furent érigés dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste qu'après 1705, sous le vicariat de Mgr Ferdinand de Berlo de Brus (1696-1725), onzième évêque de Namur, après que son prédécesseur, Mgr Pierre Van den Perre (1680-1695), eut accordé aux ministres attachés à la chapelle la faculté d'administrer tous les sacrements (2).

Un pouillé de l'évêché de Namur datant du commencement du xviii^e siècle (1705) nous précise : que dans cette chapelle on administrait les sacrements excepté le baptême et qu'on y célébrait deux messes hebdomadaires. Ce sanctuaire était érigé en cure non instituée, et desservie par un pasteur indépendant du commandeur de Chantraine, bien que nommé par lui (3).

Une requête fut présentée à l'évêché par Me Pierre Joseph Hanache, recteur de Huppaye, tendant à faire ériger sa chapelle en cure et à obtenir la permission de biner en la chapelle de Chantraine, laquelle deuxième demande lui fut accordée le 30 septembre 1728 et à cette autorisation sont joints l'avis du doyen rural et l'état de revenus de la cure (4).

En 1732, le recteur D. Duchesne, coadjuteur de Nivelles, collecteur du commandeur de Chantraine, est titulaire du bénéfice de Sainte-Catherine. Il est tenu à la célébration d'une messe par semaine et à l'ornementation de son autel. Toutefois, ce n'est que le 17 juillet 1732 que le procès-verbal d'une visite pastorale mentionne qu'on distribue tous les sacrements en cette chapelle (5).

(1) Arch. de l'Etat à Namur, *Visitationes pastoralium*, n^o 22, an. 1662-1666 et 1707-1718, f^o 144-145.

(2) Notices biographiques dans : AIGRET, N.J., *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, Namur, F.-J. Douxfils, 1881, in 8^o, pp. 406-410 et pp. 403-406.

Arch. dioc. Namur, *Registrum actorum visitationem ecclesiarum*, n^o 4, f^o 270, r^o.

(3) E.R. Pouillé du diocèse de Namur fin xvii^e s. ou commencement xviii^e s., doyenné de Jodoigne (1705). *Anal. pour servir à l'hist.* ... Louvain, t. X, 1873, p. 477.

(4) Arch. dioc. Namur, Rép. gén., reg. 39, f^o 285 v^o.

(5) Arch. dioc. Namur, *Actorum visitationem*, n^o 9, f^o 53-54 r^o.

J. Tarlier et A. Wauters, R. Hanon de Louvet et E. de Moreau communiquent que la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Huppaye fut érigée en paroisse au début du XVII^e siècle (1). Les archives diocésaines namuroises ne mentionnent pas textuellement cette distinction. Elles nous apprennent seulement qu'il s'agit d'une quarte-chapelle, citent quelques recteurs et la qualifient d'annexe et dépendance paroissiale de Jodoigne. Les pouillés du diocèse de Liège indiquèrent une chapelle.

Mais qu'entendait-on par paroisse ?

La paroisse existait dès la fin du VI^e siècle. Elle avait ses fidèles, son clergé, son culte, ses terres, ses ressources, ses institutions de bienfaisance et de prière, un autel, un baptistère et un patrimoine, auxquels s'ajoutent plus tard les dîmes (2). La présence de fonds baptismaux dans une église indiquait sa juridiction paroissiale. Néanmoins, la notion paroisse demeurera vague et mal définie jusqu'en 1917, date de la promulgation du Codex juris Canonici par le pape Benoît XV. Ce code déclarera l'essence juridique du terme « paroisse ». Une chapelle et chapellenie se définissaient en réalité par « dépendance d'une église paroissiale ». Une chapelle était une annexe, une auxiliaire, une extension de la paroisse souvent fort distante, elle était chargée de fonctions paroissiales réduites. Le droit de funérailles n'était pas uniformément établi pour tous les diocèses. Ainsi bien des églises du diocèse de Liège ne possédaient pas de baptistère ; mais leur recteur jouissait du droit de funérailles (3).

Les archives diocésaines namuroises nous apprennent qu'à partir du XVII^e siècle la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Huppaye était qualifiée de quarte-chapelle, c'est-à-dire une église paroissiale de maigre revenu, puisqu'elle ne payait que le quart de la taxe due par une église paroissiale ordinaire à l'évêché.

D'après cette dernière définition, les différents auteurs, citant la quarte-chapelle de Huppaye comme paroissiale, ne se trompaient

(1) TARLIER, J. et WAUTERS, A., *op. cit.*, canton de Nivelles a.v. Hup. HANON DE LOUVET, R., *op. cit.*, t. II, a.v. chapelle de Hup. MOREAU, E., de, *Histoire de l'Église en Belgique*. Tome complémentaire I. Texte. Répertoire paroisses et chapelles, p. 246.

(2) MOREAU, E. de, *op. cit.*, pp. 14-15, divers auteurs cités.

Cf. IMBERT DE LA TOUR, *Les paroisses rurales de l'ancienne France du IV^e et au X^e siècle*, Paris, 1900, p. 72.

(3) *Ibid.*, *op. cit.*, pp. 16-18.

donc pas. Cependant, les réelles fonctions paroissiales ne débutèrent qu'après 1705 et probablement même après 1711, mais avant 1732 (1). Nous avons mentionné ci-dessus, qu'en 1728, le prêtre, recteur ou vicaire, titulaire de la quarte-chapelle, demandait à l'évêque l'érection de la chapelle en cure. Le texte quelque peu sibyllin « deuxième demande »... ne nous permet pas d'affirmer qu'il y réussit. On effectua pas mal de réfections à la chapelle pendant le premier quart du XVIII^e siècle, certaines incombaient au commandeur d'autres aux fidèles du lieu. En 1732, la situation tant au point de vue réparations que distribution des sacrements semble être normale. L'abbé Pierre Hubert Simonart accéda au titre de curé lors de sa nomination à Huppaye en 1737. (2). La nouvelle église Saint-Jean-Baptiste, construite en 1766-1767, porta d'emblée le titre d'église paroissiale.

Quant à un cimetière ancien et quant à la place exacte où s'élevait la quarte-chapelle, nous ne pouvons que former des hypothèses, faute de documents, l'absence de registres paroissiaux et une carte égarée aux Archives Générales du Royaume n'éclaircit guère le problème (3). Toutefois, il est certain qu'il n'existait aucun cimetière à Huppaye avant le début du XVIII^e siècle. On l'aménagea probablement après la construction de la nouvelle église Saint-Jean-Baptiste.

Remarquons que le répertoire général du diocèse de Namur indique que la chapelle de Huppaye fut dédiée à la Vierge, mais les comptes de 1457-1462 d'un registre de taxation cité par M. l'abbé Hanon de Louvet et le pouillé de 1497 du diocèse de Liège mentionnent le nom de Saint-Jean-Baptiste (4). Il s'agirait donc d'une erreur de transcription, ou, la chapelle conventuelle de Chantraine était-elle encore assidûment fréquentée lors de la consécration de la nouvelle chapelle ? Dès lors dédia-t-on cette nouvelle chapelle à la Vierge pour éviter toute confusion ?

Un procès-verbal d'une visite priorale ou d'améliorissement effectuée le 3 septembre 1661, par les commissaires de l'ordre de Malte envoyés par le chapitre provincial siégeant au Temple à Paris, nous communique un inventaire sommaire des biens mobiliers de la susdite chapelle.

(1) Arch. dioc. Namur, *Actorum visitationem*, n° 4, 3 mai 1711. Le texte se réfère surtout à l'état du bâtiment.

(2) Arch. dioc. Namur, Rép. gén., reg. 39, 2^e fiche, paroisse Hup.

(3) Arch. gén. du Roy., Inv. manuscrits, cartes et plans, registres et atlas, n° 757. Introuvable.

(4) HANON DE LOUVET, R., *op. cit.*, t. II, p. 850.

Nous commissaires sudicts accompagnez que dessus serions transportez en l'église parochiale et ayde de Jodogne dudict lieu de Chantereine ou estans, aurions veu et visité ladicte. dont est titulaire Me Nicolas Vautron prêtre delaquelle l'inventaire des ornements ensuivem :

Premièrement un soleil d'argem dont le pied est destain,
Un calice d'argem,
Deux hircettes et un plat destain,
Une chasuble de satin de bruce violet,
Un autre damas de bruce blanc,
Un chasuble de camelot noir,
Un chasuble vert,
Trois aubes avec leurs amis et ceintures,
Deux devans d'autel l'un blanc et l'autre rouge,
Trois nappes,
Quatre chandeliers,
Un missel,
Un antifonice,
Un graduel,
Un benistier de cuivre,
Une petite clochette,
Une paire de rideau de toile ouvragée,

Lesquels ornements nous avons laissez en la garde dudict sieur Vautron, ce qu'il a promis conservuer et a signé. Nicolas Votron. Quant aux reparations de ladicte eglise, pour ce qui est du commandeur sera réparé aux despens dudict Sieur Commandeur et, pour ce qui est de la nef que nous avons trouvé estre éminent péril, tant des gros murs charpente que du clocher, nous avons ordonné, que demain dismanche issus de messe, les paroissiens assemblés en estan de commune davant Mr. le curé, adviserom pour y remédier, faute de qoy y sera advisé par ledict sieur Commandeur. Ensuite de quoy nous serions transportez en la chapelle du chasteau de ladicte commanderie de Chantereine... (1) ».

Ce genre d'inventaire se portait principalement sur les ornements sacerdotaux et sur les objets nécessaires au culte, vu que l'ordre de Malte, ou plutôt le commandeur titulaire de la commanderie dont dépendait la chapelle, devait y suppléer si nécessaire. Ainsi ces

(1) Arch. Nat. Paris. *Fonds ordre de Malte*, série S. 5559, fol. 137 v^o-138 r^o. Procès verbal visite 3-9-1661.

relevés des biens des chapelles de l'ordre de Malte ne mentionnent-ils qu'exceptionnellement un tableau ou une statue de saint trônant sur un autel ou dans une niche. Un inventaire des biens mobiliers des églises dépendant des commanderies belges de l'ordre de Malte fut détruit au dépôt des archives de l'Etat à Mons en 1940.

Ces divers arguments avancés et les documents cités, nous présumons :

- 1^o l'édification probable dès le premier décennat du xv^e siècle d'une (quarte) chapelle à Huppaye, dédiée à saint Jean-Baptiste (?) et uniquement destinée à faciliter la pratique du culte aux habitants de la dite localité, éloignés de près d'une lieue de l'église Saint-Médard à Jodogne
- 2^o que cette chapelle possédait un bénéfice et un autel dédiés à sainte Catherine, mais nous ne pouvons préciser si la sainte était représentée par une peinture ou une sculpture.
- 3^o qu'au culte de saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, s'adjoignait celui de sainte Catherine d'Alexandrie.

La vénération jumelée de saint Jean-Baptiste et de sainte Catherine d'Alexandrie.

Cette vénération jumelée des deux saints n'était certes pas unique. La composition du jumelage des saints patrons protecteurs de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male, duc et duchesse de Bourgogne, au portail d'entrée de l'ancienne Chartreuse de Champmol, près de Dijon (± 1385-1395) et celui des panneaux du Jugement Dernier de Roger Van der Weyden à l'hôpital de Beaune (± 1445), demeurent parmi les représentations iconographiques les plus connues. Mais le culte de sainte Catherine d'Alexandrie, patronne de la langue d'Italie, division administrative de l'ordre de Saint-Jean, joint à celui de saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre, produisit des jumelages iconographiques nombreux dans les édifices religieux dépendant de l'ordre, tant en Italie qu'à Rhodes et plus tard à Malte. Plus près de chez nous, l'église de Sainte-Catherine à Utrecht constitue un membre du bailliage d'Utrecht de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Si la Vierge Marie était considérée comme patronne principale, la popularité de sainte Catherine la suivait de près. Ainsi, nous ne

pouvons pas attribuer uniquement les autels élevés à cette sainte dans les nombreuses chapelles de l'ordre, sises aux Pays-Bas, à la vénération de celle-ci comme patronne de l'ordre. Le culte fort étendu dont jouissait la sainte dans les provinces des Pays-Bas et plus spécialement en Flandre, ne peut qu'appuyer la thèse iconographique avancée en ce qui concerne la statuette d'Huppaye, malgré la pauvreté des attributs. D'ailleurs cette représentation de la sainte ayant pour seul attribut un livre n'est pas unique. Nous la retrouvons en Flandre et même en Brabant (1). Telle la sainte Catherine de Léau, qui porte un livre fermé, tandis que celui de la sainte Catherine de Huppaye est ouvert (2). Elle indique également sa poitrine ou un bijou qui orne son vêtement. Toutefois, la statuette de Léau est d'une taille lourde et plus grossière, et en outre munie d'une tête trop grande en comparaison de son corps. Cette sainte Catherine se rattache à une période antérieure (première moitié du XIII^e siècle) à celle de Huppaye, mais le maintien et la conception iconographique sont identiques. Nous croyons cependant, qu'en ce qui concerne la statuette de Huppaye, un attribut, une roue ou un petit personnage représentant l'empereur Maxence ou Maximien s'est perdu. Cet objet égaré justifierait le petit anneau fixé près de la statuette dans le support.

Critique de style

Les artistes n'inventent rien, ils traduisent dans leur langue les idées des autres.

Emile Mâle (3).

L'artiste nous présente une jeune fille d'une vingtaine d'années dans une pose légèrement déhanchée, fine et élégante, munie d'une mignonne tête un peu menue il est vrai, coiffée de longs cheveux. Celle-ci repose sur un tronc élancé, souple et mince. Mais les membres vigoureux aux attaches lourdes terminées par des mains pesantes peu aristocratiques sont garnies de doigts trop longs. Son manteau

(1) VAN DE VELDE, Kan. V., « Feesten van het kerkelijk jaar en hun volksgebruiken », a.v. H. Katharina.

Gezelle's Duikalmank, a.v. H. Katharina.

(2) BORCHGRAVE D'ALTENA, C^{te} J. DE, *Notes pour servir à l'inv. d'art du Brabant, art. Louvain*, p. 52.

(3) MALE, Em., *L'art religieux de la fin du Moyen-Age en France*. Préface.

couvre ses épaules et sa robe bordée à la naissance du cou et à taille probablement abaissée. Il est ramené par devant sur les bras et se drape en des plis en tyau d'orgue, en forme de V et de tête d'épingle. Ces détails indiquent que ses vêtements furent taillés d'après les normes de la mode de la première moitié du XIV^e siècle. Cette statuette est en outre caractérisée par une certaine préciosité et le maniérisme propre au style courtois du XIV^e siècle, parfois surnommé « parisien ». Ce style, qui atteint son apogée vers 1350, fut qualifié par Courajod d'international vers 1400, vu sa diffusion étendue en Europe.

D'autre part, le visage joufflu au front découvert, aux yeux légèrement myopes, l'assise assez forte du nez, le bas du visage arrondi et le menton à fossette, nous rappellent certaines particularités du style brabançon naissant. L'imagier sculpta la sainte Catherine, comme une jeune fille non issue de sang royal, mais d'une famille patricienne, terrienne brabançonne. Nous situons cette statuette aux environs de 1400, mais, vu l'érection de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de l'autel et bénéfice dédiés à sainte Catherine traités en la première partie de cette étude, nous pensons pouvoir préciser, entre 1400 et 1410, période pendant laquelle les Hospitaliers délaissèrent Chantraine comme chef-lieu du bailliage d'Avalterre. Bien entendu dans l'hypothèse que la statuette ne fut pas acquise au cours des siècles.

Le style courtois, sa diffusion.

A partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, le style gothique délaisse la monumentalité et lui préfère un caractère plus souple, plus vivant, plus ondoyant, mais plus léger et plus précieux. Ce nouveau courant est adopté et adapté par les imagiers, sculpteurs, peintres, orfèvres et autres artistes. Par souci d'élégance, de délicatesse et de raffinement, ils recherchent la maigreur, l'allongement de la silhouette et aboutissent même à la déformation. Vers 1400, ce style dénommé aussi « Weicher Stil » est couronné en Europe par une extravagance extrême.

Déjà avant la naissance du XIV^e siècle, des influences siennoises (style fluant) agrémentées d'emprunts orientaux et florentins s'infiltrèrent en France. Cependant, dès l'installation de la cour des Papes à Avignon au début du XIV^e siècle, les contacts réciproques tant directs qu'indirects augmentent et s'intensifient. La montée vers Paris s'avère plus accessible. Avignon est au début du XIV^e siècle

un centre d'assimilation de style italien et français qui se fondent en un style de cour extrêmement mondain et raffiné se concentrant autour du pape, du roi de France, des différents milieux y afférents, des membres de la famille royale et des puissants et riches sujets du royaume. Ainsi une véritable mode parisienne, aussi importante et éclatante que celles lancées par les cours des rois Louis XIV, Louis XV et Louis XVI de France, exerça-t-elle une puissante attraction à l'étranger. Comme quoi il est difficile de résister à l'expression d'un goût raffiné et à l'étalage d'une richesse à laquelle chacun voudrait participer. Ce style courtois fut introduit à l'étranger par l'exportation d'œuvres d'art, mais aussi par les échanges d'artistes. Français, italiens, anglais, franco-flamands, néerlandais... visitèrent, travaillèrent et s'établirent à Paris. Le nombre élevé de franco-flamands originaires des provinces méridionales des Pays-Bas mérite d'être souligné. Ces derniers suivront et assimileront d'abord fidèlement ce style, qui accumule toutes les faveurs des grands et des mécènes en France. Leur souplesse d'adaptation et leur maîtrise des connaissances et techniques acquises permettront d'influencer ce même style par des apports propres, tel par l'emploi de franches couleurs et le renouvellement de la conception du paysage. Vers la fin du XIV^e siècle, soutenus et animés par le talent génial du sculpteur néerlandais Claus Sluter, la majorité de ces franco-flamands s'établirent promoteurs de la réaction contre un courant qui étale à ce moment les pires excentricités et extravagances. Le réalisme si afférent et propre à leur nature est infusé par leur entremise en ces mêmes milieux qui soutinrent et protégèrent un style et une production en partie étrangère dont le flux teinté d'un soupçon de réalisme naquit sous le soleil du midi. La cour du roi Charles V de France († 1380) et de sa femme Jeanne de Bourgogne († 1377) et celles des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, doublées d'un large mécénat, stimulèrent le bon goût mais aussi les imports septentrionaux. Le réalisme existait d'ailleurs à l'état latent dans les monuments funéraires de l'époque. Il est certain que la concurrence, l'émulation des cours et le désir de primer par l'étalage de leurs richesses activèrent et encouragèrent la production artistique. Si la cour de Bourgogne s'avéra un centre de réaction et d'avant-garde en France, précisément grâce aux apports de ces artistes d'origine plus septentrionale, elle n'adhérera à un style propre qu'après la mort de Jean sans Peur, suivi de la rupture des relations avec la France.

En Italie, la construction de la cathédrale de Milan (Lombardie), ce monument de Babel gothique, nécessita l'inspiration, les forces

et le travail d'un grand nombre d'artistes étrangers, dont des français et des franco-flamands. Ce chantier se présenta comme un carrefour international d'influences.

Si l'Espagne subit principalement des diffusions françaises et italiennes, l'Europe centrale, mais surtout l'Autriche, fut conquise fort tôt par le style « fluant » italien, tandis que le rayonnement de l'art courtois la transperça tantôt latéralement, tantôt verticalement.

La Bohême, ayant comme centre Prague où la cour du roi et empereur Charles IV, prince de Luxembourg (1347-1378) se trouvait établie, concurrença la France et la cour du roi Charles V de France.

L'Allemagne ne demeura pas étrangère à ce courant et à ces échanges. Influencée soit par l'apport de et les contacts directs et indirects avec la France (à la fin du XIV^e siècle, la reine de France était Isabeau de Bavière), soit par l'entremise de l'Alsace, de la Lorraine et des Provinces des Pays-Bas, elle subit en outre la fantaisie des courants régionaux, sans oublier les puissantes attractions émanant de Prague et de l'Autriche.

La Grande-Bretagne même n'y resta pas indifférente. Des artistes britanniques ouvragèrent à Avignon, dans les provinces françaises du couchant et à Paris. Les régions britanniques en relations directes avec les villes hanséatiques assimilèrent la version allemande du style (vers 1400, Nambourg).

Et vraiment « Zur Schaffung der neuen Ausdrucksformen haben die verschiedensten künstlerischen Zentren Entscheidendes beigetragen, Paris, Dijon und Avignon, Prag, Köln und Mailand und andere mehr, keine dieser Städte kann den Anspruch erheben, als ausschließliche Geburtsstätte des internationalen Stiles zu gelten » (1).

Quelques caractéristiques de ce style courtois.

Ce style était dominé par le désir de représenter le pittoresque. Les paysages imitaient la nature mais ressemblaient plutôt à des décors de théâtre. Construits sans véritable perspective, ils frappent néanmoins par leurs fines couleurs. Les fonds or, unis ou sertis de

(1) PACHT, OTTO, *Catalogue Europäische Kunst um 1400*. Wien 1962, p. 53.

motifs abstraits, ne survivent pas la fin du *xiv^e* siècle. La constitution de fêtes champêtres et de chasses (fêtes appelées folies augmentent en nombre après 1380, les nombreux livres de chasse, dont celui de Gaston de Phébus...), et l'agrément fort goûté de la campagne occasionnent vers la fin du *xiv^e* siècle, après la mort du roi de France Charles V, des fêtes qui dégénèrent en de réelles mascarades. On désire « un pays où l'on s'amuse toujours, ou les délices de la vie du seigneur ».

La nouvelle vogue du roman de chevalerie et, en poésie, l'éternel thème de l'amour, cependant stylisé, occupaient et flattaient les esprits. Cette recherche de l'amour et un certain culte de la femme perçaient dans les romans d'aventure dont les auteurs n'oubliaient pas d'attirer l'attention sur l'importance des règles de la bienséance et de la courtoisie. Le *xiv^e* siècle est celui de Christine de Pisan, de Boccace, de Pétrarque, (qui séjourna à Avignon) de Dante, de Chaucer. Les essais biographiques concernant Alexandre le Grand César, l'empereur Constantin... triomphaient parmi d'autres sujets profanes. Ce fut un temps de véritable renaissance, dans le sens littéral du mot. Cet élan siège à la base de ce « Renouveau » qui ne conquiert réellement l'Europe occidentale qu'au *xvi^e* siècle. Néanmoins ce premier mouvement fleurit et produisit des Ghiberti et bien d'autres en Italie, tandis que l'Europe occidentale et centrale restèrent dominés par l'esprit et la culture gothiques, qui s'épanouirent et triomphèrent en excès baroques.

Au *xiv^e* siècle aussi, les constructions deviennent moins monumentales. On pense au beau, au séant, un peu moins à la guerre. Une grande partie des efforts se concentrent sur l'embellissement de la demeure, même si celle-ci se présente sous l'aspect d'un donjon ou d'une forteresse. La décoration intérieure acquiert une grande importance. D'où la nécessité de la peinture murale, mais aussi la demande croissante de tapisseries à sujets profanes, parfois fictifs, les sujets religieux étant généralement réservés aux lieux saints. Châteaux et dépendances furent décorés par J. Malouel, H. Bellechose, Jean d'Orléans, Jean Petit de Troyes, Jean d'Artois... La peinture sur panneau était rare à cette époque. Quelques portraits de rois ou de princes et des volets ou parties de retables illustrent ce que nous entendons à présent par tableaux peints. Tel le retable de Saint-Louis de Toulouse au Musée d'Aix en Provence (1340), donné à l'ordre de Sainte-Claire par Robert roi de Sicile, celui de Melchior Broederlam d'Ypres, constitué de panneaux volets complétant

l'œuvre sculptée de J. de Baerze de Termonde (1399), conservé à Dijon, les panneaux d'un retable gothique d'origine allemande à présent au Musée Mayer van den Berch à Anvers etc...

Les imagiers, les tailleurs de pierre et d'ivoire et les orfèvres produisirent un nombre considérable de statuette à pose déhanchée et recherchée caractérisant tout spécialement ce style maniéré et courtois. Les « Schönen Madonnen » ou les « belles Vierges » déhanchées aux longues et élégantes silhouettes illuminées par des gracieux visages demeurent parmi les œuvres les plus vivantes de ce siècle.

De ce *xiv^e* siècle date également l'origine de maintes collections de manuscrits illustrés de miniatures, de monnaies et de médailles. Les artisans parisiens se spécialisèrent dans la décoration, la reliure et l'orfèvrerie.

Les motifs propres à ce style furent la créneauxmanie, cette maçonnerie dentelée qui achevait le haut des murs à fin guerrière, dont le motif des entailles se retrouvent sur les pièces d'orfèvrerie et objets métalliques.

Vers la fin du *xiv^e* siècle, les sujets les plus recherchés consistent en la reproduction d'animaux, les lettres ouvragées et les notes de musique.

Quant à l'élégance de l'époque: la mode capillaire exigeait les cheveux assez longs. La coupe des cheveux à l'écuelle n'apparaît qu'après 1400 et la coiffure à cornes fut adoptée avant la fin du *xiv^e* siècle. Le motif « cornes » avec ses variantes tint le haut du pavé pendant plusieurs années.

La mode vestimentaire masculine se distingue durant tout le *xiv^e* siècle par des costumes ajustés, collants, taillés en de riches étoffes. On recherche le surabaissement de la tunique dans le but d'allonger la silhouette.

Un flot de beaux tissus et d'opulentes fourrures orne les objets et les intérieurs aisés, on en surcharge même les armures. Bourses, sacs, ceintures sont choisis avec soin.

Citons un exemple de ce luxe d'accessoires. Par un accord mutuel conclu en 1365 entre le comte de Flandre Louis de Male et l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, on décida la suppression des livraisons, aux quatre grandes fêtes de l'année, de courroies

en cuir et de bonnets (garnis de fourrure) importés, probablement de Rhodes, par les Hospitaliers, et destinés au comte, sa famille et ses serviteurs, et la suspension de l'entretien du chevalier de l'ordre, receveur des reliefs du comté de Flandres au profit de l'ordre de Saint-Jean, par le comte de Flandre. L'origine de la donation des reliefs datant de 1127 et 1128 (1).

L'extravagance dans la mode se dessine vers 1400. L'esquisse d'un baroque de plus en plus exagéré prône la mode du « destranché » ou des vêtements à lambrequins et effilochés, qui sont souvent bordés ou achevés par des créneaux festonnés ou non (2). Les chaussures à la poulaine s'adaptent dès cette même date aux excentricités de l'époque, notamment à des robes féminines de plus de douze aunes.

Les mascarades et fêtes costumées traitaient des thèmes sataniques et bestiaux, tel ce « Bal des Sauvages » (1397-1398), donné à l'hôtel de Saint-Pol, qui faillit griller le roi Charles VI dans les flammes (3). Le « Bal des Ardents » organisé au début du xv^e siècle fut illustré par la miniature bien connue figurant dans un manuscrit de Froissart reposant au British Museum.

Bref, si l'Italie enrichit l'art du xiv^e siècle par des apports siennois et des nouvelles suggestions concernant la profondeur et l'espace picturaux empruntés aux « giottesques », (les condisciples et adeptes de Giotto), la Grande-Bretagne étala une richesse d'éléments ornementaux, notamment des grotesques souvent humoristiques. Ce n'est que vers la première moitié du xiv^e siècle, que le maniérisme tendre, efféminé et doucereux, d'origine autrichienne, s'y adjoint. Tandis que les Provinces des Pays-Bas et l'Allemagne diffusèrent un réalisme, différent et plus appuyé que celui ébauché par l'Italie, dont l'influence s'intensifia, grandit et s'étendit vers la fin du xiv^e siècle, mais qui ne triompha qu'au xv^e siècle.

(1) Arch. nat. Paris, *Fonds de l'ordre de Malte*, série S. 5045, n^o 15 (27 juin 1365), Com. de Castres, liasse 2, n^o 3.

Arch. de l'État à Mons, *Fonds ordre de Malte*. Cart. 105.

VERBIST, F. LILY, « De Johannieterorde, verdeelster van zeldzame goederen in Tijd », *Weekblad van het Vlaams Economisich Verbond*. Antwerpen, n^o 12, 21 juni 1963, pp. 41-45. Ces chartes seront publiées sous peu dans « Het Tempelhof te Gent », in *Handelingen voor geschiedenis... Gent*.

(2) Lambrequins, origine flamande, pendeloques.

(3) La tradition des « hommes sauvages » survécut en Allemagne jusqu'au xvi^e siècle. On les retrouve aussi dans maintes armoiries.

Ce style courtois adopté par l'Europe fut souvent transmis par les artistes itinérants et le commerce en œuvres d'art s'avéra non seulement pécuniairement intéressant, mais aussi fort utile quant à la diffusion des conceptions différentes. En dehors des œuvres proprement dites il existait des modèles destinées aux artistes, comme le « Guthlac Roll », composés de miniatures et de diverses esquisses, qui circulaient d'un atelier à un autre et qui avec d'autres pièces et études analogues constituaient le vademecum d'un artiste et les documents indispensables d'un atelier (1).

Si les imagiers s'en inspirèrent, ils ne négligèrent pas pour autant les modèles que représentaient pour eux certaines statues dressées dans les centres de pèlerinage et de dévotion. Dans son œuvre, chaque artiste reproduisait sa conception, ses sentiments influencés par son origine, sa formation et son tempérament. Ces caractéristiques du « personal touch » produisirent l'originalité et constituèrent l'individualité des statuette de madones, de saints et de saintes qui se rattachent à ce style. Si la réaction du réalisme se dessine à partir de la deuxième moitié du xiv^e siècle, l'arrière-fleuraison du style courtois, qualifié d'international vers la fin du xiv^e siècle, couvre en grande partie le xv^e siècle.

Certaines illustrations d'une bible originale de Bohême (1403) conservée au Musée Plantin à Anvers, se distinguent par des traits des détails vestimentaires et des particularités analogues à ceux de la Sainte-Catherine de Huppaye. Bien des statuette, taillées et ciselées au xv^e siècle, appartiennent à une période antérieure parce qu'elles furent sculptées dans des ateliers provinciaux quelque peu retardataires et aussi parce que ce courant international est l'expression d'un style féminin, à l'opposé du réalisme qu'on pourrait qualifier de style masculin. Cette expression féminine convenait idéalement à la réalisation de douces et tendres madones et saintes, qui en dames de bonne maison exerçaient une certaine autorité et inspiraient toujours le respect tout en trouvant le chemin du cœur des humains. Elles furent et demeurent des apparitions charmantes. Mais cette arrière-fleuraison se manifesta également dans les autres branches de l'art, notamment dans la peinture. Le panneau central du

(1) READ, Herb., *English Stained Glass*, London, 1926, pp. 24-25.

HELBIG, J., Circulation des modèles d'ateliers, *Revue belge d'archéologie et histoire de l'art*, Bruxelles, t. VIII, 1938, pp. 113-118.

« Jugement Dernier » à Diest (vers 1425) prouve par ses autres œuvres, qu'elle ne doit pas être minimisée. Bien des madones et des personnages de Memling, de Joost van Wassenhove etc. sont marqués par des traits propres à ce style.

Evolution du style courtois au Brabant et spécialement aux alentours de Louvain.

Au début de notre exposé, nous avons souligné des caractéristiques brabantiques de la statuette de Sainte-Catherine de Huppaye outre son appartenance à une chapelle de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont le maître de la baillerie ou bailliage d'Avalterre résidait souvent à Louvain.

Au XIII^e siècle et pendant une grande partie du XIV^e siècle, Louvain se déploie comme centre du Brabant et ville où les ducs tiennent leur cour. Les artisans et commerçants s'y établissent attirés par les commandes et le bien-être et somme toute par diverses possibilités lucratives. Beaucoup de couvents, d'églises et de chapelles s'élevaient dans et autour de la ville ducal, car les ducs de Brabant, et à leur exemple la noblesse brabantique et les classes dirigeantes du duché, prodiguèrent fort généreusement les attentions à leur égard.

Les Templiers, nous l'avons vu, possédaient le « Kesselstein » avec dépendances, qui fut échangé par les Hospitaliers contre la maison ou manoir Saint-Jehan, sise au Mont César. Le maître ou bailli de Chantraine s'établit ou rendit des visites fréquentes à partir de 1312, date de l'héritage des Templiers, à la maison de Louvain, d'abord pour faciliter son administration devenue soudainement fort étendue, surchargée et entièrement bouleversée, puis pour accomplir sa tâche de conseiller à la cour ducal. De plus, Chantraine, datant s'environ 1175, avait près de deux cents ans... Les archives concernant les bâtiments prouvent que cette grosse cense ne pouvait décemment héberger une douzaine de religieux à cette époque.

Le château ducal est occupé au XIII^e siècle. Henri III y meurt en 1261. Le duc Renaud I de Gueldre y réside comme pensionnaire forcé pendant un an. Edouard III d'Angleterre et sa femme Philippine de Hainaut y séjournent durant l'hiver 1338-1339. Henri de Louvain y décède en 1349...

Cependant, dès le début du XIV^e siècle, Bruxelles mobilise toutes ses forces et appâts afin d'encourager la famille ducal bra-

bançonne à lui accorder une préférence résidentielle. A Louvain, les troubles sociaux, dirigés par Pierre Couterel et Wouter Van der Leyen (\pm 1360), engagèrent le duc et la duchesse à réfléchir. Le château de Tervueren capte leurs préférences. Souverain faible, Wenceslas de Luxembourg, époux de la duchesse Jeanne, doit défendre ses biens et ceux de sa femme contre les entreprises du comte de Flandre. Allié fidèle et admirateur assoiffé de la France, sa cour imite celle de Paris. Il protège, soutient et encourage, comme les souverains de France et de Bohême, les arts et les lettres. Mais Wenceslas de Luxembourg et Jeanne de Brabant cèdent. Le château de Louvain est délaissé. Après quelque temps, les édiles de la Ville de Louvain supplient, afin d'obtenir le retour du duc et de la duchesse ainsi que de leur cour. Ils poussent la complaisance jusqu'à restaurer le château ducal à leurs frais, néanmoins le duc et la duchesse ne retournent pas à Louvain.

Quelques années plus tard, Philippe de Saint-Pol occupe une nouvelle fois le château et y décède. Désormais cette puissante construction ne servira plus que de résidence occasionnelle et de demeure aux enfants princiers. Postérieurement les Etats-Généraux y siègeront.

Bien que la cour eut délaissé la ville et malgré une période de troubles sociaux, les artistes et leurs ateliers, les commerçants et les entreprises, dont la prospérité dépendaient principalement de la famille ducal et de leur entourage, ne quittèrent pas Louvain immédiatement.

Les imagiers étaient repris par le métier des maçons, pour autant qu'ils taillaient et réalisaient des statues, pendant que ceux qui exécutaient d'autres travaux (décoration, parties de mobilier etc.) devaient s'inscrire au métier des menuisiers (1). Si les archives du XIII^e siècle (\pm 1250), ne citent qu'un « Jan », favori du duc Henri III de Brabant, celles de la deuxième moitié du XIV^e siècle nous transmettent une liste bien plus intéressante. Les métiers de Louvain sont à cette date solidement établis; toutefois, la terminologie qui détermine et qualifie les imagiers, sculpteurs et tailleurs de pierre est à ce moment fort peu précise. Néanmoins, ces documents du passé nous informent que, dès 1369, un Gerelms Van der Noet

(1) A Namur, les sculpteurs partageaient le même métier que les menuisiers.

et, en 1381, un Jan Van Lokeren taillèrent des statues en bois pour l'église Saint-Pierre à Louvain. Les archives du milieu du XIV^e siècle prouvent l'existence de maîtres imagiers, sculpteurs et tailleurs de pierre et de leurs ateliers. A Louvain, comme ailleurs, le métier se transmettait souvent de père en fils (1). La grande prospérité de la ville à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle finança le grand essor du bâtiment, tant religieux que civil, qui la suivit de près. Cependant, au point de vue style, la sculpture avançait l'architecture. Toutefois, on ne peut parler d'école brabançonne proprement dite pendant la première moitié du XIV^e siècle. Ainsi, les détails de l'architecture de la Halle aux Draps de Louvain (1317) et de ses dépendances s'inspirent du château des Papes à Avignon à peine construit à cette époque. La décoration effectuée à cette même Halle est influencée fidèlement par ce même style courtois traité plus haut. N'oublions pas que le gothique arriva chez nous du Sud, au XIII^e siècle, et que, pendant tout le XIV^e siècle, la continuité de l'influence française ne peut être sous-estimée (2). Bien entendu, les influences italiennes (siennoise et florentine), rhénane et mosane ne sauraient être exclues. Vers le milieu du XIV^e siècle, le style courtois, dit parisien, aux caractéristiques linéaires et sineuses est adopté en nos provinces.

L'église de Notre-Dame au Lac à Tirlemont fut conçue d'après les principes gothiques appliqués dans la construction de la Sainte-Chapelle à Paris. Jean Osy participa à l'érection et à la décoration de cet élégant monument brabançon. A cette fin il y établit un atelier dans lequel ouvragèrent plusieurs imagiers, tailleurs de pierre, parmi lesquels Walter Pans. Ce dernier y sculpta en 1362 la madone du portail et quinze autres statues aujourd'hui disparues...

Quelques comparaisons succinctes de statues et de statuettes à celle de la Sainte-Catherine de Huppaye.

La madone de Walter Pans est taillée en fine pierre blanche et se caractérise par un déhanchement plus prononcé que la Sainte-Catherine de Huppaye. Elle porte une robe plus décolletée dont la taille se situe à la place normale. Le drapage de la robe et du manteau

(1) DE MAN, L., « Leuvense Kunstenmars », Eigen Schoon en de Brabander. Mei, juni, juli 1962, (n^o 5, 6, 7), pp. 249 et 251.

(2) LEMAIRE, R., ROGGEN, D., LEURS, St., *Bij het ontstaan der Brabantische Hooggotiek. Spéc.*, pp. 11-15.



La Vierge de Walter Pans, 1362, de l'église de Notre-Dame au Lac à Tirlemont.

(A.C.L. 9964)

qui la revêt présente la même sorte de plis en forme de tige d'orgue, de tuyau d'orgue, cassés ou non. Mais les plis des vêtements de la madone sont forcément plus linéaires et plus durs, vu le matériau utilisé, que ceux reproduits dans le bois tendre du tilleul dans lequel on créa la statuette de Huppaye. L'individualité de la madone de Pans se concentre principalement dans la forme et l'expression de son visage. Sa longue, fine et aristocratique figure, agrémentée d'un doux sourire, est soigneusement coiffée de cheveux bouclés. L'artiste, en la sculptant, s'est souvenu, quant au visage, de la Vierge Dorée d'Amiens (1270), un type de madone plus ancien. Il étudia et acheva avec soin les mains. Nous ne leur trouvons pas cette longueur exagérée des doigts, indiquant la préciosité et le maniérisme. La Vierge de Pans se classe parmi les madones dont le regard plonge bien au-delà de leur fils, représenté non comme un enfantelet mais comme un jeune adolescent, qui quête en vain son attention. Ce n'est qu'au xv^e siècle que les Vierges étalent des sentiments plus familiaux et bourgeois. Toutefois, il est certain que la Vierge de l'église de Notre-Dame au Lac à Tirlemont est une œuvre d'une meilleure et plus haute qualité que la petite sainte de Huppaye. Walter Pans en la taillant créa probablement son chef-d'œuvre (1). La statuette de Huppaye nous paraît une touchante et bonne production d'un atelier brabançon de Louvain (?).

Si des sculpteurs comme Pans et Beauneveu adoptèrent le style courtois, dit parisien, pour réaliser leurs œuvres, ils ont sans aucun doute inspiré d'autres artistes à Louvain et en d'autres villes. Pour les artistes louvanistes, cette manière d'expression n'était pas neuve, puisque les décors de la Halle aux Draps en avaient propagé certaines particularités avant 1320.

Après la période de troubles sociaux que traversa Louvain en la deuxième moitié du xiv^e siècle, la reconstruction, la réfection et la vague de constructions nouvelles ne débutèrent qu'à l'avènement du xv^e siècle, mais, à ce moment déjà, le style courtois, dit parisien, devenu international, retrograde et le réalisme progresse.

Maintes statuettes et œuvres d'art conservées en nos églises et musées illustrent ce style. Nous en citons quelques unes en les comparant sommairement à la Sainte-Catherine de Huppaye.

(1) Trois statues originaires du chœur de l'église de Saint-Rombaut à Malines indiquent les mêmes caractéristiques que la madone de Pans.

La Vierge de la Cathédrale d'Anvers, originaire de l'église de Saint-Lambert à Liège, porte un voile. Son manteau-tablier se complique d'un double drapage, il ne peut corriger l'angularité et la sinuosité de sa pose. Ses fines mains se terminent par des doigts exagérément longs et sa main droite est déformée. On ne peut avancer le terme « préciosité » pour qualifier cette madone, il s'agit de maniérisme. Nous retrouvons d'ailleurs la même affectation et la même exagération chez la madone dite « met de Scheve Lee », conservée à l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle à Malines. Elles datent toutes deux de la fin du xiv^e siècle. Tandis que la Madone de l'église Saint-Pholien à Liège, la Vierge des « Vieux-Joncs », et la Vierge du Béguinage de Saint-Trond, coiffées d'un court et léger voile, déterminent, par leur pose moins déhanchée, par certains détails vestimentaires et par leur réaction maternelle à l'égard du geste ébauché par l'Enfant, un groupe qui se rapproche de diverses autres madones, dont celle de Rotselaer constitue une charmante illustration (1).

La Vierge gothique dite d'Arbres, conservée aux Musées Royaux d'art et d'histoire, datant aussi du xiv^e siècle, est taillée en marbre blanc. Elle appartient au type de Vierge déhanchée, quoique gratifiée d'une constitution corporelle plus large et plus forte. Cette apparition d'une réelle distinction est coiffée d'une jolie couronne ouvragée qui repose sur une chevelure bouclée ornant un visage assez large. Son long voile se drape comme un manteau. Il indique, une confection pratiquée dans un tissu relativement lourd ou épais donnant naissance à des plis peu profonds. Malgré l'influence du matériau usité, l'artiste s'inspira-t-il d'un modèle d'orfèvrerie? Les pans de son voile-manteau sont ramenés sur son bras et hanche gauches et s'entremêlent en des plis et replis roulés qui se terminent en forme de tuyaux d'orgue.

Sa robe souple, tout comme celle de la statuette de Huppaye, est bordée au ras du cou mais elle laisse soupçonner la forme élégante du corps de la madone à Bruxelles, malgré le drapage des vêtements.

La Grande-Bretagne, comme bien d'autres pays européens, possède des types analogues de madones. La Vierge de Flawford, taillée en albâtre, date ainsi que la Vierge d'Arbres de la deuxième

(1) DE BORCHGRAVE D'ALTENA, C^{te} J. de, *Les madones anciennes conservées en Belgique*, pp. 15 et sv.



La Vierge de Flawford
(Notts. c. 1350-70)
Nottingham Castle Mu-
seum and Art Gallery.
Reproduit de « *Sculpture*
in Britain — The Middle
Ages » by L. Stone,
p. 145.

moitié du xiv^e siècle. Elle fait partie d'un groupe de trois statuette en albâtre (1). Cette madone est habillée de vêtements souples et le matériau employé permet un nombre impressionnant de plis étudiés, chers aux élégantes de l'époque. Remarquons le soin attentif que le sculpteur consacra à la taille de cette charmante Vierge. La tête surtout est mieux achevée que celle de bien d'autres statuette contemporaines en albâtre. Ses yeux en amande, bien ouverts, comme ceux de la Vierge d'Arbres ne se concentrent pas sur l'Enfant. La conception de l'enfant Jésus est basée sur des principes différents. Une stylisation certaine marque également la couronne, la coiffure et le visage même de la Vierge anglaise. Son maintien n'est pas identique à celle de la Vierge d'Arbres. Sa pose est déhanchée, mais elle retient son voile-manteau d'une main au poignet angulaire difforme. La Vierge d'Arbres portait probablement un sceptre. Si cette dernière se qualifie par une constitution plus forte, elles illustrent toutes deux une conception plus idéalisée non exempte de stylisation. Leur distinction, et surtout la qualité de leur exécution, nous éloigne de la Sainte-Catherine de Huppaye. Cependant la Vierge d'Huarte d'Araquil (Navarre), à présent disparue, originaire d'un atelier parisien d'après des documents d'archives, se rapprochait bien plus de la statuette de Huppaye en ce qui regarde les traits et les particularités faciales (2).

Nous ne voudrions clore cette étude sans attirer l'attention sur une madone qui fait pendant à un Christ dans un diptyque en ivoire, datant du début du xiv^e siècle (1305-1315), conservé au Victoria et Albert Museum à Londres et qui fournit plusieurs liens de parenté avec la statuette de Huppaye.

Les deux personnages sont placés dans des niches ogivales, ornées de fleurons, La souriante statuette de la Madone étale avec une élégance et un raffinement propre à la seconde moitié du xiii^e siècle, un mélange d'influences anglaise et française. Ces deux figurines

(1) STONE, L., *Sculpture in Britain. The Middle Ages*, p. 192. L'Angleterre, principalement Nottingham fut un centre d'exportation d'albâtre vers la fin du xiv^e siècle. Des statuette en albâtre, ainsi que des étoffes anglaises et d'autres produits furent exportés jusqu'à Séville.

(2) FOCILLON, H., *L'art d'Occident*, p. 230.

« Les ivoires parisiens répandus dans tout l'Occident contribuent à cette remarquable unité de style qui caractérise une langue européenne riche en dialectes, mais homogène dans son principe. »

en ivoire illustrent probablement un des premiers types du style courtois. Comparée à la Sainte-Catherine de Huppaye, la madone anglaise se caractérise par des proportions naturelles de la silhouette, le même genre de coiffure découvrant un front haut, des yeux taillés en amande, mais l'assise du nez est moins forte. Elle porte une robe extrêmement simple, au décolleté arrondi et bordé, et à jupe ample. Les extrémités du voile-manteau, achevées par une garniture en galon brodé, sont jetées sur le bras. Les plis du drapage en tête d'épingles ouvertes et arrondies, disposés parallèlement, indiquent la précocité du style. La forme du corps nous est cachée. Le drapage des vêtements de la statuette de Huppaye détermine un plus grand savoir, une plus riche aisance, une plus ample souplesse, mais cependant une certaine préciosité. Cette dernière caractéristique s'avérant propre aux œuvres réalisées dans un style richement épanoui et entièrement assimilé et dominé par les artistes producteurs. Le déhanchement de la madone anglaise est suggéré et se borne quasi à une pose naturelle, de plus sa conception générale n'est pas affectée.

Cette statuette d'ivoire fut probablement taillée d'après des modèles français, influencés par les miniatures.

Cet exemple confirme que la pose précieuse, déhanchée et le drapage riche et étudié de la Sainte-Catherine de Huppaye illustrent une évolution plus tardive de ce style, mais aussi un certain provincialisme local retardataire, déterminé par les particularités de la coiffure, le décolletage de la robe et le port du manteau pour lesquels l'imagerie s'inspira de modèles plus anciens.

Conclusion.

Les diverses conclusions conjuguées situent la date de la création de la Sainte-Catherine de Huppaye vers 1400.

Le comte J. de Borchgrave d'Alténa, conservateur en chef honoraire des Musées Royaux d'art et d'histoire à Bruxelles, la classa dans ses différents inventaires et dans le catalogue de l'exposition « Trésors d'art du Brabant » (1954, n° 157), au début du xv^e siècle. Sa profonde érudition, ses connaissances fort étendues et sa longue expérience doublée d'une puissante intuition se trouvent étayées et justifiées en ce qui concerne la statuette de Huppaye, par les archives se rapportant à l'ancienne chapelle de Saint-Jean-Baptiste



*Un diptyque d'ivoire du Victoria and Albert Museum, London (c. 1305-15).
Reproduit de « Sculpture in Britain — The Middle Ages » by L. Stones, p. 104.*

de Huppaye, aux commandeurs et à la communauté de Chantraine de l'ordre de Malte. Ils permettent d'avancer le premier quart du xv^e siècle et même la première décennie comme date probable de sa réalisation.

SOURCES DIPLOMATIQUES

Bibliothèque de l'Université de Liège.

Manuscrits : N^o 1694-1698;

Van den Berch 188 C.

Archives Générales du Royaume, Bruxelles.

Catalogue de la collection des manuscrits divers.

- N^o 152. Cartulaire des commanderies de Chantraine et de Vaillampont.

Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'Etat en Belgique. Bruxelles, F. Hayez, Impr., 1895, in 8^o, pp. 30-32.

- Documents de 1220 à 1686. In 4^o sur papier, environ 450 feuillets, écr. xviii^e siècle.
- Chantraine et Vaillampont, commanderies, documents de 1160 à 1655. In-4^o sur papier, 305 feuillets, écr. xvii^e siècle.

Inventaire des archives de la Chambre des Comptes par L. Gachard, A. Pinchart, H. Nelis, 6 tomes, 1837-1931, in-4^o.

- Tome VI, N^o 46781. Huppaye (Brabant, canton-Jodoigne) biens de l'église. Etat des biens des églises paroissiales.

Inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés, par L. Gachard. Bruxelles, 1848, in-fol., 413 pp.

- N^o 2018. Carte figurative des terres et bois de la commanderie de Chantraine, ordre de Malte, situés sous la juridiction de Dongelberg, Glimes et Jauchelette.
- N^o 2019. Carte figurative des dîmes et des terres de la ferme de la commanderie de Chantraine, ordre de Malte, à Huppaye, juridiction de Jodoigne, dressée par l'arpenteur H. Charlot, 1762. Haut. 1,11 m, larg. 1,16 m.

Nous ne communiquons que les archives concernant plus spécialement notre sujet et la commanderie de Chantraine en général.

Inventaire des cartes et plans. Inventaire divers, supplément, Ch. Piot (et L. Gachard). Bruxelles, 1879, in-fol., 228 pp.

- N^o 2329. Plan de Jodoigne, cir. 1783, pour servir à un procès de N. Bouvier et consorts contre le magistrat de la dite ville (4 feuilles).
- N^o 3110. Atlas contenant 28 cartes et dessins de biens ruraux appartenant à l'abbaye de Villers et situés à Thoremhais Saint-Trond... Enines et Huppaye. Dressés en 1720-1721 par P. Hannait.

Inventaire manuscrit cartes et plans, registres et atlas.

- N^o 525. Carte particulière des environs de Louvain, Aerschat, Diest, Tirlemont, Léau, Jodoigne, Molines et d'une partie du Pays de Liège. E.H. Frickx, 1706. Collée sur toile. Haut. 86 cm, long. 1,70 m.
- N^o 757. Registre : mesurage des terres et héritages appartenant aux pauvres de Huppaye, le 19 mars 1761; fait par P. Henriouille, géomètre jure, remis aux archives ecclésiastiques, n^o 3179 bis. (Introuvable).

Fonds de Nivelles.

Greffes scabinales.

Huppaye étant sous l'ancien régime un appendice de Jodoigne, les archives concernant cette commune font partie de celles de Jodoigne jusqu'en 1795. Il existe aux A.G.B. un inventaire (photocopie) de ces archives. Sont à consulter : les comptes de la ville de Jodoigne, les états des devoirs et déboursements faits pour la ville, les comptes divers, la correspondance du magistrat, du bourgmestre, du ou des greffiers, les mélanges, les œuvres de loi, les rôles, les archives scabinales.

Fonds de Huppaye.

- N^o 8517. Divers xvii^e et xviii^e siècle.

Archives ecclésiastiques du Brabant.

Inventaire des archives ecclésiastiques du Brabant par A. D'Hoop. Bruxelles, 6 vol., in-8^o.

- N^o 5366. Huppaye. Raux 1771-1788.
- N^o 8517. Huppaye. Pièces diverses xvii^e et xviii^e siècle.
- N^o 8954. Description de la dime du Stocquoy s'étendant sur Herbais, Molembais. Molembisoul, Huppaye, xviii^e siècle.
- N^o 9778. Le receveur de l'abbaye de Parc les Dames (femmes) contre le Sieur admodiateur de Chantraine en matière de biens et de cens.
- N^o 20034. Registre aux mesurages des biens de la table des pauvres (Huppaye), 1761.

Les autres références et indications, données par la table générale concernant l'ordre de Malte, se rapportent aux églises et chapelles ayant cet ordre pour collateur unique ou partiel.

Archives de l'Etat à Liège.

Parmi les archives concernant le Fonds de l'ordre de Malte, commanderie de Villers-le-Temple :

Registre n° 3. Répertoire des biens.

Archives de l'Etat à Mons.

La plupart des archives concernant l'ordre de Malte et conservées en ce dépôt ont été incendiées en 1940.

Un recueil de chartes, mémoires, requêtes et lettres patentes de la commanderie de Castres 1273-1776, mais contenant en plus des documents divers. Cartulaire N° 105 (Inv. L. Devillers N° 1081).

Un recueil de privilèges, lettres de sauvegarde, chartes, etc., de la commanderie de Chantraine 1224-1786, copies et originaux. (Inv. L. Devillers N° 764). Ce cartulaire de Chantraine, Tirlemont et Vaillampont 1224-1786 est détaillé dans « Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'Etat en Belgique. Bruxelles, F. Hayez, Impr., 1895, pp. 31-32 ».

L'inventaire des cartulaires mentionne également :

Cartulaire de Chantraine, Tirlemont et Vaillampont. Ce cartulaire est divisé en : privilèges, divers et sauvegardes, sentences et arrêts, privilèges octroyés par le Saint-Siège apostolique..., 65 actes des années 1160 à 1622, quelques pièces de 1707 à 1719. In-fol sur papier, 208 feuillets, dont 162 seulement sont remplis et table... (Inv. L. Devillers N° 763).

Archives de l'Etat à Namur.

Cartulaire de la commanderie de Chantraine, actes de 1109 à 1721. In-fol., 63 feuillets écr. XVIII^e siècle, mentionné par le même inventaire de cartulaires, p. 31.

Archives ecclésiastiques.

- N° 8 (3). Records des conciles décanaux du diocèse. Records de Jodoigne xv^e et xvii^e siècle.
- N° 22 (6). Visitations ecclesiarum dioc. Namur avec tables alph. 1622-1666, 1707-1718.

Archives de l'évêché de Namur.

- N° 4. Registrum actorum visitationum ecclesiarum parochialium et capellarum dioc. Namuriensis, Maij 1700-Maij 1711.
- N° 9. Visitations ecclesiarum parochialium archidiaconalis, 18 julij 1732.

Répertoire général (reg. 39), 5 fiches — paroisse de Huppaye.

ARCHIVES DE LA CURE DE HUPPAYE

Biens.

- Distribution des biens sommes de Huppaye 1623. Jacques Médart, mambour;
- Registre des biens et revenus de la cure de Huppaye 1628-1697, 1700, enveloppé dans un vieux parchemin.

Biens des pauvres.

- Assignation des biens des pauvres de Huppaye par Jacques Médart mambour — dyvers — 1625...;
- Biens des pauvres... Messire Guil. Mormont recteur pour Mons. Joseppe Oultremont Seign. G. Bernard, enveloppé dans un vieil acte 1623, 1628, 1650;
- Registre des biens des pauvres 1691-1795, pasteur Godart et... H. Simonart...;

Rentes — Hypothèques.

- Bordereau de renouvellement des inscriptions prises au bureau des hypothèques de Nivelles, 31-12-1834 vol. 146 n° 314, 9- 5-1844 vol. 194 n° 184, 9- 5-1859 vol. 339 n° 226;
- 15-11-1863. Pour la fabrique de l'église de Huppaye, Titre nouvel par M.-Th. Julienne, Marie-Joseph Jacquet, H. Marlaire ses enfants de Huppaye, d'une rente de 9 00 Fr. payable le 30 novembre;
- Renouvellement d'acte hypothécaire, 15-11-1863/26-3-1893/8-5-1871, Forme exécutoire d'un titre nouvel venu devant M^e Mallu, not. à Jodoigne, 10 et 15 novembre 1865, 6-2-1896 et 8-2-1896, mises en payement par huissier.

Donations.

- Huppaye n° 21, donation et fondation par Ch. Houmont au profit de la fabrique de l'église de Huppaye. Etude de M^e Pasture — 2.000 Fr., 11-12-1871;
- Etude de M^e H. de Dewaersegger à Jodoigne, 26-3-1893, Titre nouvel par Th. Renard veuve Franç. Fraile, ménagère à Huppaye et consorts en faveur de la fabrique d'église;
- Etude de M^e Louis Stryers à Hannut, 1-4-1914, acceptation de legs par Ferdé de Liesse de Huppaye à la fabrique d'église.

Locations de biens.

- Etude de M^e Pasture à Jodoigne, 20-12-1880, location publique à la requête du bureau des marguilliers de l'église de Huppaye;
- Location des biens de l'église de Huppaye, 1899;
- Etude de M^e Fernand Dandoy à Jodoigne, 28-4-1913, grosse pour la fabrique d'église. Bail public d'immeubles.

Fondations — Obits.

- Carnet d'escombration des fondations existantes 1909-1928;
- Obits secrets de l'église 1926-1939;
- Obits 1934-1939;
- Livre de proclamation du haut de la chaire de vérité 1927-1933;
- Recommandations de personnes décédées 1928-1932-1933;
- Obit famille Sentron, papier détaché;
- Donation obit M^{me} Du Chêne;
- Services 1928-1933;
- Confrérie de N.-D. de Lourdes. Services 1928-1932-1933;
- Fondation sacristie 1930-1933.

Notes et divers.

- Acte papier séparé;
- Carnet carré (mémorial 1821-1906);
- En 1930 l'électricité à Huppaye;
- Notes et divers (livre de format long);
- Acte de l'épiscopat du curé Higuët, d'abord desservant à Jandre-nouille 1824;
- Acte de dispense 1825.

Registres de baptêmes.

- Actes de baptême 1800-1815;
- Registre de baptêmes de la paroisse de Molembais Saint-Pierre commençant l'an 1805 et de Huppaye conjointement;
- Registre de baptême pour la succursale de Huppaye, Molembais Saint-Pierre, 1815-1830;
- Registre de naissances 1831-1880.

Registre de confirmations.

- Registre de confirmations 1833-1836-1839-1842.

Registres de mariages.

- Registre de mariages 1815-1821;
- Registre de mariages 1831-1906.

Registres de décès.

- Registre de décès 1815-1816-1817;
- Livre de décès 1831;
- Registre des morts de la paroisse de Huppave, Molembais Saint-Pierre 1831-1940.

Dans le même volume : registre de mariages 1891-1906.

N.B. — Dans le registre de naissances 1831-1880 : 1834, 11 novembre, a été bénie par M. le doyen, notre grosse cloche qui pèse 1.125 livres. Parrain Jos. Sentron, bourgmestre, Amélie Jos. Ranscent, marraine. Elle est dédiée à saint Jean-Baptiste. L. Higuët, curé.

Registre au reçus et déboursement commencé le 1^{er} août 1758.

C'est le registre des reçus et dépenses de la Ramée (1758-1764), couvent sis à Jauchelette.

ARCHIVES NATIONALES PARIS; FONDS DE L'ORDRE DE MALTE

Série S. Sequestres ecclésiastiques. Inventaire P. de Vaissière.

Séries S. 5040, 5041, 5254, 5261, 5262, 5267, 5269, 5279, 5280, 5487, 5543, 5559, 5564, 5568, 6073.

F^o 851 (anc.) Carte à assez grande échelle des communes de Huppaye et Molembais-Saint-Pierre (N. III. Dyle 39), époque impériale, proviennent de l'article anciennement coté F^o 851.

SOURCES IMPRIMÉES

Borchgrave d'Alténa, C^{te} J. de

- Notes pour servir à l'histoire de la sculpture brabançonne. Des statues en pierre conservées dans la crypte de l'église Sainte-Gertrude à Nivelles. Bulletin de la société royale d'archéologie. Bruxelles, mars-avril 1930.
- La Vierge de Gleize. Bulletin de la soc. royale d'arch. Bruxelles, juillet-août 1930.
- La Madone de Saint-Pholien à Liège. Bulletin des Musées royaux d'art et d'histoire. Bruxelles, 1931, pp. 139-142.
- Le Christ gothique de Gossoncourt. Bulletin de la soc. royale d'arch. Bruxelles, décembre 1931.

- La Vierge de Geer. Bulletin de la soc. royale d'arch. Bruxelles, août-novembre 1932.
Leodium, Liège, juin-juillet 1932, pp. 80-82.
 - Le portail sud de l'église de Huldenberg (1300-1410). Vierge avec enfant et deux saintes dont Barbara et sainte Catherine. Bulletin de la soc. royale d'arch. Bruxelles, décembre 1932.
 - Les sculptures conservées à Notre-Dame de Bon-Secours. Bulletin de la soc. royale d'arch. Bruxelles, avril 1933.
 - Des caractères de la sculpture brabançonne. Annales de la soc. royale d'arch. Bruxelles, t. XXXVIII, 1934, pp. 5-31, fig. 1 à 76.
 - La Marie-Madeleine du Cinquantenaire. Bulletin des Musées royaux d'art et d'histoire. Bruxelles, avril 1938.
 - Notes au sujet de la sculpture en bois. Bulletin des Musées royaux d'art et d'histoire. Bruxelles, septembre-octobre 1938.
 - A propos de sculptures brabançonne conservées à l'étranger. Bulletin de la soc. royale d'arch. Bruxelles, mai-décembre 1939.
 - Notes pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant (arr. de Louvain et de Nivelles). Publiées sous les auspices de la Commission royale des monuments et des sites. Bruxelles, 1941, (Lv.). Bruxelles, 1957 (avec coll. M^{lle} J. Toussaint) (Niv.).
 - Les madones anciennes conservées en Belgique (1025-1425). Bruxelles Art en Belgique, 1943, n° 12, 24,5 × 27,5, 25 pp., ill.
 - Les statuette malinoises. Bulletin des Musées royaux d'art et d'histoire. Bruxelles, 1959, pp. 2-98.
- en coll. avec Cauwenbergh, Kan., D^r E. van, et Francotte, Prof. J.
- Kunst te Leuven, met inleiding door Kan., Prof., D^r E. Lemaire. Davidsfonds. Leuven, etc.
- Bréhier, L.,
- L'art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours. Paris. H. Laurens, 1918, in-8°.
- Cahier, Ch. (P.J.),
- Les caractéristiques des saints dans l'art populaire. Paris, 1866-1868, 2 vol., in-4° fig.
- Clemens, P.,
- Belgische Kunstdenkmäler. Munich, 1923, 2 vol., in-8°, fig.
- Daris, Jos.,
- Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'en 1852. Liège, 1868-1890, 10 vol., in-8°.
Le pouillé de Namur de 1559 est résumé dans la partie : depuis leur origine jusqu'au XIII^e siècle. Liège, Demarteau, L., 1890, pp. 708-740.

Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jodoigne et La Ramée partie pendant le XIII^e et le XIV^e siècle. Liège, Demarteau, pp. 47-48, 62-65.

Un pouillé de Namur du XVIII^e siècle dans la partie : 1724-1852. Liège, V^e Verhoven-Debeur, t. I, 1868, pp. 6-33.

David, H.,

- De Sluter à Sambin. La fin du Moyen-Age. Essai critique sur la sculpture et le décor monumental en Bourgogne et au XV^e et XVI^e siècle. Paris, E. Leroux, 1933, 2 vol., 20 × 26, XXXII-497 p., carte, fig.
- Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, protecteur des Arts. Dijon, Jobard, 1937, pet. in-8°, 74 pp., 2 pl.
- Claus Slutter. Collection « Les grands sculpteurs français ». Paris, Tisné, 1951, in-8°.

Desneux, H.,

- Le Brabant Wallon. Bruxelles, 1930, n.v. Huppaye.

Destrée, Jos.,

- Etude sur la sculpture brabançonne. Annales de la soc. royale d'arch. Bruxelles, t. VIII-IX, 1894-1895, pp. 5-112, pp. 363-405.
- Sculpture en albâtre de Nottingham. Annales de la soc. royale d'arch. Bruxelles, t. XIII, 1899, pp. 439-467.
- Divers articles au sujet de la sculpture et les marques brabançonne, conférences, sculpteurs au XV^e et XVI^e siècle. Annales de la soc. royale d'arch. Bruxelles, t. III, p. 205; t. V, p. 183; t. XIII, p. 273... etc.

Doorslaer, G., van,

- Marques de sculpteurs et de polychromeurs malinois. La Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art. Bruxelles-Paris, t. III, 1933, pp. 159-176.

Duverger, D^r J.,

- In zijn Nederlandse Kunstgeschiedenis, dl I en III :
 - a) De Brusselsche steenbickelaren, beeldhouwers, bouwmeesters, metselaars, enz. des XIV^e en XV^e eeuw met een aanhanger over Klaas Sluter en zijn Brusselsche medewerkers te Dijon. Gent, A. Vijncke, 1933, in-8°, 134 p.
 - b) Brussel als kunstcentrum in de XIV^e en XV^e eeuw. Gent, Vijncke, 1935, in-8°, 106 p.
- De bouwmeester Jehan d'Oisy (voor 1310-1377). Gentsche bijdrage tot de kunstgeschiedenis..., Antwerpen, De Sikkel, dl. XII, 1949-1950, pp. 229-253.

- Even, Ed., Van,
 — Louvain monumental. Louvain, C.F. Fonteyn, 1860, in-4°, pl.
 — Louvain dans le passé et dans le présent. Louvain, Aug. Fonteyn, 1895, in-4°, pl.
- Fierens-Gevaert, H.,
 — Histoire de la peinture flamande des origines à la fin du xv^e siècle. Paris-Bruxelles, 1927-1929, 3 vol. in-4°, ill.
- Focillon, H.,
 — L'art d'Occident, Le Moyen-Age roman et gothique. Paris, A. Colin, 1947, in-8°.
- Godenne, W.,
 — Préliminaires à l'Inventaire général des statuettes d'origine malinoises présumées des xv^e et xvi^e siècle. Bulletin du cercle arch. de Malines. Malines, 1^{re} partie 1958, pp. 51-81; 2^e partie 1959, pp. 31-54; 3^e partie avec « Six statues polychromées de l'Hôpital N.-D. à Malines » et inventaire... 1960, pp. 106-129.
- Grudecki, I., de,
 — L'an 1400. L'Œil, Lausanne, n° 89, mai 1962, pp. 48-58.
- Hanon de Louver, abbé R.,
 — Histoire de la ville de Jodoigne, Gembloux, J. Duculot, 1941, 2 vol. 25 × 16,5, cartes, ill. (1-456 pp. et 457-946 pp.)
- Haug, Hans,
 — L'an 1400. L'Œil, Lausanne, n° 89, mai 1962, pp. 38-48 et 112.
- Humbert, A.,
 — La sculpture sous les ducs de Bourgogne, 1361-1483. Préf. de H. Roujon. Paris. H. Laurens, 1913, in-8°.
- Koechlin, R.,
 — La sculpture belge et les influences françaises au XIII^e et XIV^e siècle. La Gazette des Beaux-arts. Paris, 1903 (II) p. 7.
- Konrad, M.,
 — Meisterwerke der Skulptur in Flandern und Brabant. Berlin, Imago-Verlags-gesellschaft, m.b.H., 1928, 35 × 25, IV + 42 + XXVI p., ill.
- Laurent, M.,
 — L'architecture et la sculpture en Belgique. Bruxelles, P. Van Oest, 1928, in-8°.

- avec Bruyn, Ed., de
 — De meesterwerken der beeldhouwkunst uit de vroegste tot deze tijd, onder toezicht, C. Veth, Elsevier, z.i. (1915-1918) in-4°, 388 blz., pl.
- Lefèvre, Pl.,
 — Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique. Bruxelles, 1949.
- Lemaire, R., Roggen, D. et Leurs, St.,
 — Bij het ontstaan der Brabantse Hooggotiek, Antwerpen, N.V. Standaard Boekhandel en Utrecht, W. de Haan, N.V., 1944, in-8°.
- Liebreich, A.,
 — Claus Sluter. Bruxelles, 1936, in-8°.
- Mâle, Em.,
 — L'art religieux au XIII^e siècle en France. Paris. A. Colin, 1910, in-4°, ill.
 — L'art religieux à la fin du Moyen-Age en France. Paris, A. Colin, 1910, in-4°, ill.
- Man, L., De
 — Leuvense kunstenaars. Eigen Schoon en de Brabander. Brussel, jan-febr. 1962, pp. 28-36; maart-april 1962, pp. 101-109; mei-juni-juli 1962, pp. 249-256; nov.-dec. 1962, pp. 456-462; jan.-febr. 1963, pp. 87-91.
- Molano, Joa., (Vermeulen)
 — De Historia SS. imaginum et picturarum, pro vero earum usu contra abusum, libri quatuor; auctore Joanne Molano... ejusdem oratio de Agnis Dei et alia quaedam Joannes Natalis Paquot, resensuit, illustravit, supplevit, Lovanii, typis academicis 1771, in-4°.
- Moreau, R., de,
 — Histoire de l'Eglise en Belgique. Bruxelles, Ed. Universelle, 1945-1949, 4 vol. + 2 compl., in-8°.
- Necfs, E.,
 — Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines. Gand, E. Vanderhaeghen, 1876, 2 vol., 21 × 13,5, ill.
- Paquay, J.,
 — Pouillé de l'ancien diocèse de Liège, 1497. Tongres, Collée, 1908, in-8°.

(Pouillé)

- Publication par E. R. du pouillé de Namur de 1639
- 1705. *Analectes pour servir à l'hist. eccl.* Louvain, t. X, 1873, pp. 453-492, Huppaye p. 477.
- Pouillé de Namur datant du milieu du XVII^e siècle, copie XVIII^e siècle. *Analectes pour servir* ... Louvain, t. XXIX, 1901, Huppaye p. 456.

Piot, G., J., Ch.,

- *Histoire de Louvain*. Louvain, 1839, in-8^o.

Pradel, P.,

- *La sculpture belge de la fin du Moyen-Age au Musée du Louvre*. Bruxelles, éd. Cercle d'art, 1947, in-8^o.

Raadt, J. de,

- *Tailleurs d'images bruxellois*. *Annales de la soc. royale d'arch.* Bruxelles, t. VI, 1892, pp. 355 et sv.

Réau, I.,

- *Iconographie de l'Art chrétien*, III^e partie, *Iconographie des saints*. Paris, Presses Universitaires, 1958, in-8^o, ill.

Roggen, D.,

- Enige woorden vooraf bij de vier volgende artikels. De twee retabels van de Baerze te Dijon, het retabel van Hakendover... *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. I, 1934, pp. 91-122.

met R. Verleyen,

- *De portaalsculpturen van het Brusselse stadhuis*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. I, 1934, pp. 123-148.

met M. de Vleeschouwer,

- *De apostelen en de aanbidding der drie koningen in de Sint-Maartenskerk te Halle*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. I, 1934, pp. 149-172.
- *Hennequin de Marville en zijn atelier te Dijon*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. I, 1934, pp. 173-205.
- *Jan van Prindael of Prindale*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. I, 1934, pp. 206-213.
- *De « Plorants » van Klaas Sluter te Dijon*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. II, 1935, pp. 127-174.

- *De Kalvarieberg van Champmol*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. III, 1936, pp. 31-85.
- *Het beeldhouwwerk van het Mechelse Schepenhuis*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. III, 1936, pp. 86-103.
- *De portaalsculpturen van Champmol*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. IV, 1937, pp. 107-150.
- *De rekeningen betreffende het atelier van Klaas Sluter*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. IV, 1937, pp. 151-172.
- *Klaas van de Werve*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. VII, 1940-1941, pp. 211 en vgd.

met J. Withof,

- *Grondleggers en grootmeesters der Brabantsche Gothiek*. *Gentsche Bijdragen*. Antwerpen, De Sikkel, dl. X, 1944, pp. 83-209.
- *Klaas Sluter vóór zijn vertrek naar Dijon in 1385*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. XI, 1945-1948, pp. 7-40.
- *Joh. de Osy en Joh. de Aquis*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. XII, 1949-1950, pp. 103-110.
- *Jehan Lomme en Klaas Sluter*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. XIII, 1951, pp. 199-207.
- *A. Beauneveu en het Katharinabeeld van Kortrijk*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. XV, 1954, pp. 223-232.
- *Prac Sluteriaanse, post Sluteriaanse Nederlandse sculptuur*. *Gentsche Bijdragen*, Antwerpen, De Sikkel, dl. XVI, 1955-1956, pp. 111-192.

Ronsval, J.,

- *Retables d'origine néerlandaise dans les pays nordiques*. *La Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*. Bruxelles-Paris, t. III, 1933, pp. 136-158. (Voir à ce sujet les diverses études publiées par le comte J. de Borchgrave d'Altréna concernant les retables...)

Skira, A.,

- *Les grands siècles de la peinture gothique*. Texte J. Dupont et Cesare Gnudi, trad. de l'italien par R. Skira Venturi. Genève, Paris, New York, A. Skira, 1954, in-4^o, ill.

Stone, I.,

- *Sculpture in Britain « The Middle Ages »*. Pelican History of Art. Penguin Books, Harmondsworth, Middlesex, 1955, in-8^o, ill.

Tarlier, J. et Wauters, Alph.,

- *Géographie et histoire des Communes belges. Province de Brabant, arr. de Nivelles, canton de Jodoigne*. Bruxelles, A. Decq, 1872, in-8^o.

- Timmers, J.,
— Symboliek en iconographie der kristelijke kunst. Maaseik, J.J. Romen en Z., 1947, in-12^o, pl.
- Troescher, G.,
— Claus Sluter, Freiburg, 1932, in-8^o.
- Velde, Kan., Van de,
— Feesten van het kerkelijk jaar en hun volksgebruiken. Brugge, Excelsior, 1939, in-8^o, 296 blz., ill.
- Vis, H., de,
— De Mariavoorstellingen in Vlaams Brabant. Eigen Schoon en de Brabander, Brussel, dl. 3-4, 1934, pp. 117-167.
- Voragine, J., de,
— La légende dorée. Trad. G.B. Paris, Rombaldi, 1942, 3 vol., in-8^o, ill.

OUVRAGES GENERAUX

- Flandria Nostra,
Antwerpen, Brussel, Leuven, Gent. Ed. Standaard Boekhandel, 1957-1960, 5 vol., in-8^o.
- Spéc. : De beeldhouwers. — De gotische tijd en xv^e eeuw, vol. II, pp. 80-101, par M^{me} D^r G. Gepts-Buysaert.
- Inventaire des objets d'art du Brabant, arrondissement de Nivelles.
Bruxelles, 1912, in-8^o (Huppaye p. 82).
- Leurs, St. et collaborateurs,
Geschiedenis van de Vlaamsche Kunst. Anvers, s.d., 2 vol., in-4^o.
- Michel, A.,
Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. Paris, Arn. Colin, 3^e édit. 1930, 8 t., 19 vol., in-8^o, dont :
— Formation et développement de la sculpture gothique du milieu du xiv^e siècle à la fin du xiii^e siècle, par A. Michel, Cam. Enlart et Em. Bertaux, t. II, 1^{re} partie, 3^e tirage 1938.
— La sculpture du xiv^e siècle en Italie et en Espagne, par Em. Bertaux.
— La sculpture en France et dans les pays du Nord jusqu'au dernier quart du xiv^e siècle, par A. Michel.
— La sculpture en Angleterre, par Cam. Enlart, t. II, 2^e partie, 3^e tirage 1948.

- La sculpture en France et dans les pays du Nord, par A.
— La sculpture anglaise, par Cam. Enlart, t. III, 1^{re} partie,
— La peinture et la sculpture espagnoles au xiv^e et xv^e siècle, jusqu'au temps des rois Catholiques, par Em. Bertaux, t. III, 2^e partie, 1908.
— La sculpture allemande au xv^e et xvi^e siècle, par L. Réau.
— La sculpture dans les Pays-Bas au xv^e et xvi^e siècle, par P. Vitry, t. V, 1^{re} partie, 1912.

Seyn, Eug., de

Dictionnaire historique et géographique des communes belges. Bruxelles, Bielefeld, 2^e édit. 1933, 2 vol. in-4^o, ill.

Thienen, F., W., S., Van,

Algemeene Kunstgeschiedenis. Utrecht-Antwerpen, W. de Haan, N.V., 1941-1951, 6 vol. in-8^o.

Verkooren, Alph.,

Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Bruxelles-Renaix, 1910-1922, 8 vol. in-8^o, II^e partie, 2 tomes, cartulaires (800-1312), (1312-1383). Bruxelles, 1961-1962.

III^e partie, introduction et tables par M. A. Grunzweig, tome I (1386-1396). Bruxelles 1961. Supplément 1961.

CATALOGUES D'EXPOSITIONS

- | | |
|---------------------------|---|
| Anvers, 1935, | Antwerpse Verzamelingen. |
| Anvers, 1948, | Kerkelijke Kunst, Stedelijke Feestzaal. |
| Anvers, 1954, | De Madonna in de Kunst, Koninklijk Museum voor Schone Kunsten. |
| Anvers, 1956, | Scaldis Tentoonstelling, Stedelijke Feestzaal. |
| Anvers, 1959, | Laus Laurentio. Derde eeuwfeest van de Sint Laurentiusparochie te Antwerpen (1659-1959). |
| Bruxelles, 1905, | Art ancien bruxellois, Bruxelles, Van Oest. |
| Bruxelles, 1935, | Mémorial et catalogue de l'Exposition 1935. Cinq siècles d'art. |
| Bruxelles, 1941-1942, | Art ancien, Noël, (Secours d'hiver n ^o Noël). |
| Bruxelles, 1954, | Trésors d'art du Brabant, Musées Royaux d'art et d'histoire. |
| Bruxelles, Malines, 1954, | Anciens métiers d'art malinois, Musées Royaux d'art et histoire, et Malines, « De Zalm ». |

- Bruxelles, 1961, Collections de l'Assistance publique, Palais des Beaux-Arts.
- Bruxelles, 1962, Ile de France-Brabant, Palais des Beaux-Arts.
- Deurne, Bruxelles, 1955, Zilveren Kunstwerken, Deurne, Sterckshof, et Bruxelles, Musées Royaux d'art et histoire.
- Deurne, Bruxelles, 1957, Koper en Brons, Deurne, Sterckshof, Bruxelles, Musées Royaux d'art et histoire.
- Deurne, 1961, Kunstvoorwerpen uit verzamelingen in de Provincie Antwerpen, Sterckshof.
- Gand, 1959, Trésors des Béguinages, Musées des Beaux-Arts.
- Grimbergen, 1958, Laus Brabantiae, Geschied- en Oudheidkundig Genootschap van Vlaams Brabant, Abdij van Grimbergen.
- 's Hertogenbosch, 1913, Nationale Tentoonstelling van oude kerkelijke Kunst.
- Hilvarenbeek, 1961, Kunstschatren uit Kempische abdijen, Raadhuis.
- Lierre, 1959, Kerkelijke Kunst, Museum Wuyts-Van Campen en Caroly.
- Louvain, 1959, Sint-Gertrudis. Sint-Gertrudiskerk.
- Louvain, 1961, « 500 jaar Kunst te Leuven », Museum Van der Kelen-Mertens.
- Malines, 1864, W.H. James Weale, Objets d'art religieux, Assemblée générale des Catholiques de Belgique, Hôtel Liederkerke.
- Malines, 1911, Anciens métiers d'art malinois, Art religieux de la Province d'Anvers et de Folklore, Académie des Beaux-Arts.
- Malines, 1938, Mariale Tentoonstelling, Hof van Busleyden.
- Malines, 1961, Mechelen, vier eeuwen aratsbischoppelijke stad, Cultureel Centrum.
- Tilburg, 1948, Oude Kunst in Brabants bezit, Paleis Raadhuis.
- Wien, 1962, L'an 1400, Vienne, Exposition du Conseil de l'Europe.

QUELQUES OUVRAGES CONCERNANT L'ORDRE DE MALTE EN

- Dansaert, G., Histoire de l'ordre souverain et militaire de Saint-Jean de Jérusalem dit de Rhodes ou de Malte en Belgique. Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1932-1933, in-4°, 448 p. avec ph., pl.
- Delaville le Roux, Jos., Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310). Paris, 1894-1906, 4 vol., grand in-fol.
- Devillers, L., Inventaire analytique des archives des commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte. Mons, H. Manceaux, 1876, in-4°, XXXII-272 p.
- Gachet, F., Notice d'un manuscrit de la Bibl. de l'Univ. de Liège. Compte rendu des séances de la Com. royale d'hist. ou rec. de ses bull. Bruxelles, 1^{re} série, t. XI, 1844, pp. 8-101 et 356. Essai sur le bailliage d'Avalterre et sur les anciennes commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Compte rendu des séances de la Com. royale d'hist. ou rec. de ses bull. Bruxelles, 1^{re} série, t. XV, 1848, pp. 3-95.
- Lefebvre, B. (P.J.), Une visite priorale de la commanderie des chevaliers de Malte à Vaillampont, 1682. Annales de la soc. arch. de Nivelles. Nivelles, t. XII, 1930, pp. 13-82.
- Mannier, E., Les commanderies du Grand-Prieuré de France d'après des documents inédits... Paris, 1872, in-8°, XXXVI-808 p.
- Verbiest, F., L., La commanderie de Villers-le-Temple. Bull. de l'Institut arch. lieg. Liège, t. LXXV, 1962, pp. 37-100. Le chevalier des Gricux, commandeur de la Braque à Vieux-Turnhout. Revue générale belge. Bruxelles, septembre 1963, pp. 59-80.
- Wauters, Alph., Temple-Malte. Compte rendu des séances de la Com. royale d'hist. ou rec. de ses bull. Bruxelles, IV^e série, t. II, 1875, pp. 79-198.

Vilvorde et sa Région

par

Joseph DELMELLE

La publication — dans le n° 163 du *Folklore hrabançon* — de notre étude de géographie littéraire consacrée à *Vilvorde et sa Région* nous a valu quelques lettres prouvant l'intérêt qu'a suscité sa lecture.

Mr Albert Pevée nous fait remarquer :

— Ce n'est pas Charles le Hardi ou le Téméraire qui épousa Marguerite de Maclé, fille de Louis de Maele et de Marguerite de Hrabant, mais son arrière-grand-père Philippe le Hardi (page 253).

— Le nom de Frédéric de Marselaer ne figure pas dans la liste des chevaliers de la Toison d'Or publiée en tête du catalogue de l'exposition qui s'est tenue à Bruges en 1962 (page 294).

— Le « on » qui a dit que l'histoire est une (petite) science conjecturale est Renan (page 258).

Au sujet de Frédéric de Marselaer, signalons que, dans le substantiel article qu'il a consacré à Perk dans le *Bulletin officiel du Touring Club de Belgique* en date du 15 février 1923 (XXIX^e année, n° 4), Arthur Cosyn a reproduit, d'après Van Gestel, l'épithaphe ayant figuré sur le tombeau de marbre de Guillaume de Baronaige, mort en 1626, édifié à l'intervention du précité. Elle se terminait de la sorte :

Le seigneur Frédéric de Marselaer, chevalier, et dame M^{de} de Baronaige, son épouse héritière. (tr.)

H(oc) M(omumentum) P(osuit).

La sépulture de Frédéric de Marselaer portait une inscription latine dont Arthur Cosyn recopiait le texte, également traduit, d'après Van Gestel et Butkens. La voici :

Par la miséricorde du Tout-Puissant, par la grâce de la Vierge qui lui donna la vie, irresponsable du péché originel, par les suffrages des saints François et Claire, par les prières des pieux saints Ignace et Thérèse, reposant sous ce marbre après le coucher de sa vie mortelle, attend le lever de sa vie immortelle,

FREDERIC DE MARSELAER,

chevalier de la Toison d'Or, d'une famille connue depuis cent lustres, seigneur de la terre libre d'Opdorp, cher aux princes et au peuple.

Après son septième consulat de la ville de Bruxelles et l'exercice d'autres charges publiques, après avoir ordonné ses devoirs envers Dieu et les hommes, au moment suprême et pour partir plus librement au ciel, il déposa ici le fardeau de sa mortalité, près de sa digne et chaste épouse...

Une autre lettre reçue émane de Mr Albert Marinus. Celui-ci nous entretient spécialement de Meudon et de Beaulieu.

Au sujet de Meudon, l'éminent folkloriste nous écrit :

« Officiellement, von Bissing est mort au château de Meudon mais, en réalité, il est mort au château de... Beaulieu. Je tiens le renseignement de celui qui, à cette époque, était propriétaire du château. Il m'a montré la place où se trouvait le fauteuil du défunt, près de la grande cheminée... Pourquoi von Bissing donnait-il le change et laissait-il croire qu'il occupait Meudon? On a supposé que c'était par peur d'un attentat ou bien par crainte de bombardement ».

Albert Marinus nous signale par ailleurs :

« Avant la guerre, à côté du château de Meudon, se trouvait la propriété d'un certain Mr Campion, lequel avait implanté dans son parc de nombreux petits bâtiments curieux dont... la chapelle Saint-Landry... Tout cela a, je crois, été détruit par un bombardement... »

Notre correspondant a parlé de cette propriété Campion dans le tome II de son grand ouvrage sur *Le Folklore belge*.

A propos du château de Beaulieu, Albert Marinus nous rappelle que la tour de celui-ci a été achetée par Mr Braun de Ter Meer qui l'a reconstruite à Sterrebeek et nous remet en mémoire les vicissitudes subies par le magnifique plafond en stuc, du XVIII^e siècle.

« Celui qu'on y a mis, nous dit-il, n'est plus sans doute qu'un moulage ».

* *

Orientées dans un sens bien déterminé, nos études de géographie littéraires ne se réfèrent aux faits historiques et aux caractéristiques pittoresques et autres des endroits visités que pour les besoins de la cause. Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, les phénomènes littéraires se situent aussi bien dans l'espace que dans le temps. Ils s'inscrivent dans des cadres concrets, se nouent à des sites et à des paysages existants, sont influencés par l'air du temps et le climat particulier des lieux où ils se sont produits et développés.

Ces données, qui sont partiellement à l'origine des phénomènes littéraires (nous disons « partiellement » parce qu'il est bien évident que l'élément humain — en l'occurrence la personnalité de l'écrivain — a toujours été et sera toujours déterminant), ne cessent d'évoluer. Il suffit, pour en être informé, de lire Frans Fischer qui, dans son *Bruxelles d'Autrefois* (Editions Labor, Bruxelles, sans date mais pendant la dernière guerre), évoque les agréables et rustiques repaires des bords du canal de Willebroeck: *L'Amour*, *Le Petit Bourgogne*, *Le Marly* et *Les Trois Fontaines*, jadis très fréquentés.

Promeneurs, « canotiers » et voyageurs amenés par les bateaux-mouches connaissaient bien ces guinguettes. « D'autres, lisons-nous, poussaient jusqu'à Vilvorde sans se laisser rebuter par l'aspect plutôt sinistre des bâtiments de la « Correction », une prison militaire à l'aspect de bastille et sur le compte de laquelle couraient d'horribles légendes. Ce qui attirait surtout les visiteurs dans cette bourgade somnolente et désertique — elle a bien changé depuis — ce n'était pas la richesse architecturale de son église, ni le charme désuet de son petit béguinage. Non, c'était la gourmandise qui les guidait vers de modestes tavernes

où, pour cinquante centimes, ils pouvaient dévorer une énorme de *braafsteack* de cheval. A ce prix-là, on avait le moyen, selon les vus, de doubler ou tripler la portion. Et nos bûfleurs ne s'en privaient pas. Quittes en sortant de table, pour activer la trop lente digestion, à se livrer, au trot ou au galop, à des courses frénétiques qui effrayaient et scandalisaient quelque peu les braves gens de l'endroit, lesquels goûtaient assez mal cet hommage ironique à leur spécialité gastronomique. Mais nos amateurs hippophages estimaient qu'ils devaient au moins, en accomplissant ce rite, cet hommage à la plus noble conquête que l'homme ait faite... »

La vie, ainsi, n'est qu'évolution. Et les données qui sont à la base des phénomènes littéraires se modifient, le temps et les circonstances aidant.

Sur le plan des langues — celles-ci étant le fondement des littératures —, une évolution s'est produite également suite à la mise en application des lois dites linguistiques. Une nouvelle situation a été déterminée de la sorte. Notons que, en dépit de celle-ci, la langue française continue à être pratiquée à Vilvorde et dans la région. Le recueil collectif: *Poésie* — 20, rassemblant des poèmes de cinquante auteurs différents ayant tous moins de vingt ans et sorti en 1963 aux éditions montoises *Le Cyclope*, contient deux participations vilvordiennes: Adelin Limeur et Martine Saussus. La relève, ainsi, paraît être effectivement assurée.

* *

Signalons, pour terminer, que Mr Robert Merget, le facétieux directeur de *La Revue nationale*, nous a fait reproche de notre remarque (6 - page 257) relative à la contradiction que nous avons relevée dans un texte publié en 1954 aux pages de son périodique « au sujet du gouverneur accusé d'une part de « cruauté » mais qualifié d'autre part de « galant homme ».

Nous persistons à croire, qu'il y a là une évidente contradiction.

La cruauté, en effet, n'est-elle pas, selon Littré, le « penchant à infliger des souffrances et la mort ».

Or, le même Littré donne, du « galant homme », la définition suivante: « un homme qui a de la probité et des procédés de bonne compagnie ».

Ainsi, selon Mr Robert Merget, la cruauté pourrait être un procédé de bonne compagnie!

Larousse, de son côté, estime que la cruauté est « *inhumanité, férocité* » et qu'un « *galant homme* » est un « *homme qui joint une conscience délicate à une grande générosité* ».

La générosité et la férocité sont, que nous sachions, choses inconciliables.

Joseph Delmelle

BIBLIOGRAPHIE

REVUES BELGES

PARCS NATIONAUX.

Bulletin trimestriel de l'Association Ardenne et Gaume.

Volume XIX, 1964. Fascicule 1.

R. Mayné : *A la mémoire de Victor Van Straelen,*

Docteur en sciences naturelles, spécialisé en chimie, minéralogie et géologie, agrégé de l'enseignement supérieur. Pendant toute sa vie il fut un fervent admirateur de la nature et un ardent promoteur de la recherche scientifique.

A. Thill : *La Flore et la Végétation du Parc National de Lesse et Lomme.*

Le Parc comprend les abords de la grotte de Han, et celle de Rochefort et du Gouffre de Belvaux. Les données scientifiques de l'article seront appréciées par les spécialistes en la matière.

L'Aménagement du Territoire au Danemark.

Extrait de la « *Revue Danoise* » n° 22-1963 : Exposé des méthodes préconisées au Danemark pour sauvegarder la beauté des sites.

L'INTERMÉDIAIRE DES GÉNÉALOGISTES.

De Middelaar tussen de genealogische navorsers.

N° 114, A° XIX, n° 6-1964.

Revue bimestrielle.

D' F. Spelkens et P.-E. Claesens : *L'origine de la famille d'André Vésale (Wijtincx dictus van Wesele).*

Mémorial des Vuylsteke de Geluwe et des Vanderghote d'Elverdinge.

Abbé L. Jous : *Notice généalogique sur la famille (de) (Je)hansari de Lessines.*

Henri Couvreur : *Exposé du problème présenté par la fusion des maisons d'Antoing et d'Epinoy au XII^m siècle.*

Paul Leynen : *Stellingwerff, een oude patriciersfamilie uit Hasselt met de Brusselsse geslachten aanverwant.*

L'ANTIQUAIRE.

Revue historique de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

5^me année. N° 5 et 6. Spt.-Nov. 1964.

G. de Froidcourt : *Un document intéressant relatif à la famille d'Yve.*

Parmi les détails au sujet de l'abbaye de femmes de Moustier au 18^m siècle nous relevons que « pour entrer dans l'un ou l'autre des Collèges de chanoinesses séculières nobles de l'ancienne Belgique, il fallait faire preuve de quatre générations de noblesse, tant du côté maternel que du côté paternel ».

A. Destray : *Note sur la population, la communauté et les propriétaires fonciers de Gerpennes à la fin de l'Ancien Régime.*

A retenir : les normes d'attribution des voix aux assemblées communautaires : une voix au propriétaire de 15 bonniers (\pm 15 ha), deux voix au possesseur d'une charrue et demi (\pm 45 ha)..., les fermiers représentaient les propriétaires absents.

M. Jamagne : *Franchimont, modeste petit village de l'Entre-Sambre-et-Meuse.*

Le petit village de Franchimont est situé à quelques kilomètres de Philippeville et à proximité la voie antique Trèves-Bavay. On y exploite les carrières de marbre qui fournissent le « rose de Franchimont ». Des restes d'un cimetière franc y ont été découverts.

LA REVUE NATIONALE.

N° 364, mai 1964.

Jean-Louis Vanham : *Maurice Carême à soixante-cinq ans.*

René Sinn : *Peu à peu l'homme réduit la durée de son travail.*

Au moyen âge, le travail était limité par le lever et le coucher du soleil. La journée de travail de 14 à 18 heures était chose courante et admise au 18^{me} siècle et même encore au début du siècle dernier. Des enfants de 6 à 8 ans étaient retenus pendant 15 heures dans les ateliers.

Ce n'est qu'après la première Guerre Mondiale que la loi des huit heures fut appliquée et en 1936 seulement les premiers ouvriers belges reçoivent un congé payé. Ceci modifia profondément les usages établis en matière de loisirs.

Les dernières statistiques nous apprennent que 37 1/2 % des Français quittent leur domicile pendant les vacances, les autres y renoncent pour des raisons financières. En faveur de ces derniers, les autorités compétentes pourraient faire un effort louable.

LA REVUE NATIONALE.

N° 365, juin 1964.

Numéro spécial consacré au poète Raymond Limbusch.

Avec le concours de : Armand Lejeune, Sylvain De Coster, Georges M. Baltus, Yvonne Villette, Edmée Meylan-Lebeau, Georges Van Wetter et J. Vanderborcht.

LA REVUE NATIONALE.

N° 370, décembre 1964.

Pierre Paraf : *Les écrivains et le voyage.*

Etude de l'influence exercée sur leurs contemporains par les écrivains itinérants. Elle fut plus marquée que celle des auteurs sédentaires.

Emile Poumon : *Nativités Wallonnes.*

La première mention de la fête de Noël n'apparaît qu'en l'année 336 dans le calendrier romain philocalien.

Les multiples reproductions de la Nativité ont toujours porté le sceau de l'époque et du lieu de leur confection : dans l'Urundi on voit la Vierge et l'Enfant entourés de danseurs.

La Nativité figure en abondance dans les retables wallons. Elle est aussi « jouée » dans les théâtres de marionnettes dans toute la Wallonie. A Mons elle s'appelle « Bé-tième », « Tchanchès » gavroche

de Liège, participe aux représentations données en cette ville. A Saint-Séverin-en-Condroz, 65 acteurs prêtent leur concours au « Jeu de Bethléem ».

Robert Merget : *En 1914, veille du centenaire de Waterloo.*

de Levis Mirepoix (duc de) : *La France rencontre l'Empereur.*

Paul Dewalhens : *Un héros tirlemontois : Louis-Joseph-Léonard Raeymaeckers, mort à Lagonegro (Italie) le 6 mars 1806.*

MEER SCHOONHEID

Bulletin trimestriel. XI^{me} année, n° 4.

F. Stienlet : *Noël.*

Réquisitoire contre la profusion des sapins de Noël en tous lieux. Le sens profond de la fête disparaît graduellement.

J. De Maegd : *Etude sur la « Descente de Croix » du maître Rogier Van der Weyden (Roger de la Pasture, né à Tournai). Destinée par la Gilde des Arbalétriers de Louvain à être placée dans l'église Saint-Pierre, l'œuvre se trouve maintenant au Musée du Prado à Madrid. Il en existe une copie magistrale dans l'église Saint-Pierre à Louvain. L'accent est mis sur l'atmosphère mystique dont est imprégné le tableau.*

Hans Zijderlaan : *Contrast.*

Deux photos : l'une représente trois Beatles-fans hurlant à tue-tête, l'autre trois autres jeunes filles d'une chorale au festival de Hilversum à la même date. Après quelques considérations pertinentes le rédacteur conclut : « la société a le droit d'exiger la protection de la jeunesse contre les profiteurs qui lui volent ses valeurs spirituelles ».

P. A. Hucher o.s.b. : *La Jolie Entrée du Prince Héritier Louvain en 1549.*

A noter en passant qu'un incendie ravagea le centre de la ville en 1532 et que néanmoins dix-sept ans après on « joua » littéralement « avec le feu » lors de la Joyeuse Entrée.

Le long du parcours du cortège, des rangées de religieux, béguines et nonnes devaient accueillir le prince en agitant des bâtons sur lesquels étaient fixées des torches allumées. Entretemps la foule était amusée par des cavaliers brandissant des torches flamboyantes. De tous côtés étaient plantés des sapins garnis de lampes allumées. Sur le marché brûlait un immense bûcher et des primes étaient allouées au plus grand et au plus artistique.

F. Stienlet : *Eerbied voor de natuur.*

L. Vanden Eynde : *Geneeskundige recepten uit het midden van de 19^e eeuw.*

Encore quelques recettes « inédites et infailibles » extraites du trésor inépuisable des remèdes populaires.

NATUUR EN STEDENSCHOOON

37^{me} année, n° 7 et 8 juillet-août 1964.

Numéro exclusivement consacré au Parc National.

« De Kennemerduinen » par son directeur Dr F.E.C.M. Roderkerk.

Le 20 octobre 1950 un terrain de 1.200 ha de dunes fut acquis par le Fonds du Parc National des Dunes Kennemer au nord du Bloemendaalse Zeeweg pour en faire une réserve naturelle et un lieu de récréation. En 1953 un supplément

de 40 ha fut acheté. Grâce à la haute teneur en calcaire du sol il y pousse une flore de dunes très variée. Une superficie de 10 ha fut creusée jusqu'en dessous de la nappe aquifère. Ainsi fut créé le « Grote Vogelmeer » qui exerce une grande attraction sur la gent ailée.

De jolis bosquets, où figure notamment une variété acclimatée du pin corse, ornent les dunes et sont un lieu de prédilection pour oiseaux et lapins.

DE NATUURVRIEND

38^{me} année. Décembre 1964.

Fr. Weemaels : *De Lijnerburger Heide*.

Dans la province de Basse-Saxe, entre l'Elbe et l'Aller, une crête peu élevée et incurvée horizontalement forme la bruyère de Lunebourg, longue de 90 km.

Déjà avant la première Guerre Mondiale elle était un but d'excursion pour les touristes de Hambourg et environs. Dans la période de floraison de la bruyère elle fut parfois visitée, en un seul dimanche ensoleillé, par 15.000 amis de la nature.

Malgré l'existence de centres d'extraction d'huile brute où les derricks jettent une fausse note dans le paysage, les connaisseurs savent qu'il existe encore actuellement des endroits où la nature n'a rien perdu de son charme primitif.

x.x.x. « *Duitse Gebruiken en Tradities* ». A l'occasion de la Noël, Marchés d'articles de Noël à Nuremberg et à Munich. Salves de fusils et de mortiers sur 15 hauteurs de montagnes autour de Berchtesgaden par 1.200 personnes.

x.x.x. *Kerstmis in England* : sonneries de cloches (Christmas Carols) et usages connexes.

VOLKSKUNDE.

Périodique trimestriel d'études folkloriques. 65^{me} année, n° 3.

P. J. Mertens : *In memoriam Jan de Vries*, linguiste émérite.

E. Jans : *Het « vloggelen » in Oostmarsum*.

Le « vloggelen » est une coutume pascale qui dans sa forme d'extériorisation ressemble fort à la farandole provençale et au crami-gnon wallon. Elle a toutefois un fond de religiosité et les participants se conduisent de façon digne, presque compassée. Une guirlande de jeunes gens est guidée par les « Poaskerls » à travers les maisons ou simplement autour du montant central de la porte d'une grange et va se disloquer sur la place de l'endroit.

En recherchant l'origine de cette coutume l'auteur a rassemblé des notes sur un grand nombre de traditions similaires à l'étranger et le lecteur fait en sa compagnie un véritable voyage de découvertes folkloriques.

DE LEIEGOUW.

Bulletin du Cercle d'Etudes historiques, linguistiques et folkloriques du Courtrais.

VI^{me} année, N° 1 — 1964.

B. De Walsche : *Kortrijk in de jaren 1577 tot 1580*.

Sur le fond des événements dans le Comté de Flandre et la ville de Gand, l'auteur brosse un tableau de la ville de Courtrai : l'organisation de l'administration, la tâche des 18, le serment et l'institution de la garde, le rôle joué par les troupes, l'activité d'un conseil de guerre, l'attitude de la magistrature envers la religion et la politique, les iconoclastes, la for-

mulation de la ville, le rôle du comte palatinat Casimir et la proclamation de la trêve religieuse.

J. De Cuyper : *Het dagboek van Jacques Blanchet*. Un chapelain courtraisien hani à l'île de Ré en 1798.

Le compte-rendu du voyage, tenu au jour le jour, mentionne des particularités intéressantes sur la façon variée, dont furent accueillis un groupe de prêtres exilés, par la population, les soldats et les magistrats. Le transport en voiture dut être financé par les voyageurs eux-mêmes, ils furent obligés de pourvoir en grande partie à leur subsistance. En certains endroits ils furent aidés par des personnes charitables.

REVUES ETRANGERES

BRABANTS HEEM.

Bulletin bimestriel. — Noord-Brabant (Hollande).

16^{me} année — Janv.-fév. 1964.

R. C. Hekker : *Boerderijen met overkraging*.

Au Musée en Plein Air de Bokrijk on peut voir une ferme datant du XVI^{me} siècle et dont le grenier se prolonge en forme de loggia au-dessus de l'entrée du corps de logis.

Dans le numéro de nov.-déc. 1963 de Brabants Heem le directeur du musée, Dr J. Weyns, avait avancé l'hypothèse qu'il s'agissait probablement de la dernière ferme « Bruegelienne » de nos Campines.

Le rédacteur du présent article répond affirmativement à la question et tente, à l'appui de preuves théoriques, d'atténuer le

† J. Soete en F. Debrabant : *Uit de vaktaalkringen van het lekt*.

Une énumération savoureuse des termes techniques : chez les vieux filateurs de Flandre Occidentale, se rapportant à la religion et à l'église, chez les animaux, chez les maçons et chez les travailleurs du bois.

G. Speecke : *Volkssagen in de Westvlaamse Leiestreek*.

Histoires de sorciers et de guérisseurs racontées par de vieilles personnes de la contrée.

† J. Soete : *De Kortrijkse stadsbibliotheek onder de laatste oorlog*.

P. Debrabandere : *Een volksliedje uit de oorlog 1914-1918*.

complexe d'infériorité dont souffrent les chercheurs hollandais par suite de cette constatation.

BRABANTS HEEM ('s Hertogenbosch).

Périodique bi-mensuel. Année XVI, sept.-oct. 1964.

G. Beeks : *Archeologisch overzicht van de gemeente Hoogeloan c.a.*

Ios Van Dijk : *Aerwixvoort (lez Alphen)*.

W. H. Th. Knippenberg : *La statuette en terre de pipe de N.-D. à Aarle Rixtel*.

Description d'une statuette moyenâgeuse « comme les gens en avaient dans leur maison ». Cette statue a probablement été cuite à Arendonk d'après un mo-

dèle du peintre célèbre Jan van Eyk.

W. Knippenberg : « *Gewijt brood* » (Pain béni).

Jac J. M. Heeren : *Extrait d'un carnet écrit par un célibataire de 22 ans aux environs de 1812.*

Quelques recettes médicales qui pourraient trouver une place dans la gamme étendue des remèdes populaires. Les plantes à odeur prononcée, le « genièvre » et le vinaigre interviennent largement dans leur fabrication.

Les « animaux » ne sont pas oubliés par l'auteur du carnet.

ENGLISH DANCE AND SONG Avril 1964.

Sidney Carter : *Folk song and Politics.*

Dans le chant populaire rien n'est tabou : ni sexe, ni mort, ni religion, ni gouvernement (dixit Carter). Par nature le chant populaire est frondeur et satirique. Faut-il s'étonner dès lors que le gouvernement y reçoit une large place ?

D'aucuns voudraient en éliminer la politique.

Mais pourquoi s'arrêter à la politique ? Pourquoi ne pas supprimer les chansons traitant de boisson forte, d'amour défendu, de meurtre ? Pourquoi laisser survivre les thèmes religieux ? Pourquoi ne pas supprimer la chanson populaire toute entière ?

Bob Rundle : *The Melodion.*

Description et méthode d'emploi d'une version simplifiée de notre accordéon.

OSTERREICHISCHE ZEIT- SCHRIFT FÜR VOLKSUNGE. Cahier n° 4 — 1964.

Franz u. Gerhard Maresch : *Hausrat und Gerät im oberen Pielachtal vor 150 Jahren.*

Meubles et autres objets d'usage courant dans la vallée supérieure du Pielach, il y a 150 ans.

Otto Hierhammer : *Die Katharinazeche der Bäcker von Waidhofen a.d. Ybbs.*

La Gilde des patrons boulangers de Waidhofen comptait parmi les plus importantes du bourg.

En 1533, un décret de l'évêque Leo v. Fr. avait fixé les prérogatives et les obligations de la fédération.

Pour être admis dans la gilde il fallait produire acte de naissance et diplôme de capacité, et offrir le boire et le manger aux dirigeants, pendant une journée entière. Les repas devaient être copieux et les vins de bonne qualité. En plus il devait offrir une cruche de vin muscat et dix livres de cire. Un repas devait être offert aux autres boulangers un jour à leur convenance.

OSTERREICHISCHE ZEIT- SCHRIFT FÜR VOLKSKUNDE. Cahier n° 2 — 1964.

Ina-Maria Greveris : *Die Settimana Santa in Sizilien* (La Semaine Sainte en Sicile).

Description et historique du cortège haut en couleurs qui sort à Caltanissetta en Sicile pendant la Semaine Sainte.

Jusqu'aux heures avancées de la nuit la procession circule lentement dans les rues de l'endroit.

Elle est accompagnée de nombreuses fanfares jouant des marches solennelles, de porte-flambeaux et du chœur des « Laudanti ». Des plateformes avec des groupes de statues représentant des scènes de la Passion sont portées sur les épaules ou remorquées par des voitures automobiles. De nombreuses associations y participent : les boulangers, les marchands de légumes, les ouvriers des usines de pâtes alimentaires, les meuniers, les mineurs, les marchands de poisson, les ouvriers des fours à chaux, les bouchers, les agriculteurs, le clergé, la bourgeoisie, les marchands de vin, les chartrons, les agriculteurs et tant d'autres.

Déjà en 1883 il est fait mention des groupes de statues.

Robert Schindler : *Der 100. und der 200. Tag in Bauernkalender und Wetterregeln* (Le 100^e et le 200^e jour dans les calendriers paysans).

Etude comparative des calendriers populaires d'origine russe, polonaise, allemande, française et italienne. Le 100^e et 200^e jour y occupent une place importante dans les époques des semailles et des plantations.

Franz Maresch : *Volksmedicinisches aus der Loich in Niederösterreich.*

Recettes médicales populaires de la région du Loich en Basse-Autriche.

BERNER ZEITSCHRIFT GESCHICHTE UND KUNDE.

N° 3 et 4. 1964. Berne.

Rudolf von Fischer : *Göttinger Briefe Michael Wagners 1784-1785.*

La correspondance révèle des détails intéressants de la façon de vivre à cette époque dans la ville de Göttingen.

Herman Rennsfahrt : *Aus dem alten Bauambts-Urbar der Stadt Bern.*

Recettes et dépense de l'Office des Bâtiments et Installations de la ville de Bern au 16^e siècle.

Nous apprenons, qu'au début du 16^e siècle, un barrage avait été établi sur l'Aar du côté est de la ville. Le courant dérivé actionnait les roues de diverses installations industrielles appartenant à la ville et louées à des particuliers. Le registre cite trois moulins à farine, trois scieries (dont une construisant des bateaux), une installation de broyage, une pour le polissage et le limage.

La ville prenait à sa charge l'entretien des parties fixes, les exploitants, celui des parties mobiles des diverses machineries.

V A R I A

UN NOUVEAU MUSEE PROVINCIAL A LOUVAIN

C'est M. Kestelin, greffier de la Province, qui en est le promoteur. Ce nouveau musée pas comme les autres se trouve derrière l'école provinciale d'horticulture. Actuellement ses magnifiques collections sont visibles uniquement sur demande. On y organise aussi des rencontres artistiques et culturelles. On y peut admirer notamment les œuvres d'un couple d'artistes brabançons M. et Mme Pierre Van Humbeek-Piron dont la renommée dépasse de loin nos frontières.

C'est, en fait, un musée de type « hungalow » comportant quatre pavillons. Ce nouveau « centre culturel complet » est géré par l'a.s.b.l. LES AMIS DE M. ET Mme VAN HUMBEEK, association dans laquelle la Province est représentée.

Le quatrième pavillon qui y vient d'être ajouté est un don de la Caisse d'Epargne et de Retraite qui a financé la construction à l'occasion de la commémoration de son centenaire, tandis que le terrain est un don de la Province. La Province et l'organisme jubilaire ont voulu par une aide matérielle, chacun à sa façon, contribuer à la promotion de l'art et de la culture dans la cité universitaire.

Ce nouveau musée deviendra, selon les vœux testamentaires de ses fondateurs, propriété de la Province de Brabant d'ici quelques années.

LE NETTOYAGE DE L'HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES SERA TERMINE A LA FIN DE CETTE ANNEE

L'opération « lavage » continue à Bruxelles. L'Hôtel de Ville sera entièrement lavé avant la fin de l'année. Dès le printemps, les travaux seront poursuivis du côté de la rue de l'Amigo et du côté de la rue de la Tête d'Or.

Ce procédé de lavage de vieilles pierres au moyen d'une action irrigante d'une eau constamment renouvelée possède déjà sa « petite histoire ».

L'« affaire » se passe il y a cinq ans. Au début, personne ne voulait reconnaître les bienfaits du procédé mis au point par M. Rombaux, architecte principal de la Ville. Celui-ci fit, à l'insu de tous, quelques timides essais d'irrigation continue d'eau froide et courante sur une travée de la façade de la chapelle Notre Dame à la cathédrale St. Michel. L'installation était rudimentaire. Un simple tuyau à gaz régulièrement perforé, d'un mètre de longueur, disposé sous le cheneau et relié

à une prise d'eau, permit en l'espace de 10 heures la dissolution du gypse recouvrant le parement sur une largeur d'un mètre et demi et une hauteur d'une dizaine de mètres en mettant à nu la pierre avec sa patine.

Devant ce résultat, un second essai fut effectué sur l'une des façades de la cour intérieure de l'Hôtel de Ville. Là, en moins de 6 heures, la partie exposée fut totalement débarrassée de son sulfate de calcium. Ce n'est qu'alors que l'administration communale bruxelloise donna son accord. L'opération « lavage » était née...

LES ARBALETRIERS VONT MANIFESTER LORSQU' LES DEMOLISSEURS SE PRESENTERONT AUX BRIGITTINES

Les arbalétriers du « Grand Serment Royal et Noble de Notre Dame du Sablon » ne sont pas contents. Tout en reconnaissant que leur local, la sympathique vieille auberge de la rue des Visitandines, se trouve dans un état de vétusté et que sa restauration est difficilement défendable, ils estiment cependant que leur local, leur tir et leur musée qui doivent faire place au nouveau centre résidentiel social des Brigittines méritent d'être maintenus en ville, au centre de Bruxelles ou en un endroit de choix. Ils affirment que la démolition de ce qui subsiste encore de ce vieux quartier, dont le « Jardin des Arbalétriers » constitue l'une des curiosités folkloriques et touristiques, va entraîner la « mort » de leur société, l'un des plus anciennes de la capitale, comme ils le précisent.

C'est contre le laisser-aller de la part des autorités locales vis-à-vis du folklore que les arbalétriers vont protester. Ce ne sera, bien sûr, qu'une manifestation symbolique, affirment-ils, du folklore. Lorsque, au mois de juin prochain, les démolisseurs se présenteront aux Brigittines, ils seront là, drapeau en tête, tous armés de leur arbalète et portant les trophées remportées au cours des compétitions.

TUBIZE ESPERE INAUGURER SON MUSEE D'HISTOIRE LOCALE A LA FIN DE L'ANNEE

Le touriste ou l'amateur de choses anciennes s'arrêtera dorénavant à Tubize, cité brabançonne essentiellement industrielle. En bordure de la grande route Bruxelles-Mons, il trouvera prochainement un « îlot sacré ». La ravissante ferme située à l'angle de la chaussée de Hondzocht deviendra musée, celui de l'histoire et de la vie locale.

A l'initiative de la Province, on y installera aussi le vieux moulin à eau, datant de 1606 et provenant de la Sennette à Oisquereq. Toute la machinerie, magnifiquement conservée, sera adossée à un mur nu, gênant quelque peu l'esthétique de l'arrière côté de la « Ferme de la Porte ».

Quant à l'administration communale, elle réunit actuellement une multitude de documents historiques et folkloriques qui, dans le musée, évoqueront l'illustre passé artisanal et industriel de Tubize.

**POUR PARLERS
ENTRE L'ETAT
ET LA PROVINCE
EN VUE DE SAUVER
L'ENCEINTE DE JODOIGNE**

Jodoigne est l'une de ces villes brabançonnes qui a le privilège de posséder un grand nombre de monuments anciens. Parmi ces vestiges du passé, on trouve notamment un mur à créneaux, partie de la vieille enceinte de la cité, datant du XIII^{ème} siècle. Ce document archéologique n'est, malheureusement, pas très connu des touristes. En effet, ce qui subsiste encore de cette « muraille » est incorporé dans un pâté de maisons et se trouve plus précisément derrière le complexe scolaire de l'Etat, rue St. Jean. Les amateurs de choses anciennes ont cependant l'occasion d'admirer ce remarquable document architectural et militaire d'époque d'un jardin d'un immeuble attenant à l'école.

Or, la modernisation du complexe scolaire, telle qu'elle est envisagée par l'Etat, permet de dégager complètement le mur historique. Il suffit d'adapter quelque peu les plans dans ce but. C'est ainsi que le bâtiment destiné à remplacer la bâtisse vétuste et cachant complètement le « bout » d'enceinte ne peut pas être construit au même emplacement.

A l'initiative de M. Martiny, architecte en chef de la Province et « protecteur » d'un grand nombre de « témoins » du passé, des pourparlers sont actuellement menés afin d'aboutir à un accord en ce sens avec le ministère de l'Education nationale et de la Culture. Si la Province réussit — les plans de l'Etat ne tiennent malheureu-

sement pas compte du dégagement souhaité — la ville de Jodoigne comptera réellement une attraction historique et touristique de plus.

**LE PALAIS DES SPORTS
DE SCHAERBEEK
VA-T-IL DISPARAITRE ?**

Ce gigantesque hall n'est nullement un monument mais le spectacle que les foules populaires y vont voir peut incontestablement être considéré comme du folklore « contemporain », un délabrement typique de ce vingtième siècle ayant entraîné même une certaine tradition.

Le « palais des coureurs cyclistes » va probablement disparaître. Son emplacement — de choix puisqu'il se trouve en plein site urbain — est convoité par des sociétés immobilières. Une décision peut être attendue dans un avenir relativement proche.

Gageons que d'ici quelques années, lorsque le Palais des Sports n'existera plus, les folkloristes parleront volontiers des us et coutumes qui caractérisaient cet endroit.

**FOLKLORE, HISTOIRE
OU PROPAGANDE
TOURISTIQUE ?**

M. Norbert Brassinne de Waterloo a entrepris — toutes les agences de presse d'Europe ont diffusé la nouvelle — un voyage pas comme les autres. En effet, le restaurateur-folkloriste-historien a décidé de se rendre de Golf Juan à Waterloo, revêtu de l'uniforme de grenadier de Napoléon. A son départ de la Côte d'Azur, il a déclaré que ce pèlerinage était entrepris pour célébrer le courage

de tous les Belges qui ont participé à la bataille de Waterloo, dont on commémorera cette année le 150^{ème} anniversaire. M. Brassinne a profité de cette occasion pour signaler aux agences de presse françaises qu'il possédait dans ses archives des lettres de soldats flamands qui ont participé à la bataille.

**A PROPOS DE LA
MYSTERIEUSE NAISSANCE
DU GENERAL WEYGAND**

Du général Weygand, celui qu'un historien qualifia irrévérencieusement de « fils de personne », M. R. Tack écrit dans la *Dernière Heure* qu'il est non seulement le fils de l'empereur Maximilien et, si comme la légende le fait supposer, Maximilien est le fils de l'archiduchesse Sophie et du duc de Reichstadt, le général est encore le petit-fils de Napoléon II et l'arrière petit-fils de l'empereur Napoléon I^{er}.

**2.500 CAFES
DANS L'AGGLOMERATION
BRUXELLOISE**

D'après les dernières statistiques, la Belgique compte près de 83 000 débits de boissons, soit un café par 100 habitants. L'agglomération bruxelloise en compte quelque 2.500.

**PRIX D'HISTOIRE
DE « PRO CIVITATE »**

Le Centre PRO CIVITATE, créé par le Crédit Communal de Belgique, décerne annuellement deux prix d'histoire de F 15.000 chacun, qui couronnent le premier un mémoire en langue fran-

çaise, le second un mémoire en langue flamande. Le cas échéant, un mémoire en langue allemande peut aussi être doté d'un prix. Les travaux présentés doivent être inédits, originaux et constituer une contribution importante à l'histoire d'une commune belge.

En 1964, le jury a couronné les mémoires soumis par deux licenciés en histoire : Mlle Micheline JOSSE, « Le Domaine de Jupille des origines à 1297 » et M. Daniel VAN RIJSSE, « De Gentse Huishuren tussen 1500 en 1795 ».

Les mémoires couronnés, ainsi que d'autres mémoires distingués par le jury, seront publiés dans la Collection Pro Civitate Histoire in-8^o.

Cette année, le prix d'Histoire sera attribué à l'œuvre d'un non-spécialiste, ne possédant de diplôme ni de candidat, ni de licencié, ni de docteur délivré par une Faculté de philosophie et lettres ou par un Institut y annexé.

Les deux prix sont attribués dans le courant du mois de décembre.

Chaque prix est de 15.000 fr. en espèces. Il ne peut être partagé entre plusieurs œuvres et ne sera pas augmenté même s'il n'a pas été attribué pendant une ou plusieurs années.

Le Jury chargé de juger les travaux présentés peut proposer au Crédit Communal de Belgique la publication des ouvrages, couronnés ou non.

Ne sont pris en considération que les travaux inédits et originaux, n'ayant pas encore obtenu d'autre prix, se basant sur des sources imprimées ou inédites et s'y référant systématiquement.

Trois exemplaires dactylographiés des travaux, portant les nom et adresse de l'auteur, doivent être envoyés au Crédit Communal de Belgique, 13, rue de la Banque, Bruxelles I avec la mention prix PRO CIVITATE — Histoire avant le 1^{er} juillet 1965.

UN DON IMPORTANT A LA BIBLIOTHEQUE ROYALE

Mme Fernand Nyssen, veuve de l'administrateur bien connu de la commission du patrimoine de la Bibliothèque royale, vient de remettre à cette dernière, en mémoire de son mari, une collection d'ouvrages de toute première importance.

Elle comporte 18 ouvrages, parmi lesquels un manuscrit hispano-flamand à miniatures; un Dante de 1481, illustré de deux gravures sur cuivre attribuées à Botticelli; une reliure mosaïquée exécutée pour le célèbre bibliophile du 16^{me} siècle, Jean Grolier; l'édition des Contes de La Fontaine, de 1795, illustrée par Fragonard; une suite de lithographies de Daumier, rehaussées d'aquarelles.

METRO ET EGLISE NOUVELLE A BRUXELLES

C'est au cours d'une réception organisée par les commerçants du vivant et pittoresque quartier « Bourse - Sainte-Catherine - Flandre », que M. Lucien Cooremans, bourgmestre de Bruxelles, répondant à une vendeuse de dragées qui l'interrogeait sur la construction de la nouvelle église du Rempart-des-Moines, déclara :

— Rassurez-vous, un crédit de 108 millions est prévu pour cela. La première pierre sera posée incessamment. Elle vient...

Ainsi l'église Ste-Catherine (irréparablement dangereuse) sera-t-elle remplacée avec l'assentiment de Mgr Suenens. Et tandis que s'élèvera le nouveau sanctuaire, rue Rempart-des-Moines, non loin d'un nouveau bloc du Foyer Bruxellois, la place Sainte-Catherine qui se trouve à l'aboutissement de la première section du métropolitain partant du Rond-Point de la rue de la Loi, pourra s'équiper en vue d'une destinée européenne. Le vieux quartier de la rue de Flandre se trouve donc aujourd'hui un peu comme les Beatles : bien dans le vent.

LES ORDRES FOLKLORIQUES

A l'initiative des « Amis de Toone » les représentants des principales sociétés historiques et folkloriques, qui ont institué des ordres folkloriques, se réuniront le 23 avril 1965 au Centre Rogier à Bruxelles, afin d'examiner les possibilités d'entraide et de collaboration aussi bien au point de vue national qu'international.

Parmi ces groupements citons la Chevalerie du Fourquet, la Gilde St-Vincent des Marchands de vin, les Chevaliers du Tastevin, les Archés de l'Ordre du Papegay, les Comédiens chevaliers du Masque d'or, les Chevaliers-armurés de Bruxelles.

Les délégués signeront ce 23 avril la Charte II de Kortenberg, par laquelle ils promettent leur aide aux autres sociétés « jumelées », tant pour la revalorisation et la mise en valeur du patrimoine his-

torique et folklorique, que pour l'organisation de spectacles à l'occasion de la venue d'hommes d'Etat, de congrès et de réunions internationales.

On s'est inspiré de la Charte du duc Jean II, signée à Kortenberg en 1312, par laquelle le Brabant a été doté d'une véritable constitution démocratique avec un conseil

de représentants du peuple, se réunissant toutes les trois semaines dans l'abbaye de Kortenberg et ayant un droit de contrôle sur la direction des affaires.

La « Charte II » sera un mouvement d'entraide et de solidarité dans le genre du Lions, Rotary, Table Ronde et Kiwanis.